



Rapport d'activité

Régie Eau d'Azur

2016

Rapport d'activité

Régie Eau d'Azur

2016



SOMMAIRE

Introduction : La Régie Eau d'Azur.....	8
--	----------

01 - Les ressources en eau.....	12
--	-----------

1) Secteur Littoral Rive Gauche.....	14
2) Secteur Moyen Pays Rive droite du Var.....	17
3) Secteur Haut Pays.....	20
4) Equipement du Haut Pays en compteurs de prélèvement.....	25

02 - Production d'eau potable.....	26
---	-----------

1) Localisation des sites de production.....	28
2) Principaux sites de traitement sur le Littoral	29
3) Volumes d'eau produits.....	31
4) Valorisation énergétique de la production d'eau.....	33

03 - Distribution.....	36
-------------------------------	-----------

1) Echanges d'eau potable	38
2) Evolution des volumes achetés, vendus et mis en distribution.....	40

04 - Performance des réseaux de distribution.....	42
--	-----------

1) Un engagement du Grenelle II de l'environnement	44
2) Suivi des indicateurs	45
3) Rendement de réseau	46
4) Indice linéaire de pertes en réseau	47
5) Indice linéaire des volumes non comptés	47

05 - Qualité de l'eau.....	50
-----------------------------------	-----------

1) Composition de l'eau au robinet.....	52
2) Contrôles sanitaires.....	52
3) Synthèse du suivi de la qualité de l'eau.....	54

4) Contrôle continu de la qualité.....	60
5) Protection des ressources.....	58

06 - Gestion patrimoniale.....62

1) Mise en conformité d’installations dans le Haut Pays.....	65
2) Sécurisation de l’alimentation en eau potable.....	68
3) Accompagnement des grands projets urbains.....	73
4) Renouvellement et extension de canalisations.....	74
5) Énergie.....	76

07 - Sureté.....78

1) Contexte.....	80
2) Travaux réalisés au cours de l’année 2016.....	80

08 - Service clientèle.....82

1) Rappel du contexte.....	84
2) Fonctionnement du service clientèle jusqu’au 31/12/2016.....	85
3) Création de la direction clientèle.....	85
4) Nouvelle organisation de la direction clientèle.....	87
5) Déploiement et transition fin d’année 2016.....	91
6) Harmonisation tarifaire au 1er août 2016.....	92

09 - Économie du service.....94

1) Les enjeux relevés en 2016.....	96
2) Les recettes d’exploitation.....	98
3) Les dépenses d’exploitation.....	100
4) Les recettes d’investissement.....	103
5) Les dépenses d’investissement.....	104
6) Le résultat.....	106
7) La dette de la Régie à fin 2016.....	106

10 - Indicateurs réglementaires 2016.....108

11 - Annexes.....112

1) Détails par communes des volumes prélevés, produits, mis en distribution consommés et nombre d’habitants.....	114
2) Indice d’avancement de la ressource en eau.....	115
3) Détail par communes des canalisations et compteurs.....	116
4) Tarifs de l’eau.....	117
5) Données clientèles 2016, pour Nice et les quatres communes.....	118
6) Liste des abréviations.....	119

02 PRODUCTION D'EAU POTABLE



01 RESSOURCES EN EAU

03 DISTRIBUTION

07 SÛRETÉ



08 SERVICE CLIENTÈLE

05 QUALITÉ DE L'EAU



04 PERFORMANCE
DES RÉSEAUX DE
DISTRIBUTION

06 GESTION
PATRIMONIALE

10 INDICATEURS
RÉGLEMENTAIRES
2016



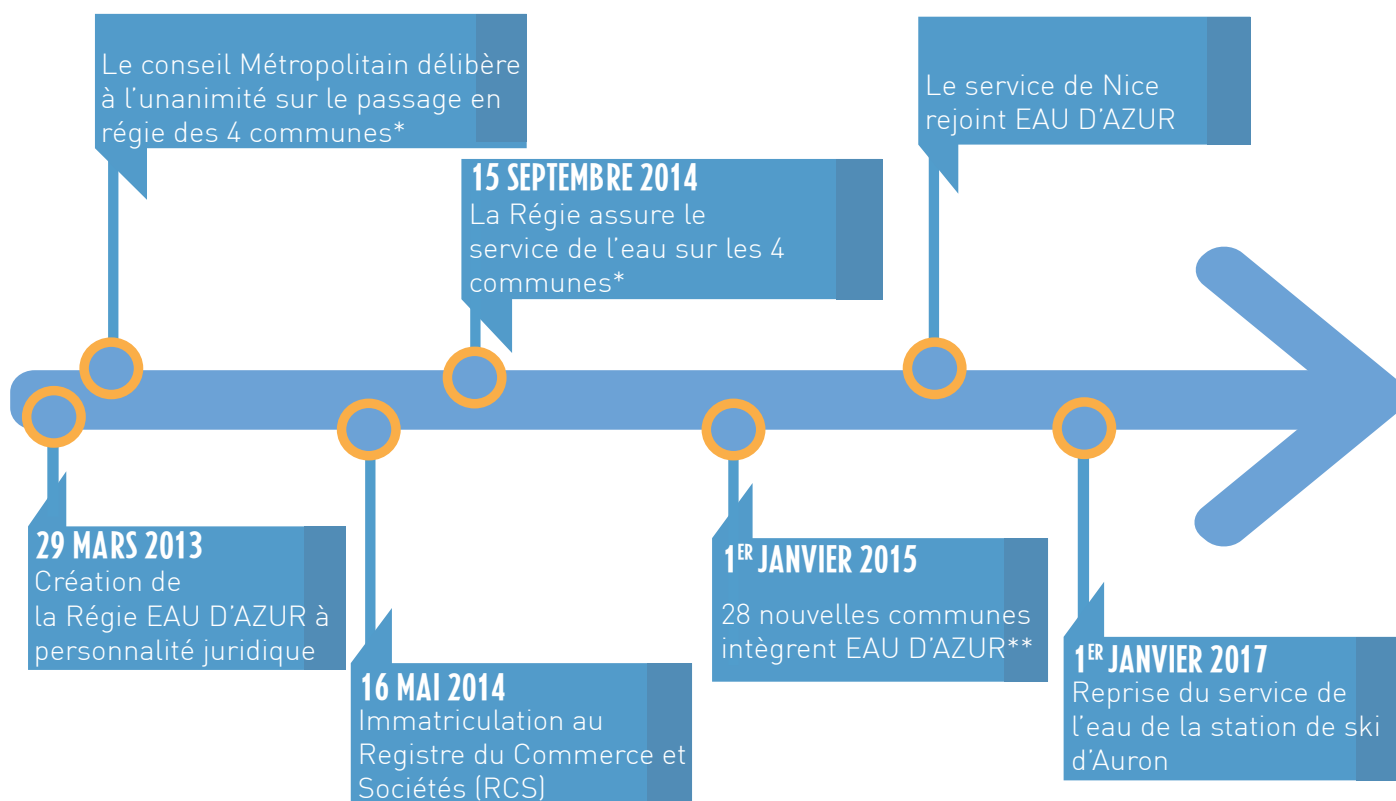
09 ÉCONOMIE DU
SERVICE

11 ANNEXES

La Régie Eau d'Azur

Créée en 2014, la Régie Eau d'Azur, établissement public à caractère industriel et commercial doté d'une autonomie financière, assure depuis septembre 2014, l'exploitation de l'eau, sur 33 communes de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Poussée par la volonté de valoriser les atouts géographiques du territoire et de faire jouer la solidarité et la complémentarité entre le Haut Pays et le Littoral, la régie a intégré autour de Nice et en fonction des échéances contractuelles, les communes du Littoral Rive Gauche, Moyen Pays Rive Droite et Haut Pays.



* Beaulieu-sur-Mer, Cap d'Ail, Eze, Villefranche-sur-Mer.

** Bairols, Belvédère, Clans, Duranus, Falicon, Gattières, Ilonse, Isola, La Bollène-Vésubie, La Gaude, Lantosque, La Tour-sur-Tinée, La Trinité, Marie, Rimplas, Roquebillière, Roubion, Roure, Saint-André-de-la-Roche, Saint-Dalmas-le-Selvage, Saint-Etienne-de-Tinée, Saint-Jeannet, Saint-Martin Vésubie, Saint-Sauveur-sur-Tinée, Tournefort, Utelle, Valdeblorre, Venanson.

Forte d'une équipe de près de 330 collaborateurs, dont 45 sont issus de la Métropole et 195 de Veolia Eau, 23 contrats à durée déterminée et 15 contrats en apprentissage, la Régie Eau d'Azur assure son activité sous la gouvernance d'un conseil d'administration présidé par monsieur Hervé Paul.

Le conseil d'administration est composé de 17 membres issus du Conseil Métropolitain et 3 membres désignés en tant que personnes qualifiées.

Les représentants du Conseil Métropolitain sont : Xavier Beck, André Chauvet, Stéphane Cherki, Paul Cuturello, Jean-Paul Dalmasso, Christelle D'Intorni, Claude Guigo, Philippe Pradal, Nadia Lévi, Gérard Manfrédi, Véronique Paquis, Roger Roux, Jean-Michel Sempéré, Gérard Steppel, Jean Thaon, Christophe Trojani.

Les personnes qualifiées sont Gérald Bédini (représentant du personnel de l'établissement, secrétaire du Comité d'Entreprise), Charles Durandy (Président de l'Association Région Verte, représentant des usagers) et Pierre-Jean Barre (Directeur de l'Institut Méditerranéen du Risque, de l'Ecologie et du Développement Durable).



Répartition géographique des différents services et agences de la Régie Eau d'Azur :

La Direction et les services administratifs sont basés au siège social, 369-371 Promenade des Anglais 06200 Nice.

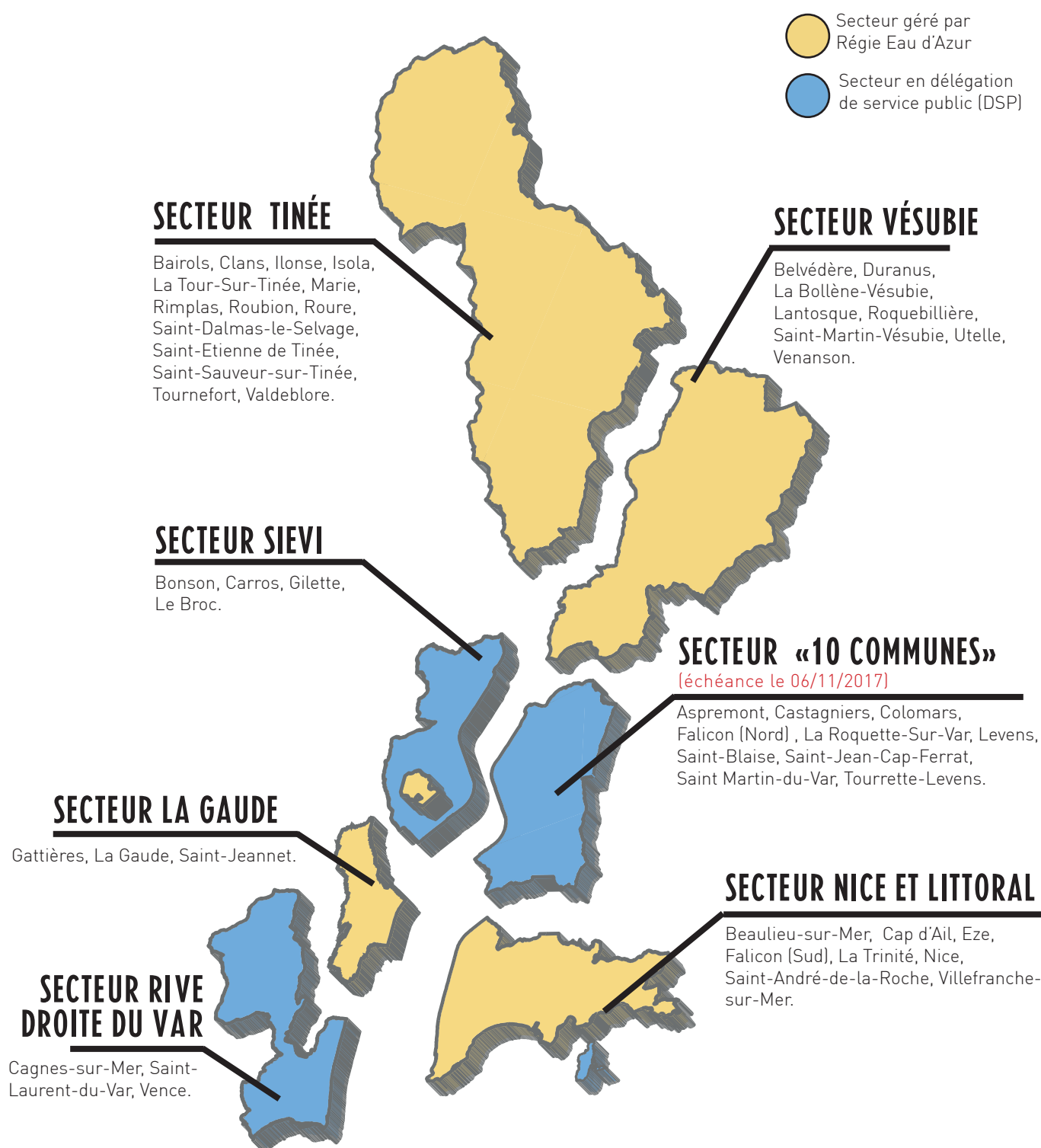
La Direction et les services liés à l'exploitation sont regroupés à l'Agence de Nice, Camin René Pietruschi 06100 Nice et à l'usine de Super-Rimiez, avenue de Rimiez, 06100 Nice.

L'Agence du Littoral se situe au Col de Villefranche, chemin du Vinaigrier 06100 Nice.

L'Agence du Haut et Moyen Pays au 235 allée Hector Pintus 06610 La Gaude.

Cette agence possède deux accueils clientèle, un, place Gaissa 06420 Isola, l'autre 3 rue Pierre Guigonis 06450 Roquebillière.

Carte du territoire de la Régie Eau d'Azur - Modes de gestion

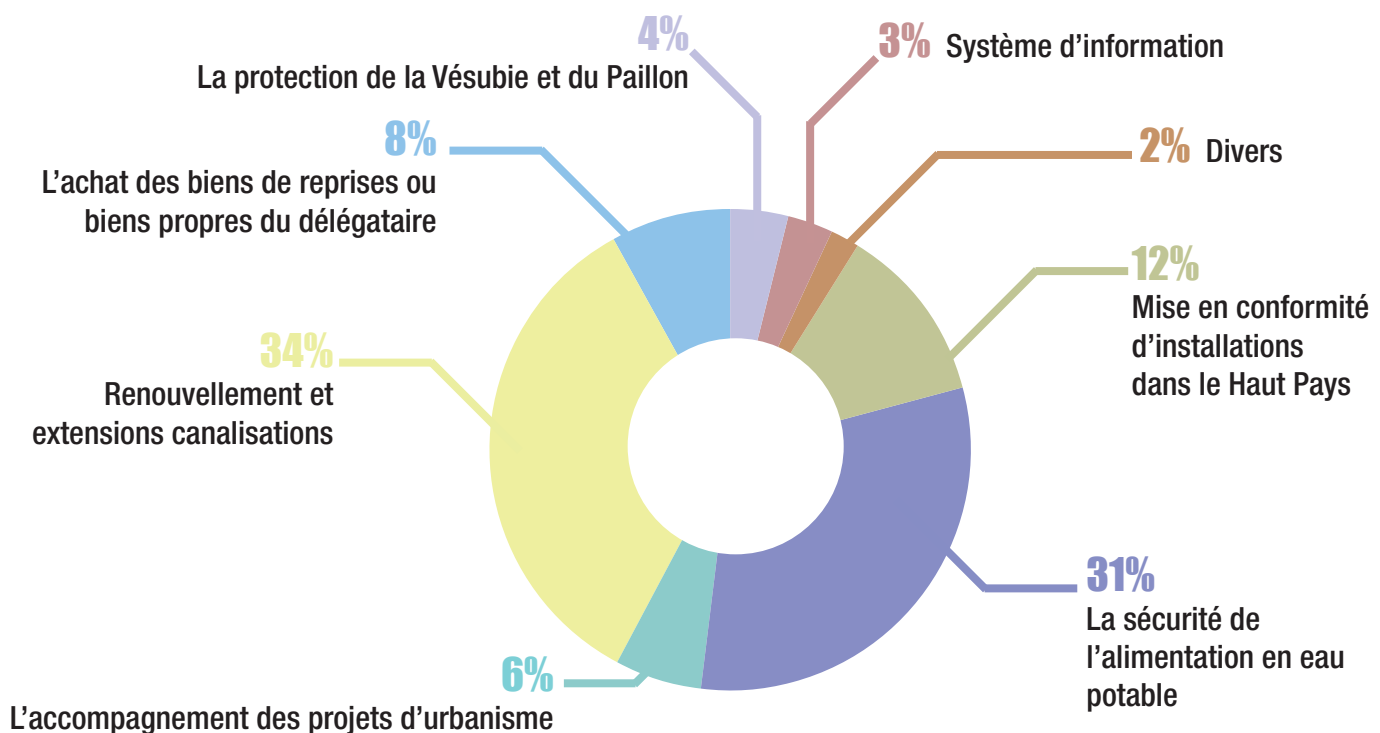


La Régie Eau d'Azur porte le projet de mutualisation de moyens humains, techniques et financiers, entre les communes du littoral et celles du Haut Pays, caractérisé par la volonté de :

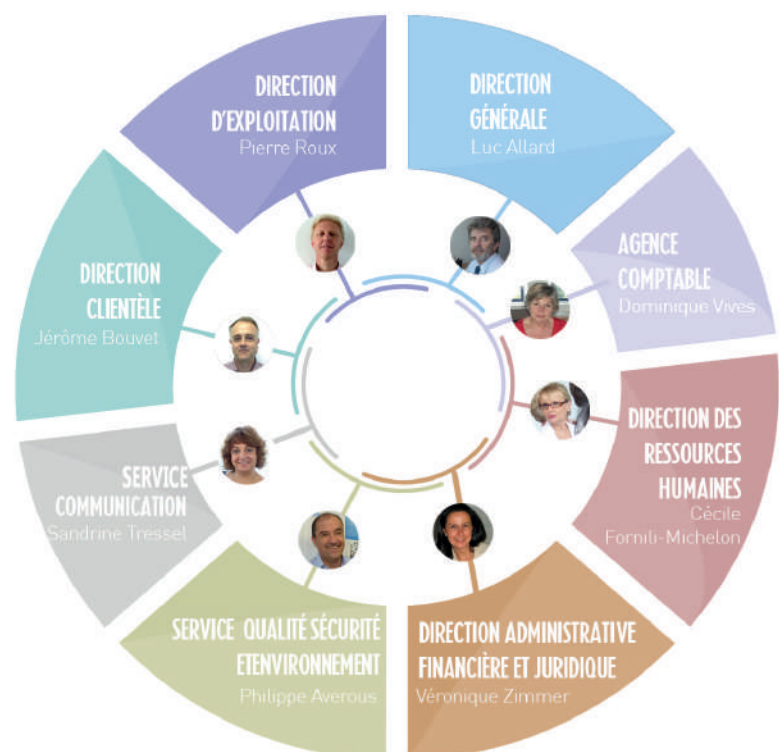
- ▶ maîtriser l'évolution du prix de l'eau,
- ▶ garantir la protection des ressources,
- ▶ fournir un service du meilleur niveau pour tous.

Le plan quinquennal d'investissements de la régie doublera le montant des travaux réalisés sur ces périmètres par rapport à la période précédente : en moyenne 21 millions d'euros seront investis chaque année, soit près de 107 M€ sur cette période. Des investissements majeurs seront engagés dans les domaines de la sécurisation de l'alimentation en eau, de la qualité de l'eau, de la mise en conformité des installations et des réseaux, du renouvellement du patrimoine ou encore de la modification des réseaux nécessaires aux grands projets d'urbanisme en cours. Le rapport annuel permet d'effectuer un bilan de la gestion de l'eau potable. Il aborde l'ensemble des données techniques, organisationnelles et financières du service public de l'eau assuré par la Régie Eau d'Azur.

Plan Pluriannuel d'Investissement : 2014 - 2019



Organigramme simplifié



LA RÉGIE EAU D'AZUR EN CHIFFRES :



INVESTISSEMENTS

107 millions d'euros investis en **5 ans**

409 000 habitants sur le territoire de la Régie Eau d'Azur
(+ population temporaire)

POPULATION



PRODUCTION

45 millions de m³ d'eau produits par an

33 communes gérées sur le secteur de la Métropole Nice Côte d'Azur

TERRITOIRE



RÉSEAU

2200 km de réseau

ABONNÉS

111 000 abonnés desservis en eau



ÉNERGIE

4 900 542 kWh

d'électricité produits en 2016 grâce aux microturbines hydroélectriques



01

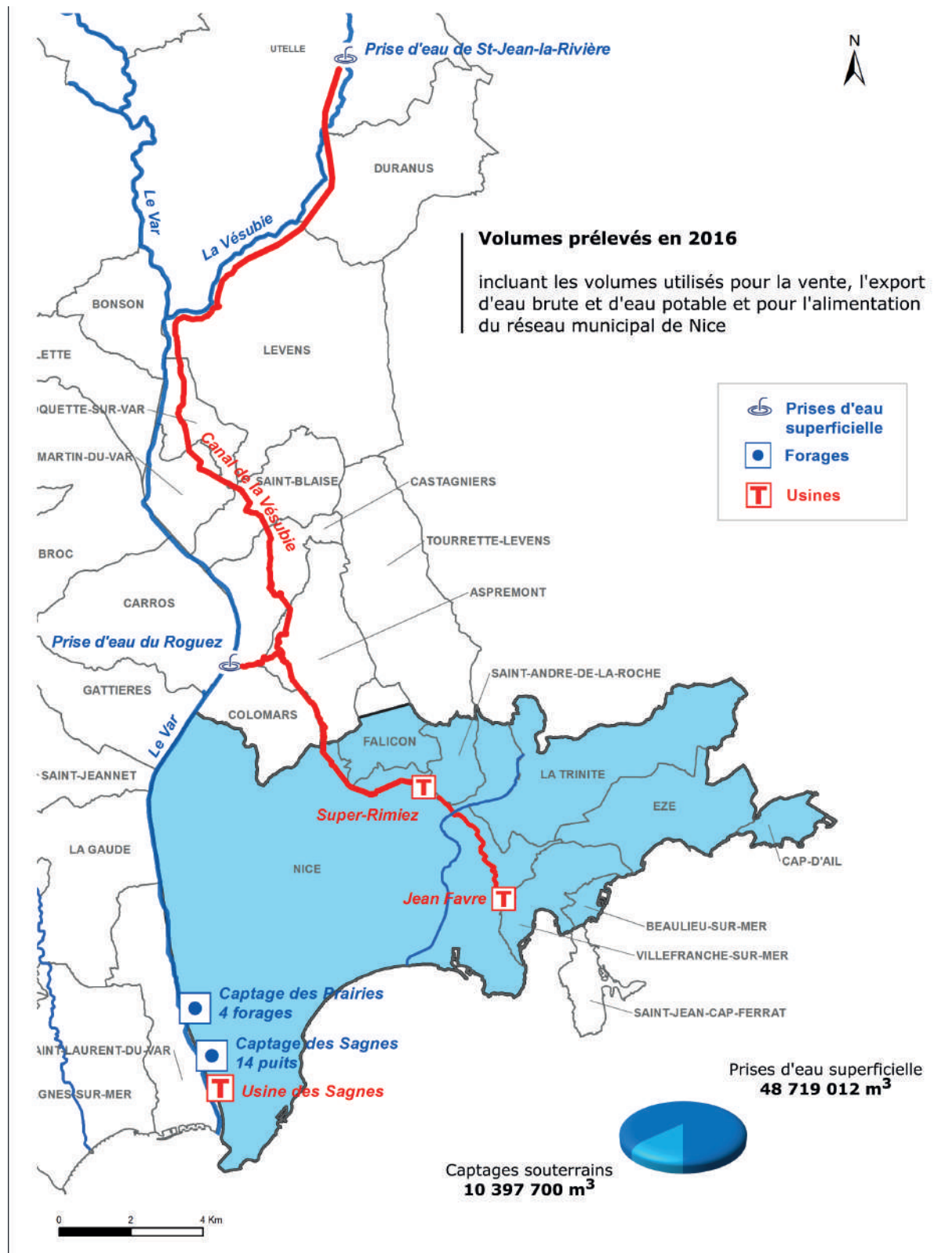
LES RESSOURCES EN EAU



01 | Ressources en eau

1) Secteur Littoral Rive Gauche

Carte 1 : ressources en eau, secteur littoral rive gauche



Sur le secteur Littoral Rive Gauche (en bleu sur la carte) regroupant les communes de Nice, Falicon, Saint-André-de-la-Roche, La Trinité, Villefranche-sur-Mer, Beaulieu-sur-Mer, Eze et Cap d'Ail, les prélèvements en eau de surface sont majoritaires et en provenance de la prise d'eau de Saint-Jean-La-Rivière, sur la Vésubie.

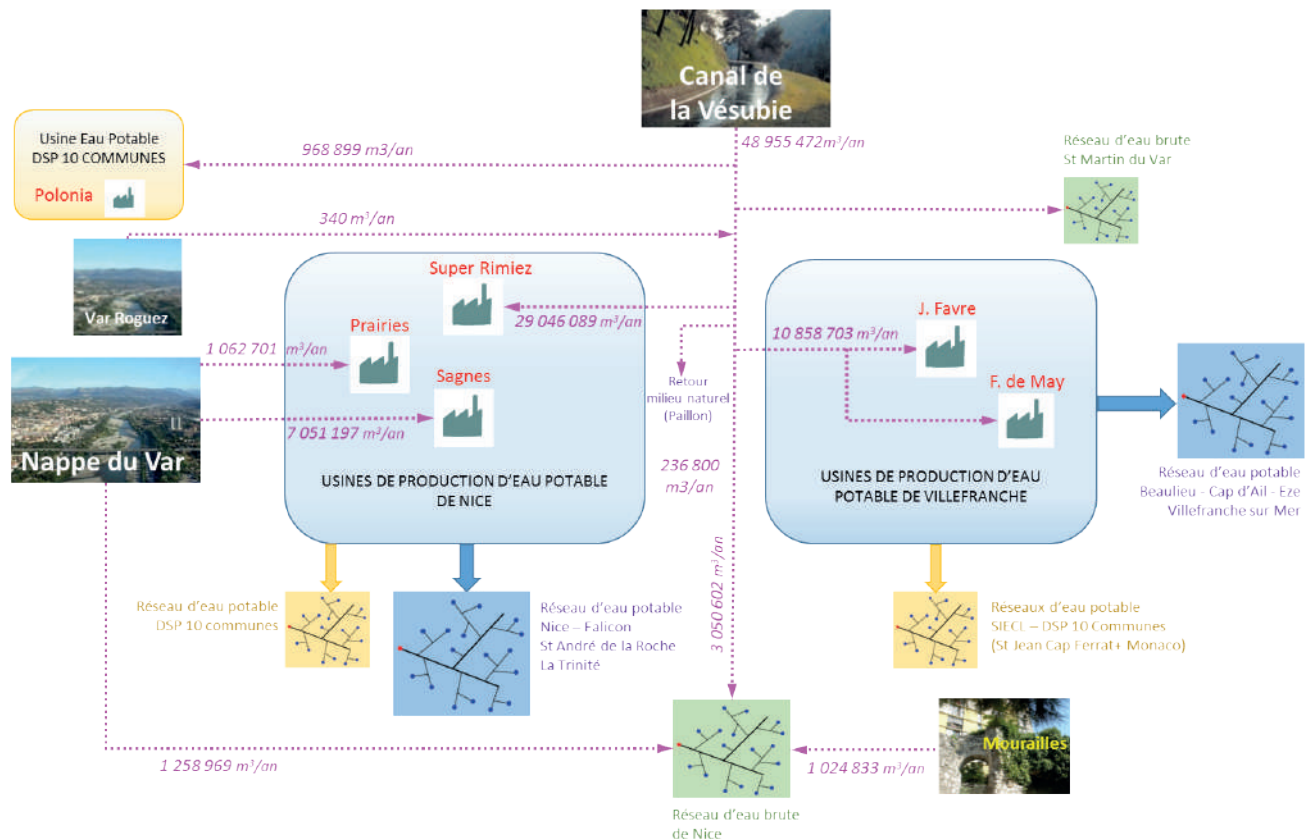
Le reste des prélèvements provient des captages des Sagnes et des Prairies dans la nappe phréatique du Var et constitue 15% des ressources prélevées en 2016.



Usine des Sagnes

Le schéma ci-dessous détaille la répartition des prélèvements en fonction des ressources sur le secteur Littoral Rive Gauche :

Schéma 1 : utilisation des ressources en eau sur le secteur Littoral Rive Gauche année 2015



Ce schéma illustre les différentes utilisations des volumes prélevés et leur poids respectifs.

Ainsi, on constate que l'eau acheminée par le canal de la Vésubie et l'eau pompée dans la nappe du Var alimentent non seulement ce secteur Littoral Rive Gauche mais aussi, au-delà, par la vente d'eau, des communes plus à l'est du département et une partie de la Principauté de Monaco.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des volumes prélevés sur les 5 dernières années :

RESSOURCE	Captage	2012	2013	2014	2015	2016	N / N-1
Vésubie (eau de surface)	St Jean La Rivière	56 474 008	52 992 048	50 541 296	49 032 908	48 718 672	-1%
Nappe du Var	Les Sagnes	4 455 118	4 990 638	7 513 952	7 120 901	7 051 197	-1%
	Les Prairies	58 340	67 140	80 701	233 684	1 062 701	355%
Var (eau de surface)	Roguez station de secours	6 190	3 860	3 470	1 157	340	-71%
TOTAL		60 993 656	58 053 686	58 139 419	56 388 650	56 832 911	1%

* une partie des ressources est utilisée pour le réseau d'eau brute (cf schéma "Utilisation des ressources" de la page précédente)

On constate une certaine stabilité des volumes prélevés entre 2015 et 2016, même si le champ captant des Prairies a été beaucoup plus sollicité en 2016 du fait d'essais de fonctionnement réalisés suite aux travaux importants de renforcement de la capacité de pompage de ce champ captant réalisés en début d'année :

- ▶ D'une part des essais de fonctionnement en capacité maximum pendant la période estivale.
- ▶ D'autre part des tests de fonctionnement en fin d'année 2016 dans une configuration hydraulique du réseau similaire à celle prévue pendant les travaux du tunnel de La Roquette. Les conditions de fonctionnement prévues pendant la première phase de travaux correspondent en effet à un arrêt complet du canal de la Vésubie, ce qui entrainera par compensation une augmentation des volumes prélevés sur les champs captants des Sagnes et des Prairies.



Usine Jean Favre

Ces dernières années, on constate par ailleurs une baisse des volumes prélevés dans la Vésubie compensée par une hausse des prélèvements dans les champs captants des Sagnes et des Prairies. Cette évolution s'explique par l'augmentation depuis 2014 du débit réservé au droit de la prise d'eau de Saint-Jean-La-Rivière, principalement en période estivale.

Cette disposition a par ailleurs entraîné une augmentation importante des coûts d'exploitation, principalement au niveau du poste Energie, car cela revient à remplacer de l'eau approvisionnée gravitairement par de l'eau pompée. Ces prélèvements (canal de la Vésubie et nappe du Var) alimentent également le réseau d'eau brute de Nice qui dispose par ailleurs d'une ressource propre qui est le captage des Mourailles.

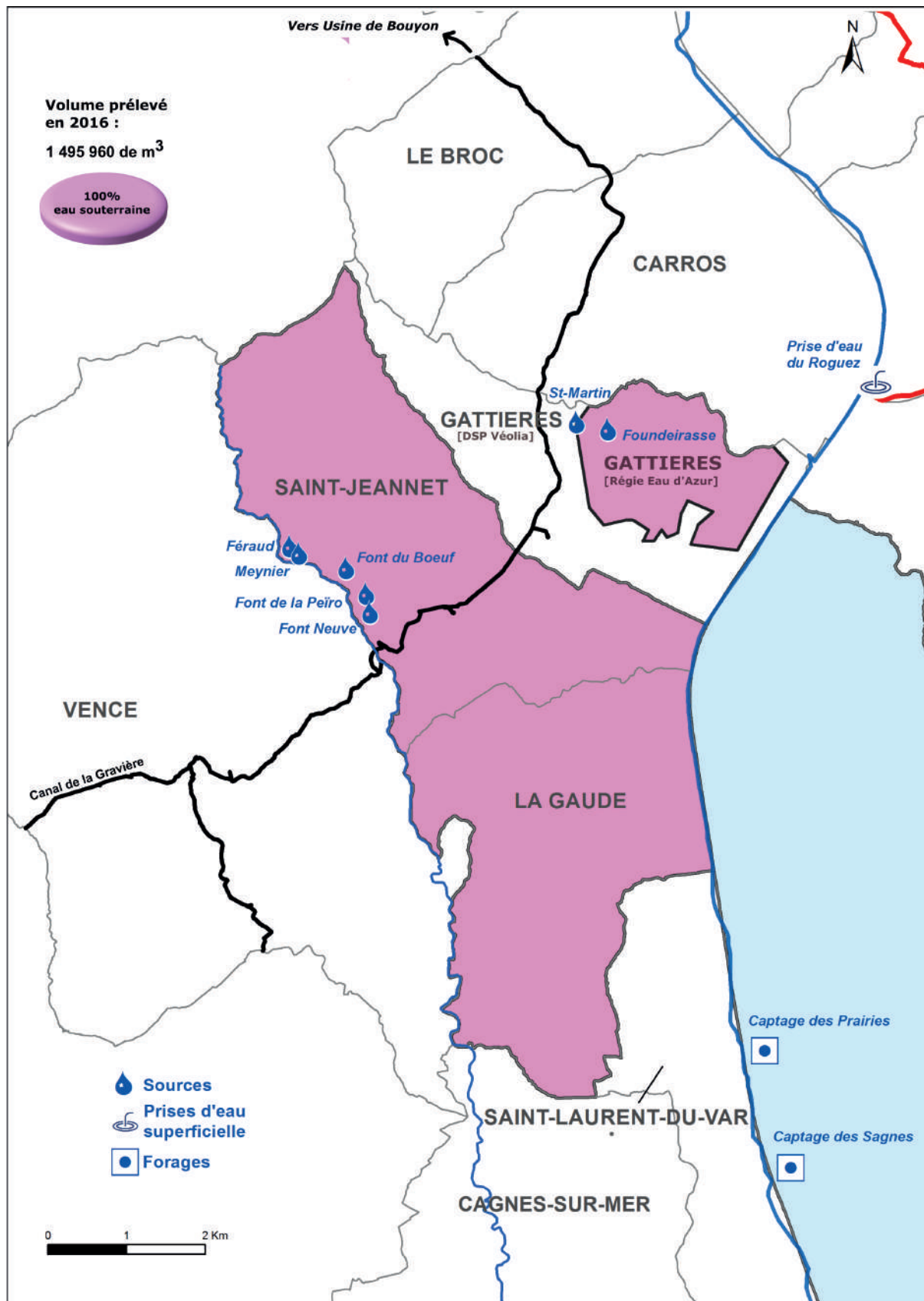
Le tableau ci-dessous détaille les parts respectives de ces différentes sources ainsi que leur évolution sur les 5 dernières années :

RESSOURCES utilisées pour le réseau d'eau Brute de Nice	Captage	2012	2013	2014	2015	2016	N / N-1
Nappe du Var	Captage du MIN	1 506 415	1 321 185	1 435 104	1 381 281	1 258 969	-9%
Mourailles	Sources	1 193 810	1 171 199	835 733	989 142	1 024 833	4%
Vésubie	St Jean La Rivière	5 083 478	4 863 140	4 851 200	3 788 540	3 050 602	-19%
TOTAL		7 783 703	7 355 524	7 122 037	6 158 963	5 334 404	-13%

L'eau du réseau d'eau brute n'est pas traitée et a principalement un usage municipal (nettoyage de la voirie et arrosage des espaces verts) ; elle fournit également de gros consommateurs comme l'usine de valorisation énergétique de l'Ariane à Nice ou la station d'épuration d'Haliotis. La diminution du volume produit par le forage du MIN s'explique par une baisse de la demande en eau brute sur la partie ouest de la ville de Nice. Cette évolution de la demande est principalement due à la réduction de la consommation pour le nettoyage des rues pendant les travaux de construction de la ligne 2 du tramway.

2) Secteur Moyen Pays Rive droite du Var

Carte 2 : secteur moyen Pays Rive Droite du Var



Sur ce secteur (en rose sur la carte) qui regroupe les communes de La Gaude, Saint-Jeannet et une partie de Gattières, les ressources proviennent de 7 sources situées sur les communes de Saint-Jeannet et Gattières. La totalité des prélèvements réalisés sur les communes de ce secteur est ainsi issue de ressources d'origine souterraine.

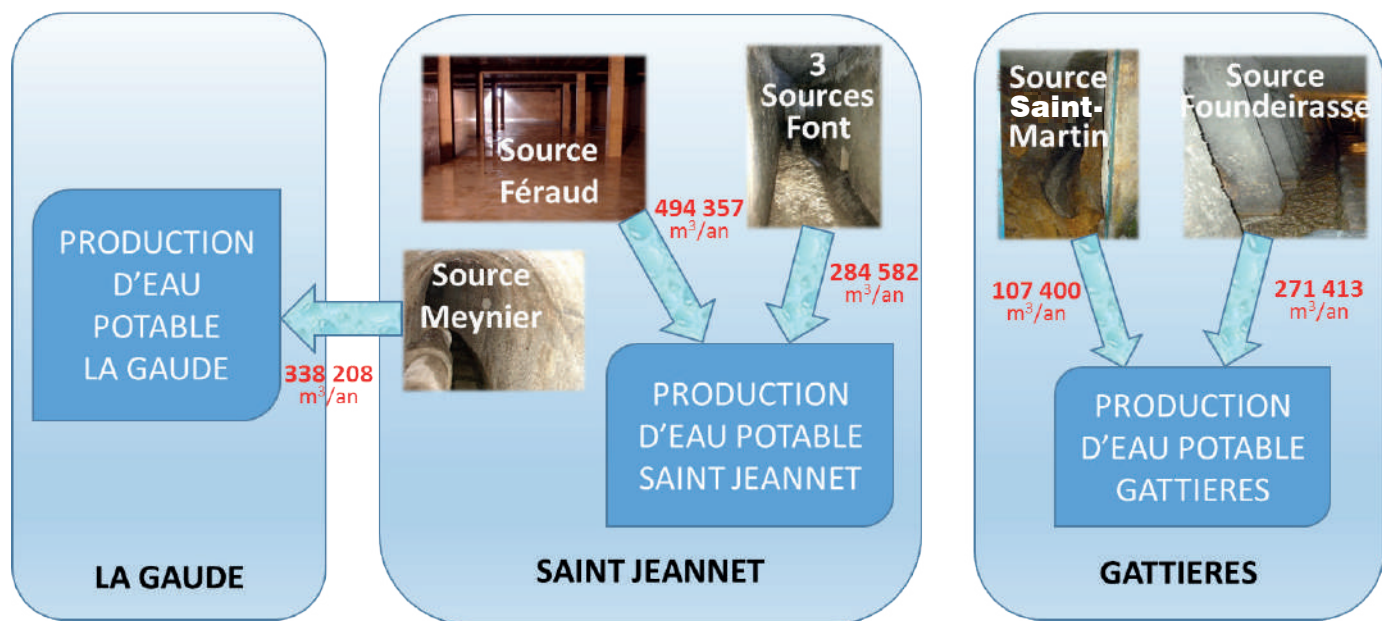
Un achat d'eau en provenance du Canal de la Gravière est possible en différents points des réseaux des 3 communes.



Réservoir du Mont Gros (La Gaude)

Une partie de La Gaude n'est alimentée que par des achats d'eau en provenance du canal de la Gravière par un réseau distinct. ces achats d'eau permettent de couvrir certains pics de consommation.

Schéma 2 : prélèvements d'eau année 2016 - secteur Rive droite du Var



Ce schéma détaille les différentes utilisations des ressources : ainsi, parmi les sources situées sur la commune de Saint-Jeannet, la source Meynier alimente exclusivement la commune de La Gaude. Les 2 autres ressources qui alimentent la commune de Saint-Jeannet (Font de Bœuf, Font Peyros et Font Neuve d'une part et Féraud d'autre part) disposent d'une interconnexion en cas de besoin au niveau de l'usine du Chemin du Moulin.

La commune de Gattières est approvisionnée par 2 sources situées sur son propre territoire : la source Saint-Martin destinée à l'alimentation du vieux village et la source Foundeirasse qui couvre le réseau Nord de la commune.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de ces prélèvements sur les 5 dernières années :

Sources	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Meynier	347 583	378 322	392 112	379 508	338 208	-11%
Féraud	364 522	353 715	353 715	401 490	494 357	23%
Font (3 sources)	381 282	317 531	298 093	373 639	284 582	-24%
Saint-Martin	134 160	228 920	220 820	140 489	107 400	-24%
Foundeirasse	316 471	348 504	342 776	335 681	271 413	-19%
TOTAL	1 544 018	1 626 992	1 607 516	1 630 807	1 495 960	-8,27%



Réservoir Haut Village Saint-Jeannet

La Gaude :

La diminution du volume prélevé au niveau de la source Meynier peut s'expliquer conjointement par une amélioration du rendement de réseau sur la commune et par une restructuration du réseau de distribution. En effet, dans le cadre de travaux de renforcement de canalisations pour la mise en conformité de poteaux d'incendie, deux antennes (chemin des Vallières et chemin du Pont des Colles), historiquement alimentées par la source Meynier, ont été réhabilitées sur le réseau en provenance du canal de la Gravière.

Saint-Jeannet :

Le volume disponible au niveau des 3 Fonts a notablement baissé entre 2015 et 2016. Le déficit de volume prélevé, de l'ordre de 90 000 m³, au niveau de cette ressource est compensé par un pompage depuis le réseau en provenance de la source Féraud.

Gattières :

Jusqu'en février 2017, la source Foundeirasse était intégralement captée en direction du réservoir. Le volume non mis en distribution dans le réseau était surversé au niveau du réservoir et retournait au milieu naturel.

La diminution du volume prélevé entre 2015 et 2016 (-20%), qui ne peut pas être expliquée par une baisse des volumes mis en distribution puisque ces derniers sont restés stables durant la même période, est due à une baisse de production de la source.

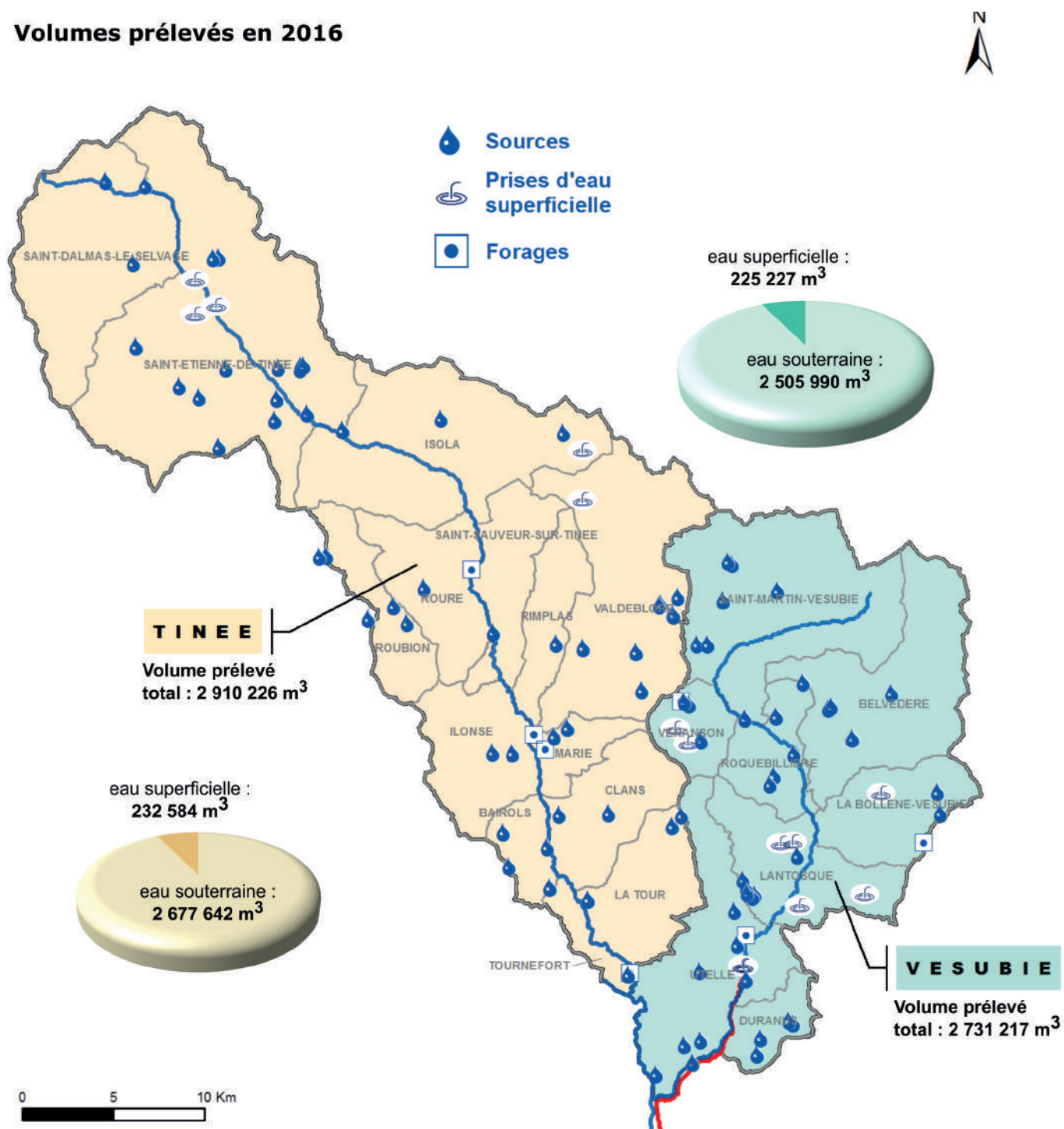
La mise en place en février 2017, d'une vanne motorisée sur l'adduction du réservoir, asservie au niveau de celui-ci, permettra de réduire le volume prélevé à la source au seul volume nécessaire à la distribution et de supprimer la surverse au niveau du réservoir.

Le fonctionnement de la source Saint-Martin est similaire à celui de la Source Foundeirasse (surverse du surplus de la source au niveau du réservoir). Toutefois, pour cette unité de distribution, la baisse du volume prélevé est conjointement due à une baisse du volume mis en distribution de l'ordre de 5% et à une baisse du volume disponible à la source.

3) Secteur Haut Pays

Carte 3 : secteur Haut Pays

Volumes prélevés en 2016



Très majoritairement, sur ce secteur, les ressources sont des eaux souterraines. Chacune des 22 communes du périmètre du Haut Pays est desservie par une ou plusieurs ressources situées sur son territoire.

Il n'existe pas de réseaux alimentant plusieurs communes, mais on retrouve dans la Vésubie, quelques interconnexions, notamment entre Belvédère et Roquebillière et entre Belvédère et La Bollène-Vésubie.

Au gré de la topographie des communes, les réseaux sont alimentés gravitairement ou par pompage. Quelques captages d'eau de surface viennent compléter le maillage des ressources en eaux souterraines essentiellement constitué de sources et de quelques forages.

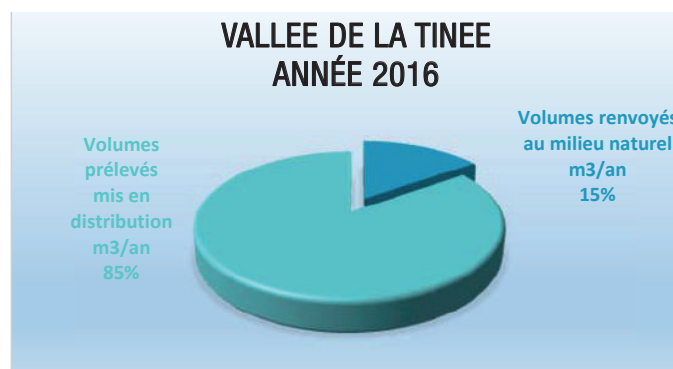
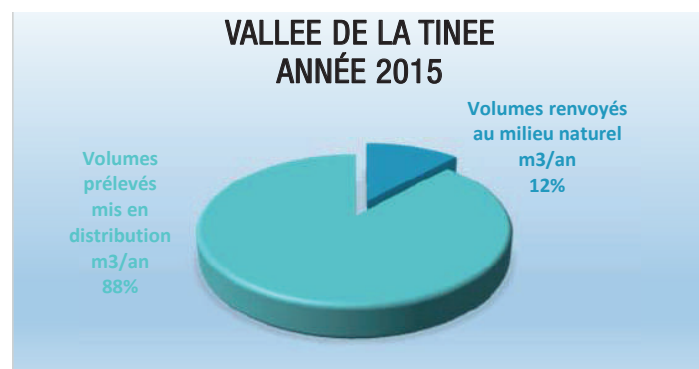
Évolution des volumes prélevés et mis à distribution :

m3/an	VOLUMES PRELEVES A LA SOURCE			VOLUMES RENVOYES AU MILIEU NATUREL			VOLUMES PRELEVES MIS EN DISTRIBUTION		
	2015	2016	variation N/N-1	2015	2016	variation N/N-1	2015	2016	variation N/N-1
Haut Pays Tinée	3 477 547	3 434 926	-1%	408 782	524 700	4%	3 068 765	2 910 226	-5%
BAIROLS	-	62 433	-	-	41 996	-	17 736	20 437	15%
CLANS	294 668	262 787	-11%	-	-	0%	294 668	262 787	-11%
ILONSE	18 266	22 177	21%	-	-	0%	18 266	22 177	21%
ISOLA	513 583	474 861	-8%	-	-	0%	513 583	474 861	-8%
LA-TOUR-SUR-TINEE	184 895	198 229	7%	-	-	0%	184 895	198 229	7%
MARIE	26 641	20 558	-23%	12 470	6 817	-20%	14 171	13 741	-3%
RIMPLAS	104 277	89 987	-14%	39 349	43 560	15%	64 928	46 427	-28%
ROUBION	324 994	297 567	-8%	6 797	15 165	3%	318 197	282 402	-11%
ROURE	52 576	51 283	-2%	5 055	6 035	2%	47 521	45 248	-5%
SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE	25 388	27 456	8%	-	13 293	52%	25 388	14 163	-44%
SAINT-ETIENNE-DE-TINEE	1 299 377	1 215 916	-6%	318 130	337 219	4%	981 247	878 697	-10%
SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE	27 771	31 650	14%	-	-	0%	27 771	31 650	14%
TOURNEFORT	79 983	95 445	19%	44 717	60 615	21%	35 266	34 830	-1%
VALDEBLORE	525 128	584 577	11%	-	-	0%	525 128	584 577	11%
Haut Pays Vésubie	4 862 557	4 083 616	-16%	1 798 355	1 352 400	-5%	3 064 202	2 731 217	-11%
BELVEDERE	418 910	383 435	-8%	140 508	161 629	15%	278 402	221 806	-20%
DURANUS	20 334	21 224	4%	-	-	-	20 334	21 224	4%
LA-BOLLENE-VESUBIE	-	269 784	-	-	56 583	-	221 688	213 201	-4%
LANTOSQUE	299 206	258 498	-14%	-	-	-	299 206	258 498	-14%
ROQUEBILLIERE	1 031 523	908 872	-12%	76 025	95 814	26%	955 498	813 058	-15%
SAINT-MARTIN-VESUBIE	2 688 887	1 918 187	-29%	1 623 067	932 940	-43%	1 065 820	985 247	-9%
UTELLE	180 587	165 479	-8%	8 318	-	-100%	172 269	165 479	-4%
VENANSON	223 110	158 137	-29%	172 125	105 433	-39%	50 985	52 704	3%



Vallée de la VESUBIE	2 015	2016
Volumes renvoyés au milieu naturel m3/an	1 798 355	1 352 400
Volumes prélevés mis en distribution m3/an	3 064 202	2 731 217

Vallée de la TINEE	2 015	2016
Volumes renvoyés au milieu naturel m3/an	408 782	524 700
Volumes prélevés mis en distribution m3/an	3 068 765	2 910 226



Tinée

Bairols :

Les volumes mis en distribution ont augmenté de 15% en 2016, induisant directement une augmentation des volumes prélevés.

Clans :

En 2016, les ressources en eau ont été moins sollicitées d'environ 11%. Les travaux de recherche de fuites et d'améliorations du rendement de réseau ont permis une baisse significative (36%) des volumes mis en distribution.

Ilonse :

Les sources Rio Giraut et Irougne font l'objet de prélèvement directement liés aux volumes mis en distribution. Les volumes demandés par les réseaux de distribution ont augmenté en moyenne de 21% sur la commune. La hausse relative est la plus forte sur le secteur village avec près de 66% d'augmentation en 2016. Cette augmentation s'explique par une fuite sur le refoulement de la source Rio Giraut qui a été réparée dans le courant de l'année 2016.

Isola :

Sur cette commune, l'eau prélevée est traitée et directement envoyée dans le réseau de distribution. Le prélèvement d'eau sur la commune d'Isola a baissé de 8% en 2016 car la demande en eau potable sur le secteur village a été moins importante que l'année précédente.

La Tour-sur-Tinée :

Le Hameau de Roussillon est alimenté par un pompage dans l'ouvrage de captage de la Condamine. Les sources du Bois Noir et de Perthuis alimentant le secteur village et complétant les apports pour le Hameau de Roussillon sont traitées sur le site du Col de l'Abeille. Les volumes prélevés sont égaux aux volumes produits et distribués. En 2016, l'augmentation des volumes distribués à partir du Col de l'Abeille compense la baisse des volumes pompés dans le Puits de la Condamine. On constate une augmentation globale de 7% des volumes distribués.

Marie :

Les volumes prélevés sur la commune de Marie sont issus des Sources Lauzette et Fontette pour le secteur village. Une partie des volumes prélevés est traitée et mise en distribution, l'autre partie est surversée vers le réseau d'eau brute des fontaines. Le quartier de La Bolinette est quant à lui alimenté par le forage du même nom. Les volumes prélevés ont globalement diminué de 23% entre 2015 et 2016 alors que les volumes mis en distribution n'ont baissé que de 3%. Les volumes surversés avant traitement ont baissé de moitié.

Rimplas :

Le village de Rimplas est alimenté à partir des sources de Rouagne dont une partie est surversée avant traitement au niveau de la station de désinfection UV du réservoir du village. Les volumes prélevés ont diminué de 14% révélant une baisse de productivité de la source. Les volumes produits et mis en distribution au niveau de la station UV ont diminué de 29%. Les équipes d'intervention de l'Agence Moyen et Haut Pays ont en effet procédé à la réparation d'une fuite importante sur la conduite desservant le quartier du Fort. Egalement, un linéaire important de canalisation a été renouvelé dans le centre du village permettant d'améliorer significativement le rendement du réseau.



Roubion :

La commune de Roubion est alimentée par les sources du Démant, de Barbéons et Calanque d'Or et de Content. Les ressources prélevées à Roubion ont diminué de 8%. Cette baisse est principalement due à la diminution des volumes prélevés sur les sources du Démant et de Barbéons. Les sources de Content ont quant à elles été deux fois plus sollicitées même si leur apport reste marginal à l'échelle de la commune. Les volumes produits ont diminué sur le secteur village suite à une campagne de recherche de fuites et à la mise en conformité des branchements abonnés sur ce secteur en 2016. A l'échelle de la commune, les volumes produits ont diminué de 6%, notamment grâce à l'amélioration du rendement du réseau.

Roure :

Les volumes prélevés de la source Rougios ont diminué de 2% entre 2016 et 2015. Cette stabilité de la ressource a permis de répondre à la demande de production du secteur village en 2016. Le volume produit égal au volume mis en distribution a néanmoins diminué de 5% en 2016 principalement du fait de l'amélioration du rendement du réseau suite à la recherche et à la réparation des fuites, à la mise en conformité des branchements et au renouvellement de certaines canalisations vétustes. Les volumes prélevés et produits sur le secteur Pont de Paule sont stables.

Saint-Dalmas-le-Selvage :

Le secteur village sera équipé de compteurs de réseau dans le courant de l'année 2017. Les volumes prélevés sur le secteur Bousieyas et Pra ont connu une augmentation de 8%. Les volumes produits ont enregistré une baisse de 27% sur l'année 2016.

Saint-Etienne-de-Tinée :

La commune de Saint-Etienne-de-Tinée est desservie par de nombreuses sources. Sur certains réseaux de la commune, les volumes prélevés excèdent les volumes produits car une partie de l'eau est renvoyée au milieu naturel avant traitement. A l'échelle de la commune, en 2016, 72% de l'eau prélevée est traitée et mise en distribution. En 2016, les volumes mis en distribution ont diminué de 10%, notamment grâce à l'amélioration du rendement de réseau en particulier sur le secteur village.

Saint-Sauveur-sur-Tinée :

Les volumes produits sont égaux aux volumes prélevés car il n'existe pas de surverse avant traitement sur ce réseau. En 2016, ces volumes ont connu une augmentation de 14% pour faire face à la demande en eau potable du réseau de Saint-Sauveur-sur-Tinée.



Tournefort :

Pour le secteur village, les volumes prélevés à la source de Perthuis ont augmenté de 18% en particulier grâce à la réparation de la canalisation d'adduction obstruée en 2015. En revanche les volumes mis en distribution ont diminué de 13% notamment grâce à la réalisation d'une campagne de recherche de fuites et à leur réparation. Sur le secteur Courbaisse, les volumes pompés dans le forage et la Source Font Fraye correspondent aux volumes produits et mis en distribution. Ils ont augmenté de 25% sur l'exercice 2016. Une campagne de recherche de fuite est à réaliser sur ce secteur.

Valdeblore :

Les derniers compteurs de ressources seront posés en 2017 sur la commune de Valdeblore et permettront de mesurer les volumes prélevés avant production. Pour 2016, les volumes produits ont augmenté de 11%. Cette augmentation se retrouve à la fois sur les quartiers de La Bolline et La Roche alimentés par la source Cabane Vieille et qui ont connu le raccordement du nouveau réseau des Vignes, ainsi que sur les quartiers de Saint-Dalmas et de la Colmiane alimentés par la station de traitement de La Colmiane.



Boréon - Vésubie

Vésubie

Belvédère

Les trois réseaux de distribution de la commune de Belvédère ont enregistré une baisse significative des volumes distribués. Des recherches de fuites ainsi que l'arrêt de la surverse du réservoir des Condamines sur le secteur village ont permis de réduire les volumes produits de 20%. La différence entre les volumes prélevés et les volumes produits s'explique par la présence avant traitement des surverses du réservoir d'Engiboï ainsi que du réservoir de Carqueira aux Blancs.

Duranus :

Les volumes prélevés et produits à Duranus ont augmenté de 4%.

La Bollène-Vésubie :

La commune de La Bollène est alimentée par la source de Praï, le forage de Turini, le pompage de Camp d'Argent et la station de pompage Saint Roch. Les volumes prélevés sont comptabilisés sur la source de Praï depuis le milieu de l'année 2015. Un comparatif n'a donc pu être établi entre l'année 2015 entière et l'année 2016. En revanche, concernant les volumes produits sur la commune de La Bollène, une diminution de 4% est constatée essentiellement due à une baisse des volumes mis en distribution sur le réseau village. Ici, un travail de renouvellement des canalisations a permis de réduire sensiblement les fuites et améliorer le rendement du réseau. Les volumes annuels montrent qu'en 2016, les ressources sont excédentaires sur le secteur village et que l'on renvoie au milieu naturel avant traitement 21% de l'eau prélevée à la Source Praï. Cependant, lorsque l'étiage coïncide avec de fortes consommations sur le secteur village, la station St Roch est démarrée : son apport constitue 17% des volumes produits sur la commune et sa production a augmenté de 8% de 2015 à 2016.

Lantosque :

La commune de Lantosque est alimentée par plusieurs sources et canaux et par 6 stations de traitement. Les volumes prélevés ont baissé de 14% alors que les volumes produits ont baissé de 22%. La mise en conformité des branchements abonnés et le renouvellement des certaines canalisations vétustes ont permis d'améliorer sensiblement le rendement des réseaux.

Saint-Martin-Vesubie :

5 sources alimentent le réseau d'eau potable de Saint-Martin-Vesubie. Seule une partie des volumes prélevés est traitée et injectée dans les réseaux de distribution. L'autre partie est renvoyée au milieu naturel avant traitement. Seule la source Fuont St Martin, proche du village, ne fait l'objet de prélèvements qu'en fonction des volumes mis en distribution.

Les volumes prélevés ont baissé de 29% de 2015 à 2016. Cela s'explique à la fois par la baisse de production de certaines ressources telles que les sources Serra Cremau et Saleize, mais également à une moindre demande du réseau de distribution (réseau Fuont Saint Martin) suite à la réparation de différentes fuites. Les volumes mis en distribution ont en effet diminué de 10% de 2015 à 2016. Les parts des volumes rendus au milieu naturel avant traitement sur les volumes prélevés est passée de 60% en 2015 à 50% en 2016.

Utelle :

La commune d'Utelle se compose de 7 unités de distributions distinctes. A l'échelle de la commune d'Utelle, les volumes prélevés baissent de 8%. Pour les volumes produits, cette baisse est moins marquée et avoisine 4%.

Venanson :

Le village de Venanson est alimenté par la source des Naidjes qui alimente une station UV desservant le village et une station de pompage et désinfection javel desservant les quartiers hauts du village. Une partie des volumes prélevés est surversée dans le milieu naturel avant traitement.

En 2016, les volumes prélevés à la source ont diminué de 29% alors que les volumes produits et mis en distribution n'ont augmenté que très faiblement de 3%. Les volumes surversés sont passés de 77% en 2015 à 67% en 2016 des volumes prélevés. La ressource reste donc largement excédentaire pour cette commune.

4) Equipement du Haut Pays en compteurs de prélèvement

La Régie Eau d'Azur a poursuivi le programme d'investissement initié par la Métropole Nice Côte d'Azur pour la pose de compteurs de ressource.

Cela permettra une mise en conformité vis-à-vis des attentes de l'Agence de l'Eau. Dans certains cas, ces compteurs serviront également de compteur de production et de sectorisation.





02

PRODUCTION D'EAU POTABLE



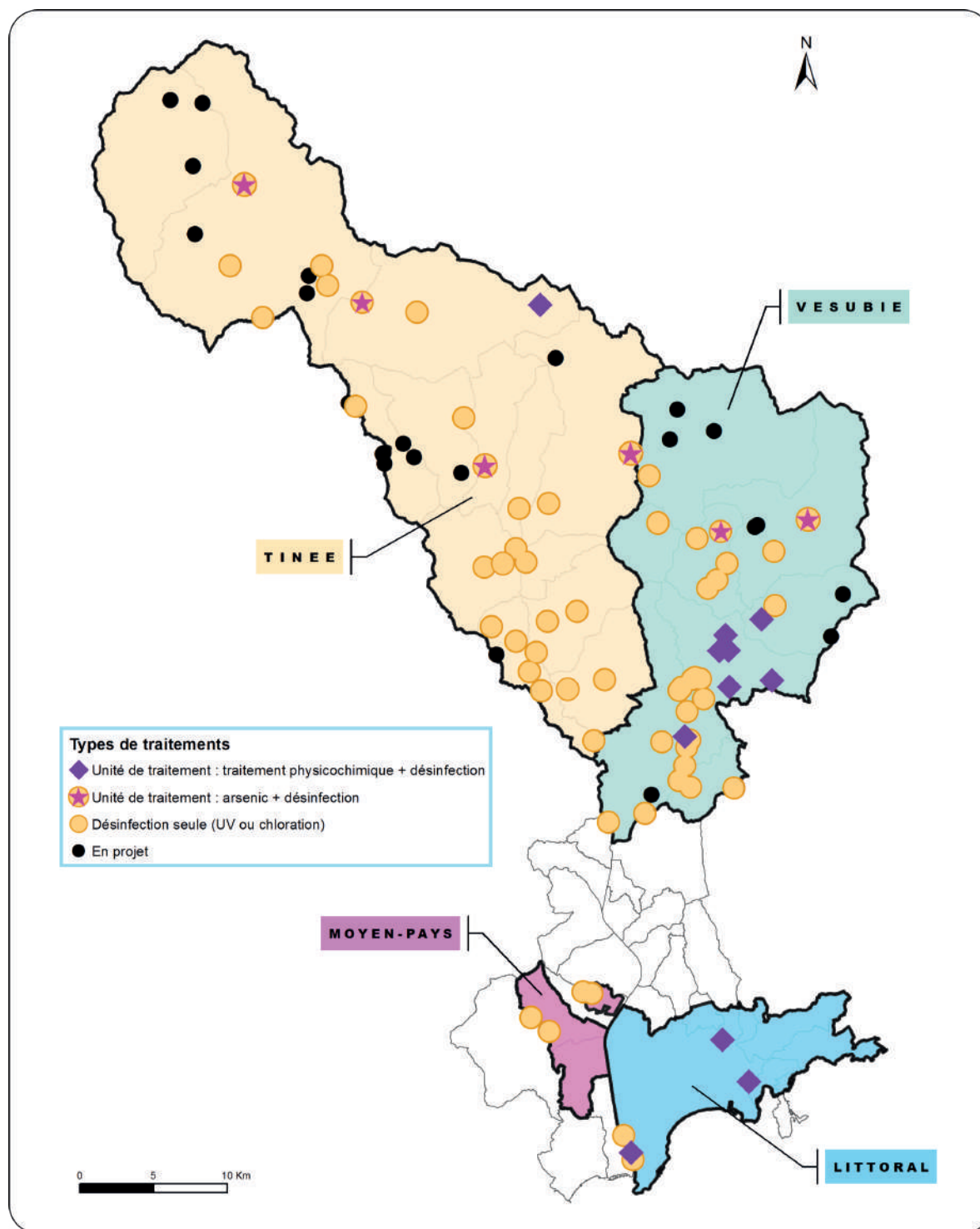
02 | Production d'eau potable

1) Localisation des sites de production

La carte ci-dessous détaille la répartition des différents sites de production sur le territoire de la Régie :

Carte 4 :

Unités de désinfection, de traitement et de production



2) Principaux sites de traitement sur le Littoral

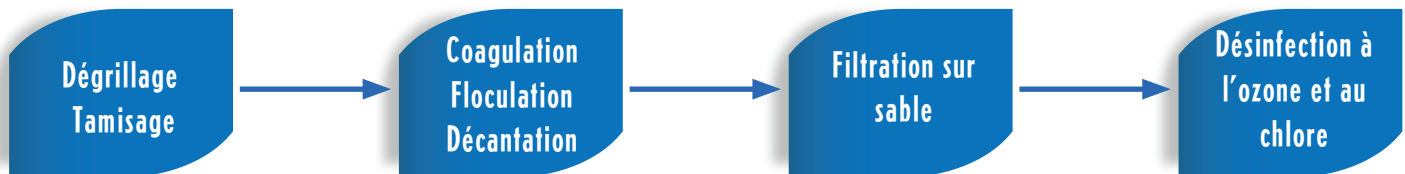
Super-Rimiez



Construite en 1972, l'usine de production de Super-Rimiez a connu plusieurs améliorations significatives et aujourd'hui est une usine des plus modernes. Vitrine de la Régie Eau D'Azur, cette installation majeure produit plus de 100 000 litres d'eau potable chaque minute soit l'équivalent de 66 700 bouteilles d'eau. Elle bénéficie également d'une capacité de stockage des eaux brutes avant traitement de 50 000 m3 assurant une confortable réserve de sécurité.

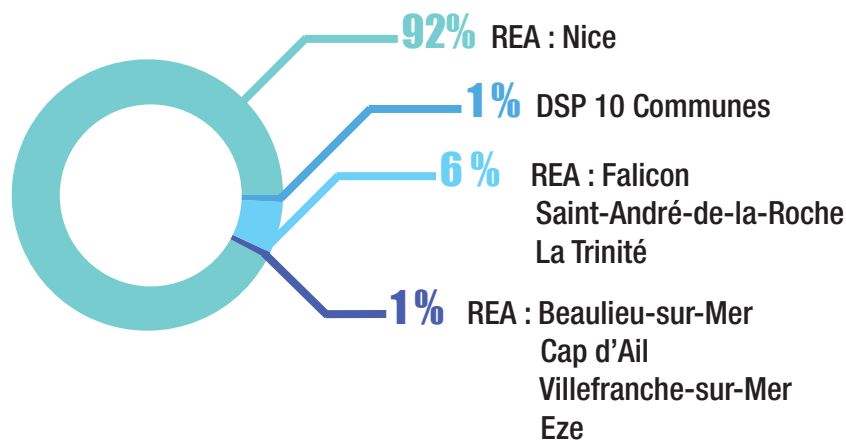
Une production de 90 000 litres/mn
Soit 60 000 bouteilles d'eau d'1,5 litres par minute

Grâce à sa filière de traitement complète constituée de plusieurs étapes :



L'usine de Super-Rimiez alimente essentiellement la ville de Nice mais dessert également les communes de Falicon, La Trinité, Saint-André-de-la-Roche. Une partie de l'eau produite est exportée vers les réseaux des 10 communes, dont le service est délégué à VEOLIA et une très faible partie vers les communes de Beaulieu-sur-Mer, Cap d'Ail, Eze et Villefranche-sur-Mer.

Schéma 2 : Utilisation de l'eau produite par l'usine Super-Rimiez, année 2016



Remarquablement intégrée dans son environnement, l'usine de Super-Rimiez appartient au patrimoine niçois.

L'usine garantit une eau de qualité irréprochable dont profitent chaque jour les habitants du bassin niçois.

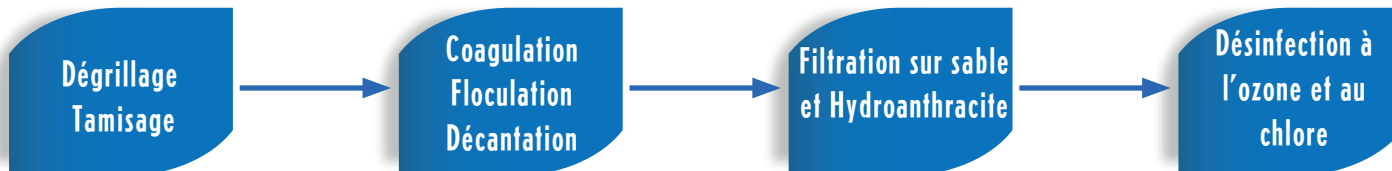
Jean Favre



Créée en 1989 et située au Col de Villefranche, l'usine de traitement d'eau potable Jean Favre a la capacité de produire environ 42 000 litres d'eau par minute. Cette usine alimente les communes de Beaulieu-sur-Mer, Cap d'Ail, Eze et Villefranche-sur-Mer, et fournit également de l'eau à la commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat, au SIECL et à la Principauté de Monaco.

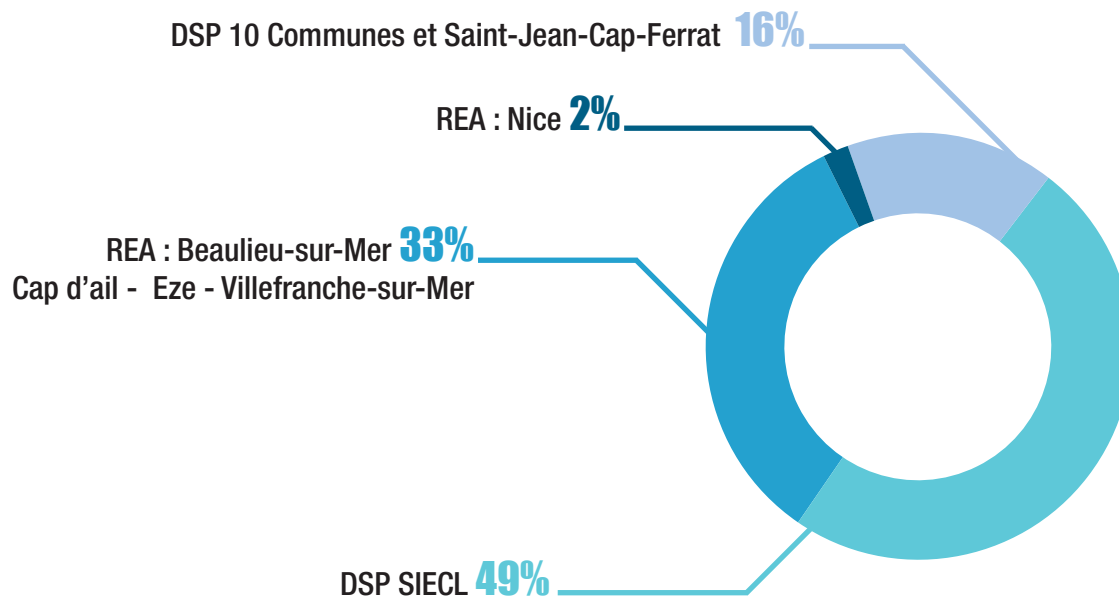
Sa filière de traitement complète est adaptée à la potabilisation d'une eau brute superficielle :

Une capacité de production de 42 000 l/mn soit 28 000 bouteilles d'1,5 litres



L'usine de Jean Favre bénéficie d'une capacité de stockage des eaux brutes de 8000 m³ sur le site de Super-Rimiez.

Schéma 3 : Utilisation de l'eau produite par l'usine Jean Favre, année 2016



Les usines du Var



Une capacité de production de :

Sagnes : 60 000 l/mn
Prairies : 39 000 l/mn

Prélevée dans la nappe phréatique du fleuve Var, l'eau brute en provenance des champs captant des Sagnes et des Prairies est naturellement de très bonne qualité et ne nécessite que peu de traitement, hormis une simple désinfection au chlore.

Ce traitement est réalisé à différents endroits du site de production.

Capacités de chacun des sites :

- ▶ Site des Sagnes : 60 000 litres par minute
- ▶ Site des Prairies : capacité portée de 12 000 litres par minute à 39 000 litres / minute, suite à la réalisation de travaux par la Régie Eau d'Azur en 2016.

Les champs captants du Var représentent une sécurité et une ressource alternative à l'usine de Super-Rimiez.

3) Volumes d'eau produits

Secteurs du Littoral Rive gauche :

La pose de compteurs en limite de périmètre des communes de Nice Côte d'Azur et du SIECL-Syndicat Intercommunal des Eaux des Corniches et du Littoral, fin 2013, a permis de comptabiliser les volumes produits à l'usine de Jean Favre pour les seuls besoins de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Sur 10 324 466 m³ d'eau potable produits à l'usine de Jean Favre en 2016, 3 647 370 m³ ont été mis en distribution sur les quatre communes de l'est gérées par la Régie Eau d'Azur (Villefranche-sur-Mer, Beaulieu-sur-Mer, Eze et Cap d'Ail) et 1 609 890 m³ sur la commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat.

La totalité des volumes mis en distribution vers le SIECL et Monaco représente ainsi 49% des volumes produits à l'usine Jean Favre à partir des ressources de la Vésubie.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des volumes produits sur les 5 dernières années :

INSTALLATIONS	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Usine de Super Rimiez	29 845 329	28 796 374	26 901 042	27 923 473	27 127 809	-2,85%
Usine des Sagnes	4 191 151	4 990 638	7 513 952	7 120 901	7 051 197	-0,98%
Prairies Bas Service	57 958	67 140	80 701	233 684	1 062 701	354,76%
Jean Favre et F. de May	11 817 952	10 101 350	10 519 451	9 413 388	10 324 466	9,68%
TOTAL	45 912 390	43 955 502	45 015 146	44 691 446	45 566 174	2%

Schéma 4 : Volumes produits sur le secteur Nice et Littoral Rive Gauche

Ce schéma détaille les volumes produits par les différentes usines sur ce secteur et leur destination.



On constate que l'augmentation des volumes produits sur le secteur est essentiellement due à l'usine Jean Favre. Pour les sites situés sur Nice, la baisse sur l'usine Super-Rimiez est compensée par la hausse des volumes prélevés aux Prairies. L'explication est apportée dans la partie Ressources.

En 2016, Monaco a augmenté sa consommation de 700 000 m³, ce qui explique en grande partie l'accroissement des volumes produits sur l'usine Jean Favre.

Secteurs Haut et Moyen Pays :

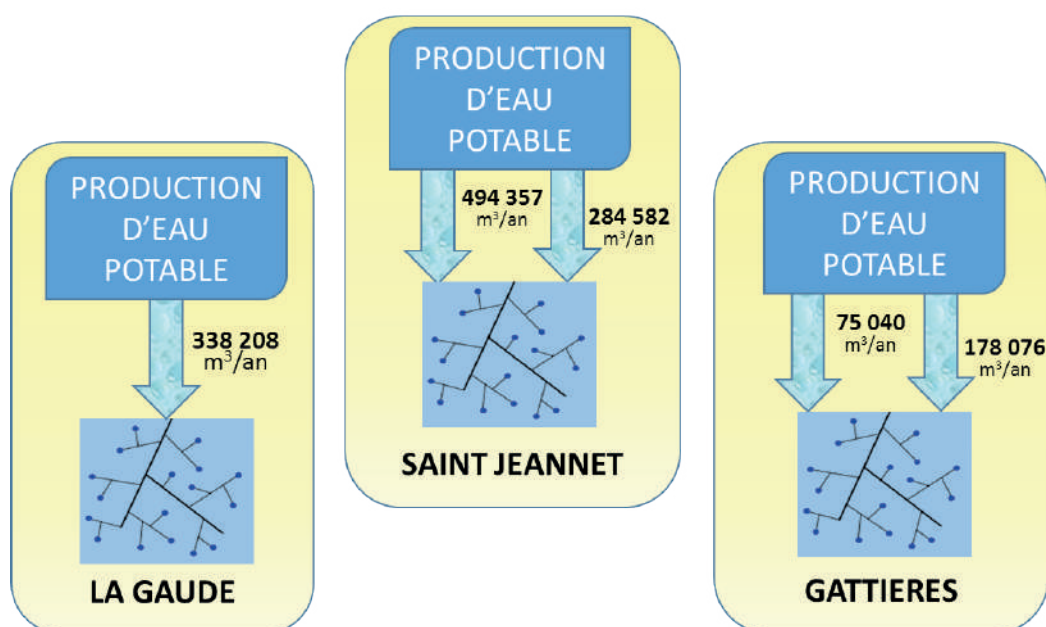
Evolution des volumes d'eau produits par les unités de production d'eau potable du secteur Moyen Pays :

SOURCES	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Source Meynier	347 583	378 322	392 112	379 508	338 208	-10,88%
Source Féraud	364 522	353 715	353 715	401 490	494 357	23,13%
Sources Font (3 sources)	381 282	317 531	298 093	373 639	284 582	-23,84%
Source Saint Martin	96 576	137 356	116 047	99 366	75 040	-24,48%
Source Foundeirasse	136 133	141 071	164 254	173 619	178 076	2,57%
TOTAL	1 326 096	1 327 995	1 324 221	1 427 622	1 370 263	-4%

Gattières :

S'il est resté plutôt stable entre 2015 et 2016, au niveau de la source de Foundeirasse, le volume produit a chuté de plus de 24% au niveau de la source Saint-Martin. Cette diminution peut s'expliquer d'une part par la baisse du volume mis en distribution (amélioration du rendement du réseau sur le secteur du village suite à une campagne de recherche systématique de fuites) et d'autre part par la diminution du volume disponible à la source. Cette baisse de production a été compensée par une augmentation du volume acheté à VEOLIA sur ce secteur.

Schéma 5 : productions d'eau année 2016 – Secteur Moyen Pays Rive Droite



La Gaude et Saint-Jeannet :

Mêmes évolutions que pour les volumes prélevés.

4) Valorisation énergétique de la production d'eau

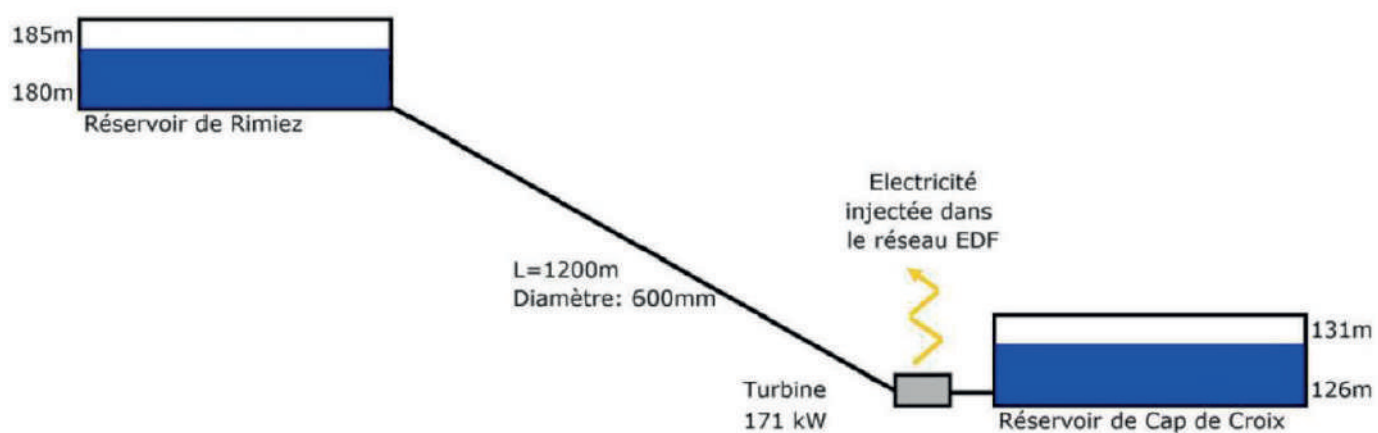
La valorisation énergétique de la production d'eau s'inscrit dans la démarche de développement durable de la Métropole Nice Côte d'Azur : grâce à la topographie du réseau d'eau à Nice, le service de l'eau produit de l'électricité à l'aide des microturbines équipant les canalisations alimentant :

- ▶ le réservoir de Rimiez
- ▶ le réservoir de Cap de Croix
- ▶ la station Passerelle-Paillon



Microturbines installées dans les locaux de Cap de Croix à Nice

Schéma 6 : Principe de fonctionnement de la microturbine au réservoir de Cap de Croix



A ces trois turbines installées sur le réseau de distribution d'eau potable de la ville de Nice vient se rajouter la production d'électricité de la station d'Alberia à Saint-Etienne-de-Tinée installée sur la canalisation d'amenée des eaux brutes.

Ces quatre installations ont permis de produire 4 900 542 kWh en 2016 pour le compte de la Régie Eau d'Azur (et 4 886 924 kWh pour NCA), ce qui équivaut à peu près de la moitié de l'énergie consommée annuellement pour l'exploitation du service de l'eau à Nice.



	Caractéristiques				
	Cap de Croix	Rimiez	Passerelle	Alberia	
Puissance	190 kW	217 kW	500 kW		
Débit mini	150 l/s	240 l/s			
Débit maxi	490 l/s	660 l/s			
Hauteur de chute	47 m	40,5 m			
Diamètre conduite	600	600			
Fluide	Eau potable	Eau potable			
Contrat EDF	200 kW	220 kW	430 kW		
	Production kWh				
	Cap de Croix (kWh)	Rimiez (kWh)	Passerelle (kWh)	Alberia (kWh)	Total (kWh)
Période 2016					
Janvier	50 193	79 225	123 643	52 061	305 122
Février	40 174	68 207	150 126	46 048	304 555
Mars	55 450	83 382	225 165	62 700	426 697
Avril	53 206	89 077	196 716	86 429	425 428
Mai	72 280	72 801	246 355	116 500	507 935
Juin	77 886	108 938	241 192	134 299	562 315
Juillet	82 539	106 539	217 805	145 102	551 984
Août	53 265	88 568	197 498	66 153	405 484
Septembre	56 848	89 510	64 456	77 160	287 974
Octobre	50 339	84 249	147 127	60 693	342 408
Novembre	53 522	78 752	196 213	73 885	402 372
Décembre	50 904	73 402	213 503	40 461	378 270
TOTAL 2016	696 605	1 022 648	2 219 799	961 491	4 900 542

Un cinquième site est en construction, au niveau de la station de pompage du Roguez sur le canal d'amenée des eaux brutes (canal Vesubie) de l'usine de Super-Rimiez. Cette installation sera achevée début 2017.

A terme, la production électrique générée par les cinq microturbines permettra à la Régie Eau d'Azur de produire autant d'énergie qu'elle en consomme.



03

DISTRIBUTION

The image features a light brown background with a white diagonal line running from the top-left to the bottom-right. A dark brown triangle is positioned in the lower-right quadrant, pointing towards the bottom-right corner. The word "DISTRIBUTION" is written in a bold, white, sans-serif font across the upper portion of the image.

03 | Distribution

1) Echanges d'eau potable

L'essentiel de l'eau introduite dans le réseau des communes de la Régie est produite sur le territoire de la Régie.

Seule une très faible proportion (1,5%) des volumes mis en distribution dans le réseau des communes du Littoral Rive gauche du Var provient d'un achat d'eau en gros à un service extérieur :

- ▶ Achat d'eau à la Métropole à travers la Délégation du Service Public de l'eau potable des 10 communes (DSP VEOLIA-EAU) pour les communes de Nice et de Saint-André-de-la-Roche.
- ▶ Achat d'eau au SIECL (DSP VEOLIA-EAU) pour les 4 communes Est Littoral et La Trinité.



Falicon



Plateau Saint-Michel (Secteur Littoral)

La Régie fournit par ailleurs de l'eau :

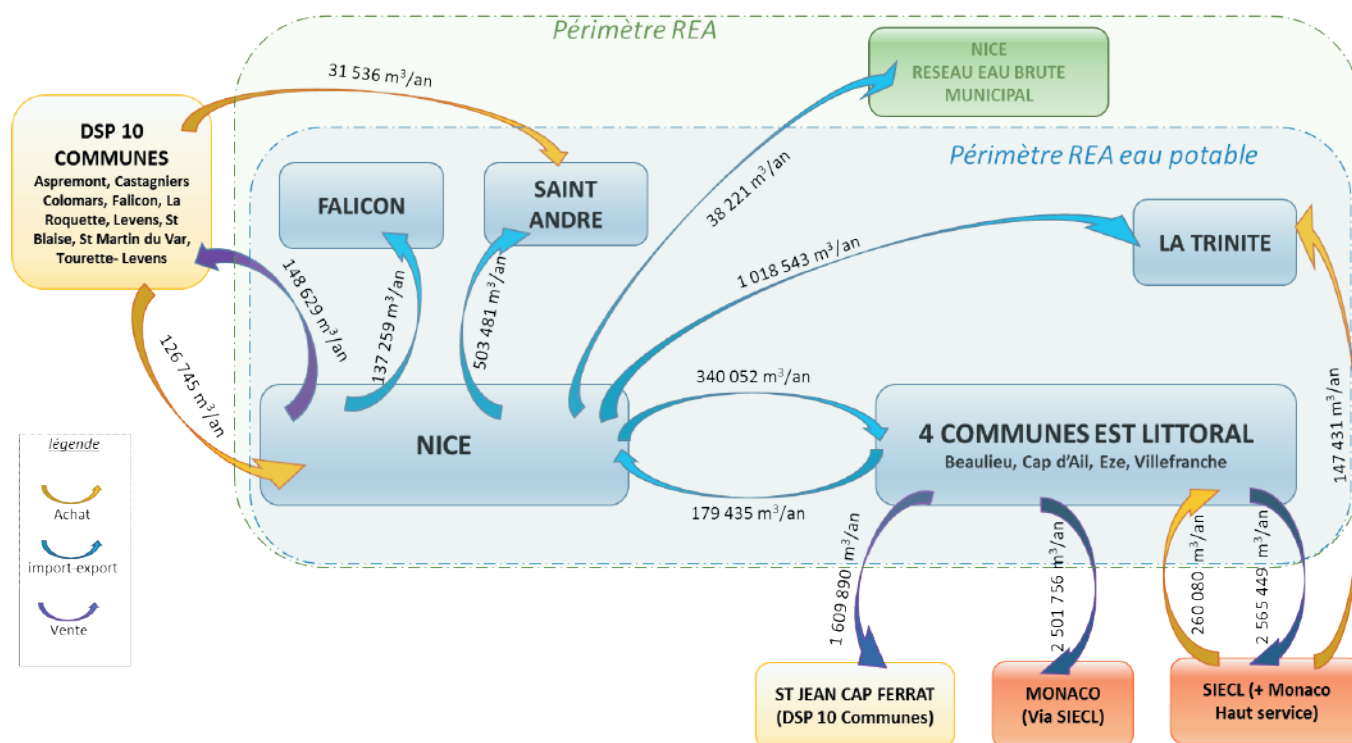
- ▶ à la commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat (rattachée au contrat des 10 communes, DSP VEOLIA-EAU),
- ▶ au SIECL- Syndicat Intercommunal des Eaux des Corniches et du Littoral- (DSP VEOLIA-EAU) qui en revend une grande partie à la Principauté de Monaco (Société Monégasque des Eaux).

Il faut noter également qu'une partie de l'eau prélevée via le canal de la Vésubie alimente le réseau d'eau brute de la ville de Nice.

Sur le Moyen Pays Rive droite, pour l'année 2016, ce sont 97% des volumes introduits dans le réseau de la commune de Saint-Jeannet qui proviennent d'une ressource de la Régie, 73% pour la commune de Gattières et 86% pour celle de La Gaude.

Il est à noter qu'une partie de la commune de La Gaude, ne dispose d'aucune ressource propre. Dans ce secteur, le réseau est donc intégralement alimenté par un achat d'eau en gros à travers le contrat de DSP de la rive droite du Var.

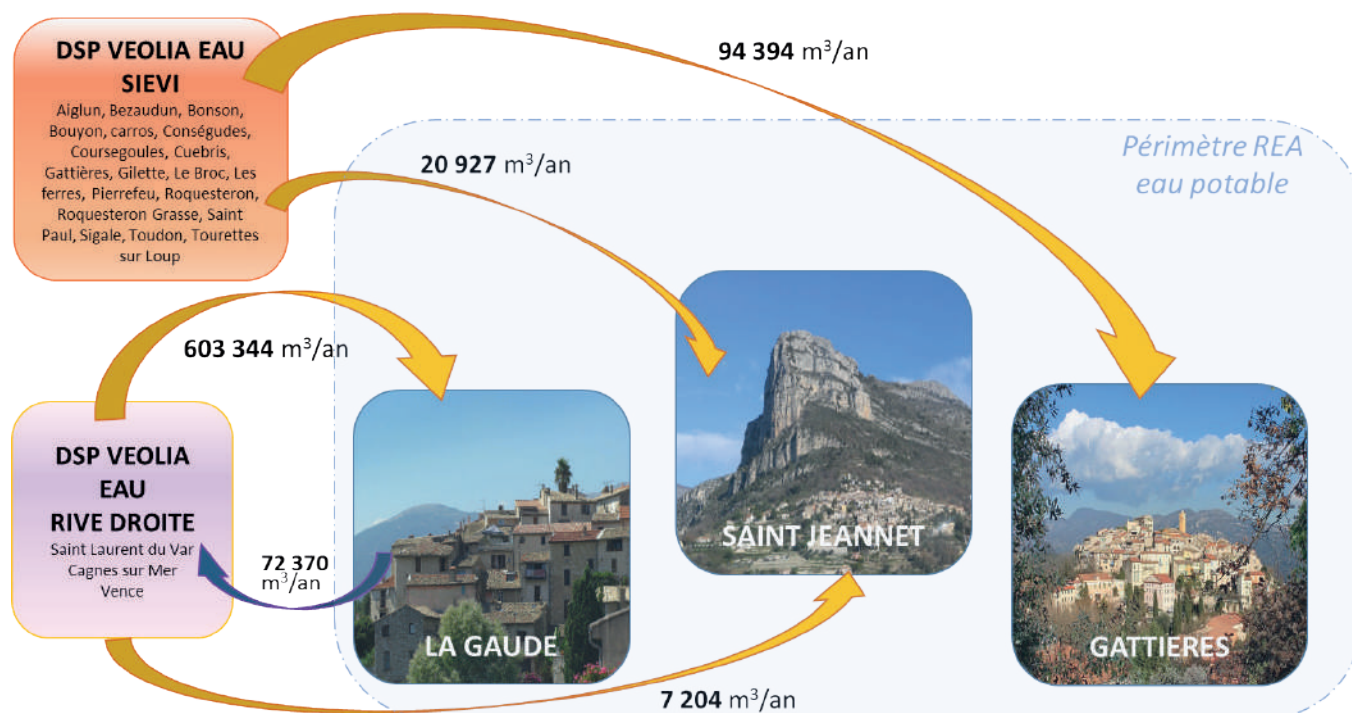
Schéma 6 : échanges d'eau année 2016 – Secteur Littoral Rive Gauche



Les différents achats d'eau se font au travers des deux contrats de DSP de la rive droite du Var et du SIEVI (Syndicat Intercommunal Estéron Var Inférieur) gérés par VEOLIA-EAU et proviennent en totalité du Canal de La Gravière.

Une très faible partie de cette eau, qui n'est pas utilisée par La Régie, retourne au réseau des communes de la Métropole en rive droite (DSP VEOLIA-EAU).

Schéma 7 : Échanges d'eau année 2016 – secteur Moyen Pays Rive Droite



Il n'y a que très peu d'échanges d'eau sur le secteur du Haut Pays. La plupart des communes sont alimentées par leurs propres ressources. Lantosque prélève de l'eau au canal des irrigants.

2) Evolution des volumes achetés, vendus et mis en distribution

Secteur Nice et Littoral

<i>Volumes achetés (ou importés) à d'autres services d'eau potable</i>	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Achat aux 10 Communes (Silcen) pour Saint-André	22 404	25 412	29 272	31 536	31 536	0%
Achat aux 10 Communes (Silcen) pour Nice	111 090	109 000	106 854	120 263	126 745	5%
Achat au SIECL pour La Trinité	198 999	192 756	140 275	175 700	147 431	-16%
Achat au SIECL pour les 4 communes de l'Est	non disponible *	non disponible *	non disponible *	226714	260 080	15%
TOTAL	non disponible *	non disponible *	non disponible *	554 213	565 792	2%

* changement de périmètre

A la Trinité, une réduction des fuites a permis une réduction des achats d'eau.

<i>Volumes vendus (ou exportés) à d'autres service d'eau potable</i>	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Export vers NICE réseau eau brute	13 508	20 296	9 761	27 743	38 221	38%
Vente au SIECL depuis 4 communes de l'Est **	non disponible *	non disponible *	non disponible *	2 777 339	2 565 449	-8%
Vente à la Principauté de MONACO depuis 4 communes de l'Est	3 347 382	2 195 478	1 409 024	1 851 447	2 501 756	35%
Vente à St Jean depuis 4 communes de l'Est	1 563 258	1 350 969	1 103 785	1 585 704	1 609 890	2%
SILCEN (contrat 10 communes du canton de Levens)	247 475	213 513	147 800	155 847	148 629	-5%
TOTAL	non disponible *	non disponible *	non disponible *	6 398 079	6 863 946	7%

* changement de périmètre

** comprenant les volumes vendus par le SIECL à la Principauté de Monaco (environ 1 million de m3 en 2016)

L'augmentation de l'export du réseau d'eau potable vers le réseau d'eau brute entre 2015 et 2016 s'est principalement produite sur la zone ouest de la ville de NICE au niveau du réservoir de la Lanterne. Les travaux de dévoiement du réseau d'eau brute pour les travaux de construction de la ligne 2 du tramway ont conduit à mettre temporairement hors service certaines canalisations et à compenser par des apports d'eau potable.



<i>Volume mis en distribution</i>	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Périmètre Nice, Saint-André, Falicon, La Trinité, 4 communes de l'Est	non disponible *	non disponible *	non disponible *	38 847 580	39 268 019	1%

* changement de périmètre

<i>Périmètre Nice, Saint-André, Falicon, La Trinité,</i>	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
volume produit	45 912 390	43 955 502	45 015 146	44 691 446	45 566 174	2%
volume acheté à d'autres services d'eau potable	non disponible *	non disponible *	non disponible *	554 213	565 792	2%
volume vendu à d'autres services d'eau potable	non disponible *	non disponible *	non disponible *	6 398 079	6 863 946	7%
volume mis en distribution	non disponible *	non disponible *	non disponible *	38 847 580	39 268 019	1%

* changement de périmètre

L'évolution des volumes mis en distribution n'a pas été homogène sur l'ensemble du territoire Nice Littoral. Elle est stable sur la Ville de Nice (- 0,2%), et en nette augmentation sur les 4 communes du Littoral, Villefranche, Eze, Baulieu et Cap d'Ail (+ 12%). Cela s'explique par l'augmentation importante de Monaco (+ 700 000 m3).

Secteur Moyen Pays



Le Var

Volumes achetés ou importés à d'autres services d'eau potable	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Achat au Canal de la Gravière- SIEVI (DSP Veolia) pour Gattières	86 944	58 224	67 312	76 606	94 394	23,22%
Achat au Canal de la Gravière- Rive Droite (DSP Veolia) pour La Gauce	660 667	639 156	640 141	632 376	603 344	-4,59%
Achat au Canal de la Gravière- SIEVI (DSP Veolia) pour Saint- Jeannet	16 907	14 951	24 313	20 610	20 927	1,54%
Achat au Canal de la Gravière- Rive Droite (DSP Veolia) pour Saint-Jeannet	-	3 697	4 644	4 694	7 204	53,48%
TOTAL	764 518	716 028	736 410	734 286	725 869	-1%

Gattières : la diminution du volume disponible à la source de St Martin a été compensée par une augmentation du volume acheté au canal de la Gravière sur ce secteur.

Volumes vendus ou exportés à d'autres services d'eau potable	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Vente de la Gauce au Canal de la Gravière- Rive Droite (DSP Veolia)	89 900	77 554	79 504	74 310	72 370	-2,61%

Volumes mis en distribution	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Secteur La Gauce, Saint-Jeannet et Gattières	2 000 714	1 966 469	1 981 126	2 087 598	2 023 762	-3,06%

Les volumes restent stables.



04

PERFORMANCE DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION



04 | Performance des réseaux de distribution

1) Un engagement du Grenelle II de l'environnement

La limitation des pertes des réseaux d'eau potable est l'un des engagements du Grenelle II de l'environnement, traduit par le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 : moins de pertes sur les réseaux se traduiront par moins de prélèvements de ressources dans le milieu naturel.

L'évaluation de l'état des réseaux d'eau potable, patrimoine enterré et non visitable, s'effectue :

- ▶ ponctuellement et localement lors d'interventions pour la réparation de fuites ;
- ▶ par des campagnes systématiques de recherche de fuites ;
- ▶ globalement à l'échelle du service par l'usage d'indicateurs.

Différents indicateurs sont utilisés dans le cadre d'un référentiel national :

	DEFINITION	AVANTAGE / LIMITE
Rendement de réseau (%)	$\frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volume vendu en gros}}{\text{Volume produit} + \text{Volume acheté en gros}} \times 100$	<ul style="list-style-type: none"> - Concept simple. - L'indicateur dépend des consommations. Il ne traduit pas la réalité de l'état physique du réseau.
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/j/km)	$\frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume consommé autorisé}}{(\text{longueur de réseau en km} \times 365 \text{ jours})}$	<ul style="list-style-type: none"> - Traduit les pertes sur le réseau. - Intègre des estimations²²: sa fiabilité est moins importante que l'indice des volumes non comptés
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/j/km)	$\frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume comptabilisé}}{(\text{longueur de réseau en km} \times 365 \text{ jours})}$	<ul style="list-style-type: none"> - Traduit l'ensemble des volumes non comptés : les pertes, mais aussi les volumes sans comptage. Indicateur qui a l'avantage de s'appuyer sur des valeurs mesurées, sans estimation. - Ne porte pas uniquement sur les pertes.

La maîtrise de ces indicateurs nécessite d'appréhender les différents types de volumes d'eau qui sont mesurés, évalués ou calculés à l'échelle d'un service de l'eau.

Les volumes décrits ci-après sont issus de la Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relative à la mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement (en application du Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007).

2) Suivi des indicateurs

Le schéma définissant les volumes entrant dans le calcul du rendement et des indices de pertes des réseaux d'eau potable est à retrouver en page 48.



Usine de de Jean Favre (Villefranche-sur-Mer)

Le calcul des indicateurs de réseau repose notamment sur la quantification des volumes mis en distribution et des volumes consommés. En l'absence de dispositif de comptage des volumes consommés pour l'instant dans la plupart des communes du Haut Pays, la construction d'indicateurs de performance propres s'avère difficile ; partant de ce constat, une tentative de consolidation à l'échelle de la Régie en tenant compte des valeurs du Haut Pays ne serait pas représentative.

Les calculs de rendements de réseaux portant sur les 18 communes ont de ce fait été regroupés en 3 secteurs.

Ces secteurs sont définis en fonction des liens hydrauliques ou proximité géographiques entre les communes qui les composent. Ces secteurs sont constitués comme suit :

- ▶ Secteur Littoral Rive gauche du Var (8 communes) : Beaulieu-sur-Mer, Cap d'Ail, Eze, Falicon, Nice, La Trinité, Saint-André-de-la-Roche, Villefranche-sur-Mer.
NB : Une partie de la commune de Falicon est incluse dans le périmètre du contrat des 10 communes.
- ▶ Secteur Rive droite du Var (3 communes) : La Gaude, Saint-Jeannet, Gattières.
NB : Une partie de la commune de Gattières est incluse dans le contrat du SIEVI.
- ▶ Secteur Haut Pays (7 communes) : Clans, Duranus, Ilonse, Isola, La Bollène-Vésubie, Roquebilière, Tournefort.

Nous avons privilégié un affichage du rendement par secteur car les valeurs de rendement par commune ne sont en général pas représentatives : ainsi sur les communes littorales, d'importants volumes sont échangés avec les services de l'eau périphériques, augmentant ainsi le niveau de consommation du réseau et par conséquent le rendement.

3) Rendement de réseau :



En 2016, les rendements moyens par secteur sont de :

- ▶ 81% pour le secteur Littoral Rive Gauche du Var (Nice, Beaulieu-sur-Mer, Villefranche-sur-Mer, Eze, Cap d'Ail, La Trinité, Saint-André-de-la-Roche, Falicon)
Les principales actions ont consisté à recenser de nouveaux contrats d'abonnements, consolider le fichier des données de la clientèle, parfaire le déploiement des boucles de sectorisation, mettre à profit les volumes techniques collationnées quotidiennement, sensibiliser régulièrement les équipes d'exploitation.
- ▶ 69% pour le secteur Rive Droite du Var (Saint-Jeannet, La Gaude, Gattières). La mise en place d'un processus transverse de prélocalisation, recherche, réparation de fuites et le renforcement des investigations de terrain sont les principales actions qui ont contribué à l'amélioration du rendement.
- ▶ Sur le Haut Pays, la pose de comptages sur les bâtiments communaux, les fontaines, la réalisation de nouvelles campagnes de pose de compteurs abonnés, l'installation de dispositifs techniques évitant les surverses dans certains réservoirs, en plus des habituelles opérations de recherches de fuites ont constitué les principales actions de l'année.

Sur les 3 secteurs, la déclinaison sur chaque zone géographique du plan d'action pluriannuel de réduction de pertes d'eau dans les réseaux de distribution a orienté les actions mises en œuvre.

En 2017, la restitution de l'audit sur le parc compteur Clientèle permettra d'établir un plan de renouvellement ciblé. Le rapatriement de données sur le système de supervision, leur traitement et analyse par la création de bilans de suivi et nouvelles boucles de sectorisation sera un des enjeux de l'année à venir. L'exploitation de la radio-relève devra également être étudiée.



Saint-Jean-La-Rivière

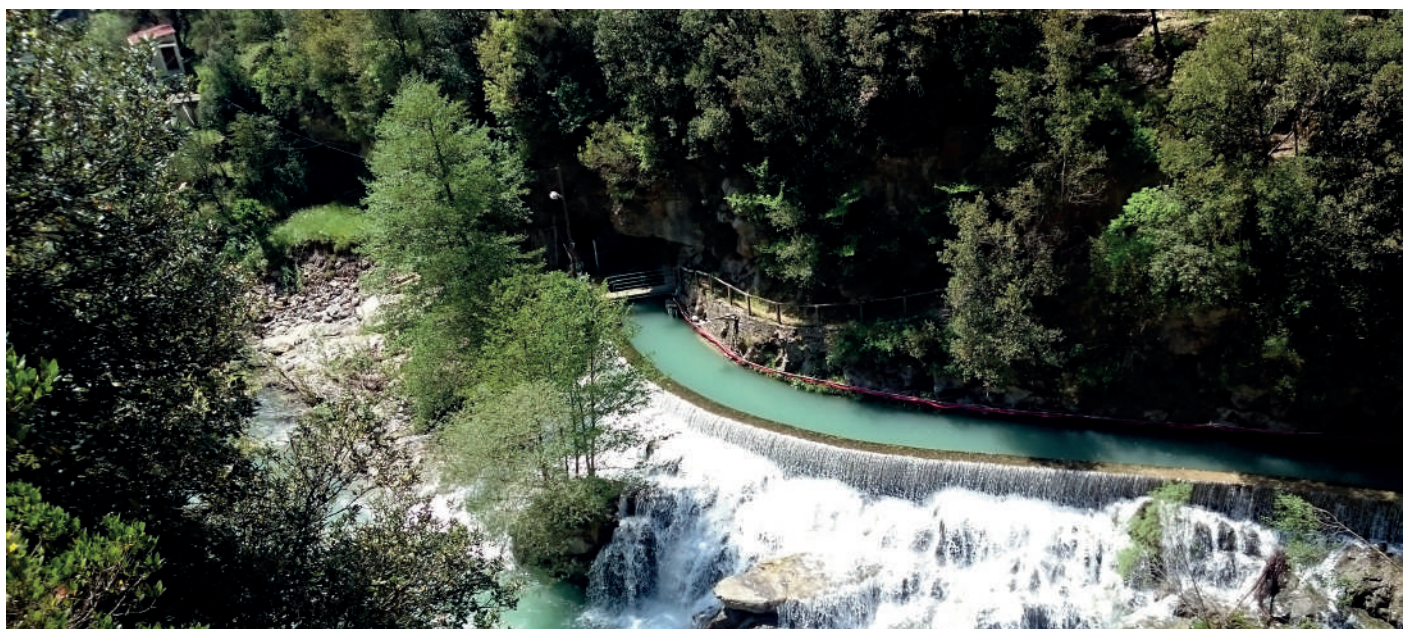
4) Indice linéaire de pertes en réseau



- ▶ 22.5 mètres cube par jour et par kilomètre à l'échelle des 8 communes du Littoral Rive Gauche du Var.
- ▶ 13.5 mètres cube par jour et par kilomètre à l'échelle des 3 communes du Moyen Pays Rive Droite du Var.

Pour ces deux indices, une caractérisation plus fine des linéaires de canalisations pris en compte dans le calcul explique l'évolution à la hausse.

5) Indice linéaire des volumes non comptés

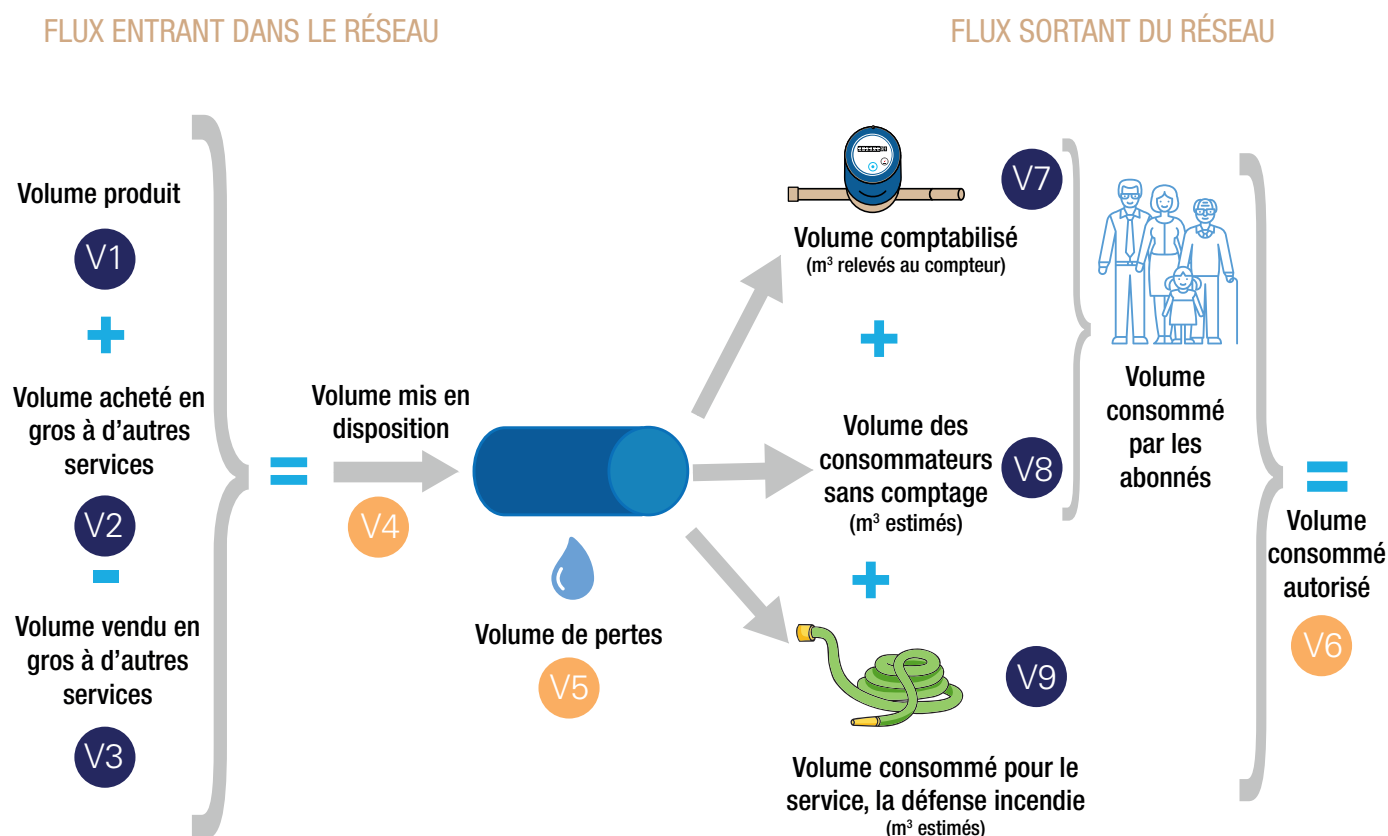


Saint-Jean-La-Rivière

- ▶ 24 mètres cube par jour et par kilomètre à l'échelle des 8 communes du Littoral Rive Gauche du Var.
- ▶ 13.9 mètres cube par jour et par kilomètre à l'échelle des 3 communes du Moyen Pays Rive Droite du Var.

L'évolution de cet indice a été impactée par, d'une part, une caractérisation plus fine des linéaires de canalisations (baisse des linéaires) et d'autre part, la prise en compte des préconisations de l'ASTEE pour l'estimation des «volumes autorisés sans comptage ».

Schéma 8 : Définition des volumes entrant dans le calcul du rendement et des indices de pertes des réseaux d'eau potable



- v1 Les volumes produits correspondent aux volumes issus des ouvrages de production d'eau potable du service, pour être introduits dans le réseau de distribution. Les volumes utilisés pour les besoins du service des ouvrages de production (lavage des filtres...) ne sont pas comptés dans les volumes produits.
- v2 Les volumes achetés en gros à d'autres services correspondent aux volumes d'eau potable importés en provenance d'un service de l'eau extérieur. Ces volumes peuvent être utilisés en secours pour répondre à un pic de consommation, alimenter en eau potable un secteur dépourvu de ressources ou pour lequel la connexion à un réseau externe plus proche est plus avantageux (pour des raisons techniques ou économiques).
- v3 Les volumes vendus en gros à d'autres services correspondent aux volumes d'eau potable livrés (ou exportés) à un service de l'eau extérieur.



- v4 Les volumes mis en distribution sont calculés à partir de la somme des volumes produits et des volumes achetés en gros, auxquels sont soustraits les volumes vendus en gros.

$$V4 = V1 + V2 - V3$$
- v5 Le bilan des entrées / sorties donne le volume des pertes.

$$V5 = V4 - V6$$

- v7 Les volumes comptabilisés résultent des relevés des appareils de comptage des abonnés du service. Ces volumes n'incluent pas les volumes vendus en gros dont les bénéficiaires sont les abonnés du service de l'eau destinataire.
- v8 Les volumes utilisés par des usagers connus, avec autorisation mais sans dispositif de comptage, concernent par exemple les volumes livrés à la jauge, ou bien aux compteurs inaccessibles ou encore aux compteurs bloqués. Ces volumes sont estimés à l'année et correspondent aux volumes consommateurs sans comptage.
- v9 Les volumes de services sont des volumes estimés à l'année, utilisés pour l'exploitation du réseau de distribution (purges, lavages de réservoirs...), ou pour la défense incendie.

v6 Les volumes consommés autorisés correspondent aux volumes consommés par les abonnés, auquel sont ajoutés les volumes de service.

$$V6 = V7 + V8 + V9$$





05

QUALITÉ DE L'EAU



05 | Qualité de l'eau produite et distribuée

1) Composition de l'eau au robinet :

Des tableaux de valeurs pour quelques paramètres par commune sont joints dans le Focus Communes en annexe.



2) Contrôles sanitaires

Les indicateurs réglementaires globaux sur la qualité de l'eau sont précisés au chapitre 9.

NB : les analyses réalisées sur le réseau de Valdeblore - Molières et sur l'alimentation de la vacherie du Boréon, en restriction d'usages permanente pour des teneurs trop élevées en arsenic n'ont pas été prises en compte.

Le territoire métropolitain bénéficie d'une eau de très bonne qualité.

Les non-conformités ponctuelles de l'eau concernent surtout certaines communes du Haut Pays.

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation :

- ▶ Les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des risques directs et immédiats (épidémies) ou à plus long terme pour la santé du consommateur (métaux lourds, pesticides...);
- ▶ Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable (turbidité par exemple). Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur, mais implique des actions correctives par l'exploitant.

Dans le cadre de ces contrôles, deux types de paramètres sont surveillés :

- ▶ Les analyses sur les paramètres physico-chimiques qui permettent de s'assurer par exemple que la dureté de l'eau, la turbidité ou la teneur en sels minéraux respectent les normes de potabilité. Ces analyses comportent également la recherche de certains contaminants comme les pesticides, le plomb ou l'arsenic.

Les analyses permettant le suivi de la qualité de l'eau sont réalisées, d'une part, au titre du contrôle officiel selon les programmes définis par l'Agence Régionale de Santé (contrôle réglementaire de l'ARS) et d'autre part, au titre du programme d'auto-surveillance déployé par chaque exploitant. Le nombre d'analyses est fonction de la taille de l'unité de production d'eau.

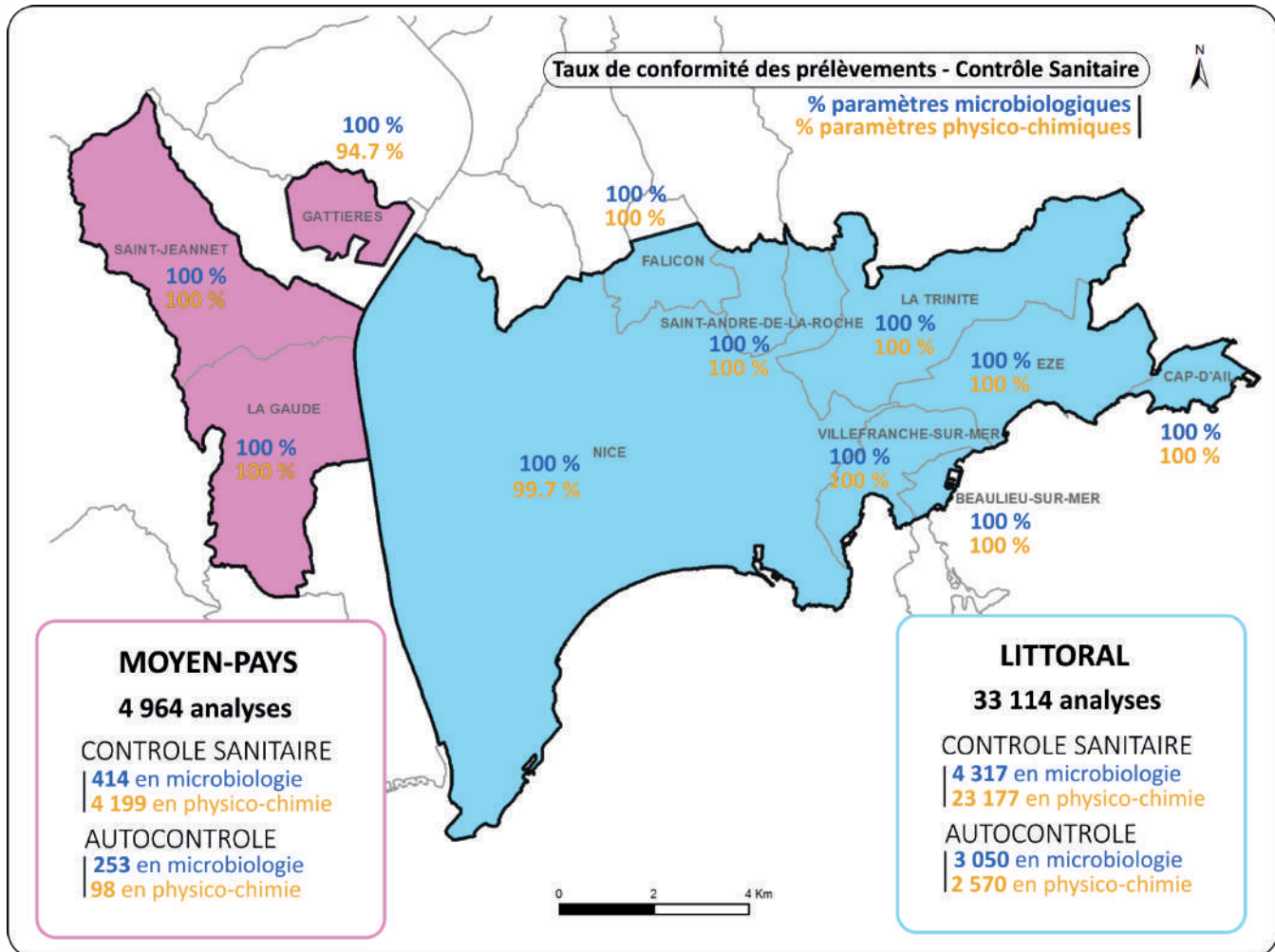
Ces analyses sont réalisées tout au long de l'année, à partir de prélèvements ponctuels sur la ressource (mesure de la conformité de l'eau brute à un usage d'eau potable), sur l'eau traitée à l'usine de production avant sa mise en distribution (mesure de l'efficacité du traitement) et enfin, sur le réseau de distribution.

Les analyses sur l'eau distribuée traduisent la qualité de l'eau au robinet du consommateur.

En fonction des résultats des analyses sanitaires, des mesures directes peuvent être prises. Le dépassement d'une valeur limite de qualité peut conduire à la mise en œuvre de mesures sanitaires temporaires, allant d'un renforcement du programme analytique jusqu'à la restriction d'usages.

Dans le cas d'une restriction d'usages, l'eau du robinet ou d'une fontaine publique ne doit pas être utilisée pour la consommation humaine (boisson, lavage et préparation des aliments).

Cartes 5 : Contrôles sanitaires sur le Littoral et le Moyen Pays

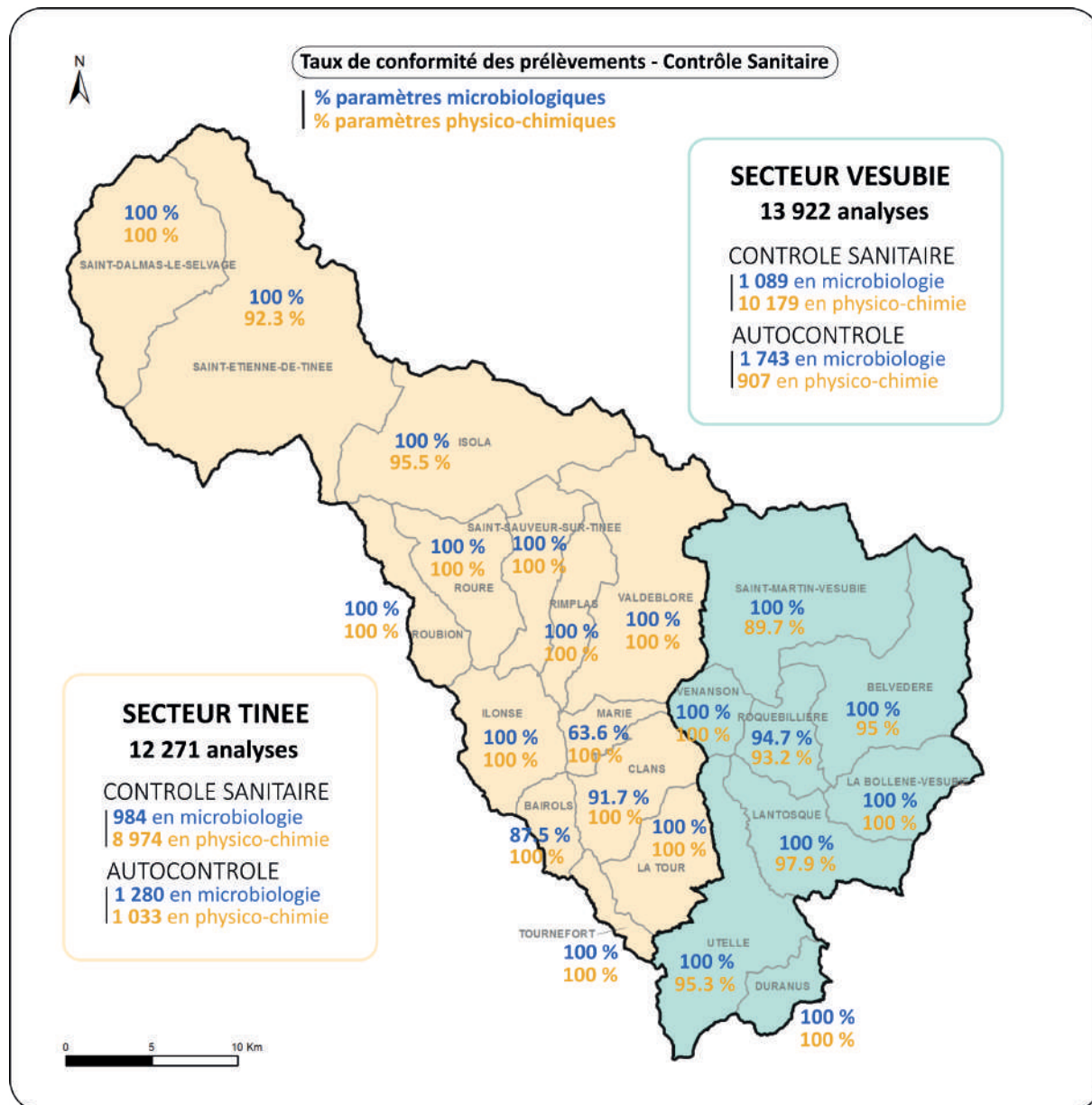


L'exploitant doit rapidement prendre les mesures qui s'imposent pour un retour à une situation normale. Des dispositions spécifiques sont prévues pour informer le consommateur et proposer des solutions de substitution (distribution d'eau en bouteille, livraison d'eau par camion-citerne, ...).

Le détail des travaux de mise en conformité et de réhabilitations préalables est à retrouver dans le chapitre 6 ou dans le Focus communes, annexe au rapport d'activité 2016.

Toutefois, grâce aux actions engagées, une amélioration de la qualité de l'eau peut être relevée depuis plusieurs années en 2016, aucune restriction d'usages n'a été décrétée par l'ARS pour les paramètres microbiologiques contre 3 en 2015. Par contre il faut noter 1 restriction d'usage de courte durée pour présence d'arsenic en début d'année du fait de difficultés rencontrées sur site pour renouveler le GEH (granules d'oxy-hydroxyde de fer), média filtrant qui retient l'arsenic, situé à la station de traitement de Saint-Étienne de Tinée.

Carte 6 : Contrôles sanitaires sur le Haut Pays



3) Synthèse du suivi de la qualité de l'eau :

Sur tout le périmètre de la Régie, 1276 prélèvements ont été réalisés au titre du contrôle sanitaire réglementaire en 2016 sur les ressources (eaux brutes), les eaux traitées (sortie usines) et les eaux distribuées. Les analyses de ce contrôle sont également consultables sur le site Internet du Ministère en charge des Affaires Sociales et de la Santé :

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>.

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux produites et distribuées vis-à-vis des paramètres soumis à limites de qualité	REGIE EAU D' AZUR				
	NICE	Littoral Rive Gauche	Moyen-Pays Rive Droite	Tinée	Vésubie
Conformité microbiologique	100,0%	100,0%	100,0%	96,4%	98,9%
Conformité physicochimique	99,7%	100,0%	98,6%	97,5%	95,2%

Contrôle sanitaire de la qualité de l'eau ARS 2016

Sur le territoire de la Régie Eau d'Azur, les non-conformités relevées en 2016 ne portent que sur quelques paramètres :

- ▶ Les paramètres bactériologiques : principalement sur les communes du Haut Pays qui ne disposent pas encore de système automatisé de désinfection de l'eau. Le programme de mise en conformité des installations est en cours et les dispositifs mis en place depuis 2012 permettent d'améliorer la qualité de l'eau d'année en année.
- ▶ La turbidité (caractère plus ou moins trouble de l'eau) est présente sur certains sites sensibles (ressources à régime torrentiel), avec des pointes épisodiques de turbidité lors de fortes pluies.
- ▶ Le Nickel, dont aucune non-conformité n'avait été révélée en 2014 et 2015, a été retrouvé à 3 reprises à des valeurs supérieures à la limite de qualité de 20 µg/l. Sa présence est due aux équipements de robinetterie.
- ▶ L'arsenic dans certaines communes du Haut Pays, présent naturellement dans l'eau de par la nature des roches, et qui nécessite la mise en place de traitements spécifiques. Là encore, la Métropole Nice Côte d'Azur œuvre depuis 2012 pour équiper les sites concernés. Plus largement, et en dehors du cas très spécifique de l'arsenic, la Métropole Nice Côte d'Azur n'est pas concernée par la problématique des micropolluants (pesticides et nitrates par exemple).
- ▶ En 2016, il n'a pas été constaté de non-conformité sur le chlorure de vinyle monomère (CVM) issu de certaines canalisations anciennes en PVC (rappel 3 NC en 2015). Ce résultat a été obtenu par le renouvellement de certaines d'entre elles et la mise en place de purges en continu pour limiter la stagnation de l'eau au contact des canalisations encore existantes qui devront à terme être renouvelées également.



Laboratoire d'analyse de l'eau de l'usine de Super-Rimiez

Le tableau ci-après détaille le nombre de prélèvements réalisés par la Régie au titre du contrôle officiel de l'ARS d'une part, au titre de l'auto-surveillance mise en place par la Régie, d'autre part. Est indiqué également le pourcentage de non-conformités aux limites de qualité.

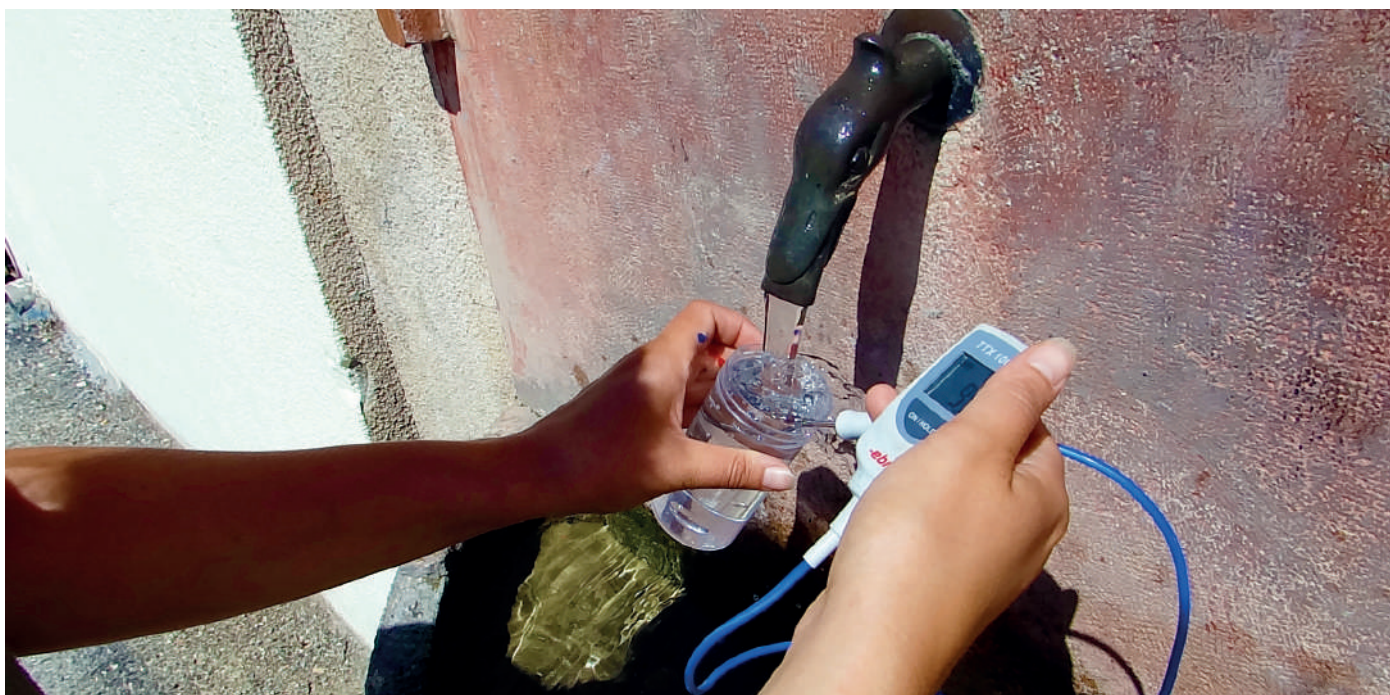
Régie Eau d'Azur	Contrôle Officiel ARS			Autosurveillance			Contrôle Officiel & Autosurveillance		
	Nombre de contrôle	Nombre de non conformité	% NC	Nombre de contrôle	Nombre de non conformité	% NC	Nombre de contrôle	Nombre de non conformité	% NC
ANALYSES BACTERIOLOGIQUES									
2014*	1101	25	2,3%	1046	60	5,7%	2147	85	4,0%
2015	1115	20	1,8%	1279	21	1,6%	2394	41	1,7%
2016	1137	8	0,7%	1099	22	2,0%	2236	30	1,3%
Variation 2016/2015	2,0%	-60,0%		-14,1%	4,8%		-6,6%	-26,8%	
ANALYSES PHYSICO CHIMIQUES									
2014*	1162	31	2,7%	163	19	11,7%	1325	50	3,8%
2015	1181	11	0,9%	328	12	3,7%	1509	23	1,5%
2016	1189	18	1,5%	294	20	6,8%	1483	38	2,6%
Variation 2016/2015	0,7%	63,6%		-10,4%	66,7%		-1,7%	65,2%	

Analyses réalisées en sortie Unités de Production (UP) et en distribution (ZD)

Ne sont comptabilisés que les prélèvements comportant au moins 1 paramètre soumis à limite de qualité

** sans Gattières et St Sauveur sur Tinée*

Ces résultats sont mis en perspective par rapport aux chiffres des années 2014 et 2015.



L'amélioration de la qualité bactériologique des eaux produites et distribuées est encore sensible en 2016, fruit des investissements importants faits par la Régie pour mettre en place et fiabiliser les traitements de désinfection dans l'arrière-pays et de l'implication et la sensibilisation des agents de la Régie.

Par contre on note une augmentation des non-conformités physicochimiques due aux paramètres plomb (16 non conformités contre 4 en 2015), nickel (3 non conformités contre 0 en 2015) et arsenic (17 non conformités contre 10 en 2015).

Le plomb et le nickel sont recherchés par l'ARS au moyen d'analyses spécifiques dont le nombre varie chaque année. En 2016 la fréquence était de 44 prélèvements contre 15 en 2015. Cette progression explique statistiquement, sans la justifier, cette évolution des non conformités physicochimiques.

Les 16 non-conformités dues au paramètre plomb ont été constatées sur Nice (4), Saint Martin Vesubie (1), Roquebillière (1), Gattières (6), Belvédère (2), Isola (2). A chaque réception d'une non-conformité, une enquête est menée pour confirmer l'absence de conduite en plomb sur le branchement public. Dans ce cas la présence de plomb est due au circuit intérieur privatif de l'abonné et on rappelle que l'Agence Régionale de Santé préconise dans son bulletin annuel

sur la qualité des eaux adressé avec la facture de laisser couler l'eau avant de la consommer lors d'absence prolongée. Dans le cas contraire les travaux de renouvellement du branchement public sont engagés rapidement. Les adresses des prélèvements concernés et le résultat des investigations menées sont précisés dans les fiches focus commune.

On rappelle que des programmes de renouvellement des branchements publics en plomb sont en cours dans l'arrière-pays. En ce qui concerne le nickel, une sensibilisation des collectivités et des abonnés sera faite en 2017 pour les inciter à changer leurs équipements de robinetterie défectueux. L'augmentation des non-conformités en arsenic est due à plusieurs facteurs :

- ▶ les difficultés rencontrées en début d'année pour renouveler le matériau filtrant GEH qui retient l'arsenic sur une des usines (Berthemont à Roquebillière),
- ▶ la nécessité de remettre en service la source d'Encouana, arsénifiée, à Saint-Martin-Vésubie pour éviter les manques d'eau en distribution,
- ▶ l'ouverture du by-pass eau brute sur l'usine GEH de Saint-Etienne-de-Tinée pour éviter le dénoyage du réseau suite à des fuites importantes.

4) Contrôle continu de la qualité

Les analyses du contrôle réglementaire et de l'auto surveillance sont ponctuelles. Pour sécuriser davantage le suivi de la qualité des eaux, différentes installations de contrôle en continu de l'eau prélevée, produite et distribuée sont en service.

Stations d'alerte vis-à-vis des risques de pollution :

Une station d'alerte à la pollution est opérationnelle sur le site de Gairaut, en amont de l'arrivée de l'eau brute à l'usine de Super-Rimiez, avec recherches en continu d'éventuelles traces d'hydrocarbures, mais aussi contrôles en continu du Carbone Organique Total (COT), du pH, de la conductivité, de l'oxygène dissous, de la turbidité.

Un biodétecteur (truitotest) complète la panoplie d'analyseurs surveillant la qualité de la ressource alimentant l'usine de Super-Rimiez. Concernant la seconde usine alimentant la ville de Nice, un analyseur de traces d'hydrocarbures, un turbidimètre et deux conductimètres surveillent l'eau de la nappe du Var à l'usine des Sagnes.

SONDES KAPTA™ :

Depuis 2013, une solution qui, de par sa technologie, reste encore innovante aujourd'hui permet de surveiller en temps réel la qualité de l'eau en divers points du réseau de distribution de l'eau à Nice.



L'innovation repose sur des capteurs intelligents, autonomes en énergie, communicants et installés directement sur les conduites : les sondes KAPTA™.

Ce système a été testé à l'occasion des Jeux de la Francophonie à Nice en septembre 2013, après avoir été lancé à l'Exposition Universelle de Shanghai en 2010. Il a été puis adopté depuis par d'autres collectivités comme Paris, Antibes, Mandelieu.

Le principe repose sur la mesure de paramètres fondamentaux de la qualité d'eau en distribution comme le chlore, la conductivité, la température ou encore la pression. La mesure simultanée de ces paramètres constitue une sorte « d'empreinte digitale » de la qualité de l'eau au point du prélèvement et permet de remonter une alerte à la supervision en cas de variation anormale des valeurs mesurées. Utilisé comme moyen de détection d'éventuelles pollutions, ce système apparaît, en outre, comme un outil de connaissance des mouvements d'eau à l'intérieur du réseau. Il permet, par exemple, de déterminer si l'eau qui transite en un point du réseau provient de l'eau de la Vesubie ou de la nappe du Var (information intéressante dans un contexte de réseau maillé comme à Nice).

5) Protection des ressources

Les procédures de déclarations d'utilité publique (DUP) des captages en eau potable sont soumises aux cadres législatifs et réglementaires du Code de la Santé Publique, du Code de l'Environnement, du Code de l'Expropriation et du Code de l'Urbanisme. La protection des ressources est encadrée par des arrêtés de DUP dont les obligations sont issues du Code de la Santé Publique : ils délivrent les préconisations en matière de qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Un hydrogéologue agréé et mandaté par les autorités sanitaires définit les périmètres de protection à mettre en œuvre autour des points de prélèvement de l'eau : périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée.

En fonction de l'état d'avancement de la procédure relative à la protection de chaque ressource, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de son application

La durée de réalisation d'une procédure de DUP est estimée entre 34 et 39 mois, soit près de 3 ans en moyenne, sachant que pour obtenir un indice à 40%, la durée est d'environ une année et demie.

S'agissant des ressources du Haut Pays et dans la continuité des échanges entre la Métropole Nice Côte d'Azur (NCA), l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Direction Départementale des territoires et de la Mer (DDTM), il est prévu depuis l'année 2013, de conduire à leur terme les procédures démarrées par les communes avant la création de la Métropole et d'engager celles qui ne le sont pas encore.

La Régie Eau d'Azur se charge aujourd'hui de la mise en place de ces régularisations administratives, travail effectué en étroite relation avec les services de l'Etat. Il est constaté que la majorité des procédures à effectuer concernent les ressources du Haut Pays.

Protection des ressources : Moyen Pays et Littoral

Pour l'année 2016, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 48% pour le Moyen Pays et le Littoral. L'ensemble des procédures est en effet bien engagé, certaines d'entre elles restant à finaliser.

Ces dernières années, la Métropole Nice Côte d'Azur a entrepris l'actualisation d'arrêtés de déclaration d'utilité publique (DUP) pour plusieurs ressources. Les périmètres de protection des champs de captage de la basse vallée du Var ont déjà été réalisés (Sagnes et Prairies à Nice). Concernant les autres ressources situées sur le territoire de la Métropole NCA, il existe des procédures pour les captages des Tines sur la commune de Cagnes-sur-Mer et de Plan du Var sur la commune de Levens. Le service Patrimoine-Ressources de la Régie Eau d'Azur est également en charge du suivi de ces procédures hors Régie en soutien à la Métropole, le dossier de régularisation de Plan du Var est notamment révisé à la demande de l'ARS.

Les états d'avancement des procédures de DUP en cours de révision durant l'année 2016 sont les suivants :

► La procédure de DUP du canal de la Vésubie

L'hydrogéologue agréé a rendu un avis, ce qui permet de déterminer un indice d'avancement. Les projets de la nouvelle station de production d'eau potable à Levens remplaçant l'usine Polonia et la réalisation de la nouvelle prise d'eau sur la Vésubie sont programmés pour l'année 2017. La mise à jour du dossier d'instruction pour un dépôt à l'ARS et la DDTM est ainsi prévue pour 2017.

► La procédure de DUP du Roguez sur la commune de Castagniers

L'instruction a été suspendue par la DDTM, dans l'attente d'un nouvel ouvrage de prise d'eau. Diverses solutions techniques sont étudiées à ce jour par le service Etudes et Travaux de la Régie et seront précisées au cours de l'année 2017.

► La procédure de DUP du champ captant des Pugets sur la commune de Saint-Laurent-du-Var

Le dossier d'instruction, déposé en 2013 par la Métropole Nice Côte d'Azur, a été validé par la DDTM et la Commission Locale de l'Eau en 2014. Le projet a ensuite été poursuivi par la Régie Eau d'Azur : l'arrêté préfectoral a été pris le 28 octobre 2016. Il autorise la production et la distribution de l'eau, les périmètres de protection du champ captant et le prélèvement correspondant à un débit maximal de 52 000 m³/j.

Protection des ressources : Haut Pays

Pour l'année 2016, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 6% pour le Haut Pays, incluant Utelle et Lantosque.

Jusqu'au transfert de la compétence eau potable à la Métropole Nice Côte d'Azur, les dossiers de régularisation des DUP étaient de la responsabilité des communes. Face à des niveaux d'avancement très disparates et des procédures et données souvent anciennes, la Métropole Nice Côte d'Azur a souhaité engager une régularisation complète sur le secteur du Haut Pays, incluant Utelle et Lantosque, projet adopté par délibération du 15 février 2013.

La Régie Eau d'Azur porte aujourd'hui ce projet sur soixante-dix ressources, réparties sur 15 communes du territoire exploitées par ses services et également du territoire dont la Métropole Nice Côte d'Azur est maître d'ouvrage.

L'élaboration des dossiers et des études associés à ces procédures a été confiée, à l'issue d'un appel d'offres, à un groupement de bureaux d'études spécialistes en fin d'année 2015.

Le montant du projet a été estimé à 550.000€ HT et il se découpe administrativement en trois lots : le secteur de la Basse-Tinée et de la Basse-Vésubie, le secteur de la Haute-Vésubie et le secteur de la Haute-Tinée. La mise en œuvre de cette régularisation administrative a démarré au printemps 2016 avec une campagne de visites des captages par le titulaire et en collaboration avec les services de l'Exploitation et du Patrimoine de la Régie et les services instructeurs de l'ARS et la DDTM. Ces visites ont eu lieu jusqu'à l'automne 2016 et ont permis d'établir un état des lieux de chaque captage et améliorer la connaissance de ceux-ci. L'élaboration des dossiers réglementaires correspondants ont débuté

en fin d'année 2016. L'avancement de cette phase préalable est communiqué régulièrement à l'ARS, la DDTM, le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau.



Prise d'eau du Riou (Lantosque)

Suite à un éboulement rendant inutilisable la ressource de Lucietta et la création d'un forage pour l'alimentation du hameau du Pont de Paule sur la commune de Roure, une demande d'utilisation temporaire de la ressource a été réalisée par la Régie Eau d'Azur en 2015, pour la production d'un arrêté temporaire valable six mois et reconductible une fois. Cet arrêté préfectoral a été pris en 2016.

La procédure de DUP principale est parallèlement instruite auprès de l'ARS et la DDTM. Les délais de réalisation étant plus longs et des demandes de compléments ayant été faites pour l'élaboration de ce dossier, l'arrêté préfectoral relatif à ce dossier pourrait survenir fin 2017.

Concernant les procédures existantes, des travaux de protection de la ressource avaient été réalisés en 2014, conformément aux prescriptions des DUP et sont aujourd'hui en place. Ainsi, les clôtures constituant le périmètre immédiat de sources à Saint-Martin-Vésubie, ont été réhabilitées :

- ▶ Source Terras Saleize : reconstruction complète de 249 mètres de clôture.
- ▶ Source Serra Cremau : pose d'une clôture de 110 mètres.
- ▶ Source Encouana : pose d'une clôture sur 105 mètres.



06

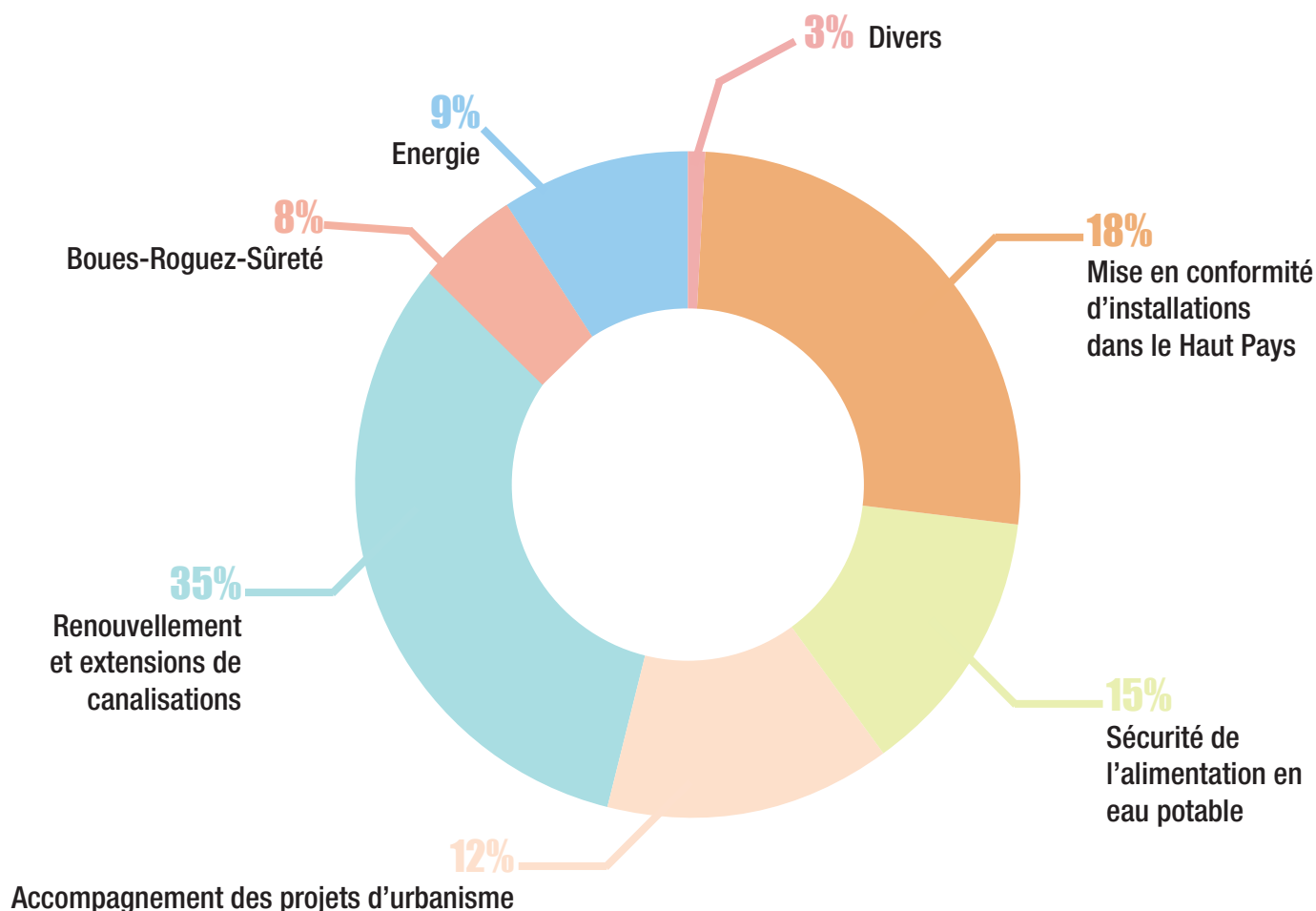
GESTION PATRIMONIALE



06 | Gestion patrimoniale

Les investissements réalisés par la Régie Eau d'Azur au cours de l'année 2016 ont été supérieurs à ceux de l'année 2015. Si le volume total du plan pluriannuel d'investissements 2014-2019 est resté inchangé, le budget consacré en 2016 a été de **24,6 M€**

Total des investissements 2016



Thèmes d'investissement	Total 2014-2019	Total 2016
Mise en conformité dans le Haut Pays	18 235 300	4 533 075
Sécurité de l'alimentation en eau potable	27 918 400	3 594 133
Accompagnement des projets d'urbanisme	6 834 000	2 836 556
Renouvellement et extensions de canalisations	34 351 300	8 597 840
Boues-Roguez-Sûreté	6 134 000	1 991 151
Système d'information	3 915 000	2 223 176
Divers	9 765 000	853 024
Montant total des investissements	107 153 000	24 628 955

1) Mise en conformité d'installations dans le Haut Pays

Comme en 2015, les investissements consacrés en 2016 à la remise à niveau des installations d'eau potable dans le Haut Pays ont été importants.

Avec 4,5 M€, l'effort financier a permis de mettre en place de nouvelles installations de traitement pour améliorer la qualité de l'eau potable distribuée, de mettre en place des compteurs individuels et d'achever le programme de renouvellement des branchements en plomb référencés dans les vallées.

Installations de traitement de l'eau

Les travaux d'amélioration de la qualité de l'eau mis en œuvre en 2016 ont représenté un investissement de 230 000 €. Des équipements de traitement de l'eau ont été mis en place sur les communes de Saint-Martin-Vésubie, Lantosque, Roure, Marie.

Ces systèmes automatisés de désinfection, en garantissant une sécurité des traitements, ont permis d'améliorer la qualité de l'eau distribuée et de lever toutes les situations de contrôle renforcé mises en place précédemment par l'Agence Régionale de la Santé.



Marie : Unité de traitement par désinfection par UV de La Bollinette



Roure : Système de désinfection par UV installé de la source Rougios

Sur la commune de **Lantosque** : le réseau de Pélasque a bénéficié de l'installation d'une nouvelle station de désinfection équipée d'une pompe doseuse de javel, d'un analyseur de chlore ainsi qu'un d'un turbidimètre. Des compteurs de volumes et des terminaux de télégestion ont été posés sur l'ensemble des installations du réseau de Pélasque et de ses alentours pour permettre de suivre le fonctionnement du réseau d'eau potable.

Ces travaux étaient nécessaires pour assurer une bonne qualité de l'eau distribuée et permettre une gestion précise des volumes prélevés sur ce secteur qui est en déficit important de ressource.



Sur la commune de **Saint-Martin-Vésubie** : une nouvelle station de traitement UV a été réalisée par Eau d'Azur sur les canalisations provenant de la Source de Saleize.

Un ouvrage prenant en compte les contraintes d'emprise et l'intégration paysagère accueille des installations de traitement réalisées sur mesure par l'Atelier de REA.



Cette installation permet de garantir l'innocuité de l'eau distribuée sur le secteur du Boréon ainsi que sur le secteur situé en amont du réservoir de Sclos.

Le réservoir de Saleize a également été équipé d'un terminal de télégestion pour suivre le niveau d'eau disponible dans l'ouvrage.

Parallèlement à ces travaux, la Régie Eau d'Azur a finalisé plusieurs études de nouvelles installations qui seront réalisées en 2017 et qui viendront compléter les équipements déjà présents à La Bollène Vésubie, Utelle, Roure, Marie, Valdeblore, Saint-Dalmas-Le-Selvage.

Ces réalisations sont également présentées dans le Focus communes, annexe au rapport d'activité 2016.

Renouvellement des branchements plomb

Le programme de renouvellement des branchements en plomb recensés, engagé en 2013, s'est achevé avec le renouvellement de 471 branchements sur le Haut Pays.

Communes	Nombre de branchements en plomb renouvelés en 2015	Nombre de branchements en plomb renouvelés en 2016
BELVEDERE	201	52
LA BOLLENE VESUBIE	30	11
LANTOSQUE	50	176
LA-TOUR-SUR-TINEE		65
RIMPLAS		5
ROUBION		11
ROURE		87
SAINT-MARTIN-VESUBIE	9	
UTELLE	64	18
VALDEBLORE	197	46
TOTAL	551	471



Pose de compteurs chez les abonnés

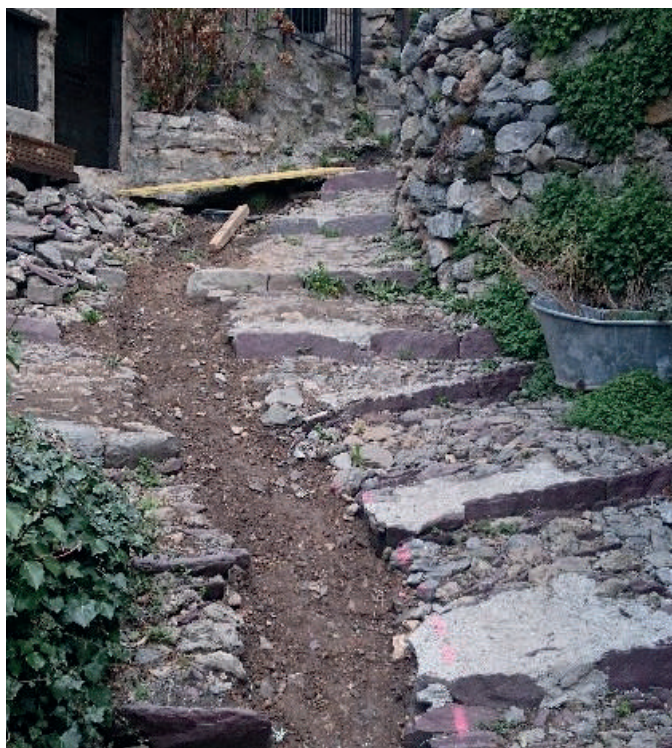
Egalement, les travaux de pose des compteurs individuels se poursuivent, ce sont 3 800 abris compteurs qui ont été mis en place depuis 2014 et déjà près de 3 600 compteurs posés dans les communes de Bairols, Belvédère, Lantosque, Marie, Rimplas, Roubion, Roure, Saint-Martin-Vésubie, Utelle, Isola, Saint-Etienne-de-Tinée, Valdeblore, La Tour-sur-Tinée, Saint-Dalmas-le-Selvage.

Communes	Nombre de compteurs posés en 2015	Nombre de compteurs posés en 2016
BAIROLS		79
BELVEDERE	45*	0
ISOLA	35*	
LANTOSQUE	100	660
MARIE	83+16*	0
ROUBION		199
ROURE		184
SAINT-MARTIN-VESUBIE	826	
TOURNEFORT	14*	0
UTELLE	691	
VALDEBLORE	13+25*	388
VENANSON	240	
TOTAL	2 088	1 510

(*) : Non comptabilisés dans le rapport 2015



Lantosque : Coffret compteur enterré



Valdeblore : Mise en place des compteurs



Bélvédère : Mise en place d'un abrimulti-compteurs



Restructuration des branchements existants pour la pose de compteurs individuels

2) Sécurisation de l'alimentation en eau potable

En 2016, les études et travaux réalisés dans le cadre de la sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes ont été très conséquents et représentent plus de 3,5 millions d'euros d'investissement à la fois sur le secteur littoral et dans le Haut Pays. Les projets en jeu ont concerné à la fois la sécurisation de la desserte, mais aussi la sécurisation de la qualité de l'eau.

Sécurisation de la desserte du secteur Littoral :

Sur la zone littorale, une étude globale de sécurisation de la desserte initiée en 2015 a été menée par les équipes de la Régie Eau d'Azur. Elle a permis d'analyser le fonctionnement du service et les modes de secours à mettre en place, et a donné lieu à un programme de travaux de sécurisation, qui sera mis en œuvre sur plusieurs années.

Les premiers travaux réalisés ont concerné l'interconnexion des ressources Vésubie et Var et l'amélioration de la sécurité d'alimentation des communes.

Ainsi, les travaux démarrés en 2015 visant à augmenter les capacités de pompage dans la plaine du Var ont été achevés. Ce projet avait pour but d'installer sur le site des Prairies la capacité de pompage correspondant au débit maximum autorisé.

Egalement, la station de pompage « Passerelle », d'une capacité de 240 l/s a été construite pour permettre d'alimenter certains secteurs supérieurs de Nice et du Littoral depuis le réseau du bas service de Nice.



Travaux de réseaux et de mise en place d'équipements de mesure de débits au champ captant des Prairies.



Mise en place d'une nouvelle pompe aux Prairies pour augmenter la capacité du champ captant.

Il faut noter pour ces deux chantiers l'extrême rapidité en terme de réalisation. Cette réactivité est en grande partie due au statut même de la Régie Eau d'Azur qui intègre à la fois les compétences Maîtrise d'ouvrage, Maîtrise d'œuvre et expertises techniques (process, automatisme, travaux ...).

Ainsi, grâce à ces premiers travaux, la répartition de toute la ressource disponible a pu être optimisée de l'Ouest vers l'Est, et le secours amélioré du sud vers le Nord.



Station de pompage Passerelle - Nice



Mise en place des pompes dans la station Passerelle

Toujours dans l'objectif de sécuriser la desserte des communes littorales jusqu'à la frontière monégasque, une première tranche de travaux de sécurisation du canal de la Vésubie a démarré. A la suite d'études de confortement approfondies, et d'une analyse des pertes en eau sur la longueur totale du canal, la réhabilitation d'un des nombreux tunnels du canal a démarré.

Sur une longueur de 600 mètres, la rénovation du tunnel de La Roquette a pour objectif de supprimer des pertes d'eau importantes lors du transit de l'eau vers l'usine de Rimiez, dans un but d'économie, ces travaux permet également de stopper un phénomène d'affaissement dû à la présence de gypse, autour du tunnel, dissout par les écoulements d'eau souterraines, qui à terme aurait remis en cause la pérennité de l'ouvrage.

Ce chantier d'un montant de 4 M€ réalisé sur une durée de 18 mois sera le premier d'un nouveau programme ambitieux de travaux de réhabilitation du canal.

Il est important de noter que la réalisation de ces travaux nécessite l'arrêt du fonctionnement du canal de la Vésubie pour la première fois de son histoire, depuis sa construction il y a 150 ans. Ceci a été rendu possible grâce à la réalisation de l'étude et des travaux de sécurisation du réseau littoral cités ci-dessus.



Visite par Christian Estrosi, Président de la Métropole Nice Côte d'Azur, du chantier du tunnel de La Roquette-sur-Var

La Régie a également engagé plusieurs études sur des réservoirs importants pour analyser des désordres dont ils font l'objet depuis plusieurs années. Les ouvrages concernés sont les réserves de Jean-Favre, le réservoir de Rimiez et le réservoir de la Madone Noire dont les études doivent permettre de définir les travaux de réhabilitation.



Jean-Favre : essais géotechniques pour l'étude de la réhabilitation des réserves d'eau potable et diagnostic de l'état de l'intérieur des réserves

Enfin sur le plan de la qualité de l'eau, les investissements liés à la sécurisation ont concerné les travaux de construction d'une unité de déozonation de l'eau sur le site de l'usine de Super-Rimiez.



Façade principale de l'unité de déozonation en cours de construction Equipements en cours d'installation

Ces travaux visent à améliorer le traitement de l'eau potable distribuée, en combinant une désinfection à l'ozone très efficace de l'eau, et le maintien d'un résiduel de chlore maîtrisé pour garantir une qualité bactériologique de l'eau jusqu'à l'abonné.

Sécurisation de la desserte dans le Haut Pays :

Le travail réalisé sur les communes du Haut Pays n'a pas été moindre. La Régie a réalisé plusieurs études visant à améliorer la sécurisation de la desserte des communes : Lantosque (La source), Belvédère (quartier Saint Blaise), Roubion (village), et a engagé des travaux d'amélioration et de réhabilitation des ouvrages d'eau potable.

Pour répondre à des problèmes de manque d'eau que subissait le village de Roubion depuis plusieurs années lors d'épisodes pluvieux, les équipes de la Régie ont imaginé d'augmenter les capacités de stockage d'eau potable du village en mettant en place de 3 réserves d'eau souples d'une capacité de totale de 450 m³.



Création de réserves d'eau potable d'un volume de 450 m³

Associé à un système de détection de turbidité et d'arrêt de l'alimentation en eau du village lorsque les sources sont turbides, ce stockage garantit un volume d'eau correspondant aux besoins des habitations pendant la durée de ces épisodes.

Ce dispositif a été installé à 1800m d'altitude, au cœur du Parc du Mercantour. Il comprend un turbidimètre, un automate et des vannes à commandes électriques. Il a été positionné dans la plus grande chambre composite (4x2x2m) réalisée en France à ce jour. Le système est alimenté électriquement par une micro-turbine hydroélectrique fonctionnant grâce à la pression de l'eau de la source.



Réhabilitations d'installations vétustes

La prise d'eau du Pra dans la Vésubie qui alimente la commune d'Utelle a été réhabilitée. Cette prise était sujette à un ensablement fréquent lors des crues de la Vésubie, rendant impossibles le pompage de l'eau et l'alimentation du village. L'ouvrage a été restructuré pour limiter les entrées de sable et un dispositif de pompage a été installé : il permet l'extraction automatique et régulière du sable éventuellement présent dans la prise.

Sur la commune de **Gattières** : la station de désinfection du réservoir de Founderasse a été entièrement réhabilitée avec le renouvellement complet des installations de traitement, l'amélioration du process avec une chloration sur l'adduction du réservoir pour bénéficier d'un meilleur temps de contact avec le réactif dans le réservoir et la pose d'une vanne motorisée pour arrêter la surverse d'eau chlorée.

Sur la commune de **Belvédère** : l'augmentation du débit d'eau disponible a été rendue possible par l'automatisation de la vanne de la conduite historique d'adduction d'eau du village en complément de la nouvelle conduite. L'alimentation électrique de la vanne motorisée ainsi que de l'automate asservi au niveau d'eau dans le réservoir est fournie par des panneaux solaires bénéficiant de l'ensoleillement idéal de ce site parfaitement exposé.

En outre les installations de traitement et de pompage de **l'Albéria à Saint-Etienne-de-Tinée** et de la **Laiterie à Saint-Sauveur-sur-Tinée** ont bénéficié d'une amélioration de leurs automatismes de fonctionnement ainsi que de leur dispositif de télésurveillance.

Ces travaux combinant des équipements électroniques et de la programmation permettent un suivi en temps réel du fonctionnement des installations à distance et l'anticipation des éventuels dysfonctionnements. Ces installations sont suivies par la supervision de Nice 24h/24.



3) Accompagnement des grands projets urbains

Le programme de travaux pour accompagner les grands projets urbains s'est poursuivi en 2016 pour un montant de 2,8 M€.

Après des études réalisées en 2015, la plupart des déviements des réseaux prévus sur les premiers secteurs du projet du tramway ont été réalisés. Ils seront achevés en 2017 pour un montant total du chantier à la charge de la Régie Eau d'Azur estimé à 3,2 M€.

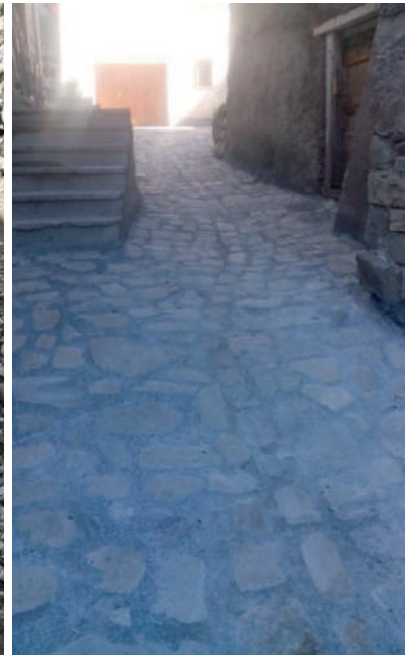
De même, les travaux de pose de canalisations ont été terminés sur les axes principaux de la basse vallée du Var dans le cadre du projet de création de l'avenue Simone Veil et du Grand Arénas.



Travaux de dévoiement des canalisations

Enfin, la Régie Eau d'Azur a accompagné plusieurs projets d'aménagement de centres de villages notamment à Rimplas et Saint-Dalmas-le-Selvage en renouvelant les réseaux et branchements anciens.

Saint-Dalmas-le-Selvage : travaux de renouvellement de canalisations dans les rues du centre du village et réfection du revêtement de voirie.



4) Renouvellement et extension de canalisations

En 2016, les efforts d'investissement pour des travaux d'extension de réseau et de renouvellement de canalisations ont été maintenus. Toutefois, on peut noter que les projets menés dans le Haut Pays ont représenté une part toujours importante.

Sur le littoral les travaux de renouvellement ont également permis d'améliorer la qualité de la distribution avec le remplacement de très anciennes conduites, à Nice, avenue Joseph Raybaud, ou Rue de Lépante par exemple, ou à Eze, avenue De Lattre de Tassigny.

Dans le Haut et Moyen Pays, les renouvellements de réseau ont aussi permis d'améliorer la qualité de la desserte, comme au quartier du Farguet à Lantosque, ou dans le quartier du chemin Bérenguier à La Gaude. Ces travaux ont également permis de réduire les fuites dans d'autres secteurs, notamment à Saint-Jeannet où l'une des plus anciennes parties de réseau a été supprimée, ou encore à Saint-Etienne-de-Tinée avec le remplacement d'une portion de la canalisation d'alimentation principale du village (quartier Cartel) alors que le traitement de l'eau est très coûteux et complexe.

Eze , avenue de Lattre de Tassigny :

travaux de renouvellement du réseau d'eau potable en coordination avec l'enfouissement de réseaux aériens électriques et de télécommunication.



Enfin, l'opération d'alimentation en eau potable du quartier Sembola a été réalisée sur la commune de La Trinité, avec l'extension du réseau sur une longueur de 1000 mètres et la construction d'un nouveau réservoir. Ces travaux ont permis la desserte en eau potable des habitations existantes, et d'une exploitation agricole importante. Pour réaliser ce projet, les riverains ont participé au financement des travaux aux côtés de la Régie eau d'Azur et de la Métropole Nice Côte d'Azur.



Saint-Martin-Vésubie :

travaux de pose de canalisations permettant de restructurer le réseau d'un lotissement.

La Trinité :

Nouveau réservoir d'eau potable construit au quartier Sembola.



5) Énergie

La Régie Eau d'Azur a construit en 2016 une micro-centrale hydroélectrique d'une puissance de 1,2 MégaWatts (MW) qui permettra de produire environ 6 Gigawattheures (GWh) par an, soit l'équivalent de la consommation de 2200 foyers environ. Cette centrale a été installée dans la station de pompage du Roguez située dans la plaine du Var sur la commune de Castagniers. Le montant du projet s'est élevé à 1 550 000 €.

Avec cette installation qui sera la 5ème turbine en service, la Régie Eau d'Azur augmentera ainsi sa capacité de production d'électricité lui permettant d'être autonome énergétiquement sur le secteur de Nice.





07

SÛRETÉ

The image features a light blue background with a white diagonal line running from the top-left to the bottom-right. A dark green triangle is positioned in the lower-right quadrant, pointing towards the right. The word "SÛRETÉ" is written in a bold, white, sans-serif font in the upper-left area.

07 | Sûreté

1) Contexte :

Dès sa création en 2014, la Régie s'est attachée à prendre en compte la sécurité de ses installations et celle de ses agents.

Ainsi, elle a lancé très rapidement :

- ▶ un premier plan d'action permettant une mise en conformité avec la réglementation sûreté en particulier pour les 3 sites PIV (Point d'Importance Vitale) identifiés par le délégataire précédemment en charge de l'exploitation : Super-Rimiez, Les Sagnes et Jean Favre. Plus globalement une meilleure prise en compte de la sécurité de l'ensemble des installations et celle des agents REA.
- ▶ des échanges avec les structures « sûreté » de NCA.

L'accroissement des actes de terrorisme ces dernières années qui conduit à un Plan Vigipirate renforcé et à un déclenchement de l'état d'urgence en Novembre 2015 a malheureusement confirmé tout le bien fondé de cette nouvelle politique de « sûreté ».

La réception du premier chantier de mise en sûreté de l'usine de Super-Rimiez a été réalisé en février 2016. D'un montant final de 164 400 euros HT, ce chantier, lancé dès la création de REA en procédure d'urgence impérieuse, comprend la mise en place d'une première enceinte renforcée équipée, d'une protection passive par grillage et portail, de caméra et radar anti-intrusion ainsi qu'un système de contrôle d'accès par badge.



REA a ensuite lancé le chantier de sécurisation première phase (protection active + protection passive) des sites de Jean Favre, champ captant des Sagnes, champ captant des Prairies, et le site de Bon Voyage, pour un montant de 246 148 Euros HT.

Parallèlement à ces premiers chantiers de sécurisation, REA a mandaté début 2016 le groupement de bureau d'études Naldéo FCP sur la réalisation d'un schéma directeur sûreté (SDS) pour l'ensemble des sites REA.

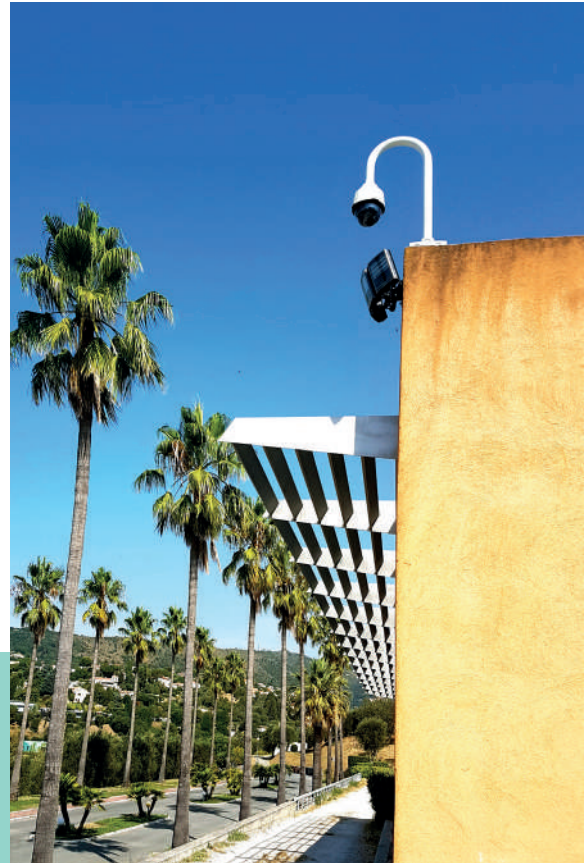
Après un travail d'inventaire des sites et analyses des vulnérabilités associées le schéma directeur sûreté permettra :

- ▶ De fixer la stratégie de REA pour une maîtrise de la sûreté à court, moyen et long terme.
- ▶ De tracer les plans d'actions permettant d'harmoniser les moyens de protection de l'ensemble des sites.

- ▶ De définir un programme prévisionnel pluri annuel de travaux.
- ▶ De lister les moyens tant techniques qu'humains pour la réalisation de ces objectifs.

Autres actions diverses réalisées au cours de l'année 2016 :

- ▶ 4 personnes de REA ont fait l'objet d'une demande auprès de la préfecture d'une habilitation « confidentiel défense ».
- ▶ Nomination d'un correspondant sûreté vis-à-vis de NCA et d'un officier de sécurité auprès des services de l'Etat : Benoit LE FALHER.
- ▶ Mise en place d'un vidéophone en IP sur le portail principal de l'usine de Super-Rimiez donnant accès à la première enceinte.
- ▶ Mise en place d'un dispositif DATi (Dispositif d'alarme pour travailleur isolé) et des bornes de communication à l'intérieur du bâtiment de l'usine de Super-Rimiez pour la sécurisation de l'agent de quart.





08

SERVICE CLIENTÈLE



08 | Service clientèle

1) Rappel du contexte

Par une délibération en date du 21 juin 2013, le conseil métropolitain a décidé de créer la Régie EAU D'AZUR, régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité juridique pour la gestion du service public de l'eau potable, service exploité dans le cadre d'une délégation de service public par VEOLIA Eau sur les communes métropolitaines de Beaulieu-sur-Mer, Cap d'Ail, Eze, Villefranche-sur-Mer jusqu'au 14 septembre 2014, et Nice jusqu'au 3 février 2015.

Cette décision constituait l'aboutissement d'une réflexion approfondie engagée par la Métropole pour ajuster la gouvernance, harmoniser progressivement l'organisation et la qualité du service, et assurer la nécessaire mutualisation des moyens entre les territoires métropolitains.

En février 2014, la Métropole et la Régie ont reçu l'accord de la Préfecture pour conclure des marchés transitoires, marchés négociés en application de l'article 35-II-8 du code des marchés publics pour garantir la continuité du service.

Ce marché est arrivé à échéance le 31 décembre 2016.

Par ailleurs, par une seconde délibération en date du 15 décembre 2014, le conseil métropolitain a décidé d'étendre le périmètre de la Régie EAU D'AZUR, à compter du 1er janvier 2015, sur le territoire des communes de Bairols, Belvédère, La Bollène-Vésubie, Clans, Duranus, Falicon (pour la partie en gestion directe), La Gaude, Gattières (pour la partie en gestion directe), Ilonse, Isola, Lantosque, Marie, Rimplas, Roquebillière, Roubion, Roure, Saint-André-de-la-Roche, Saint-Dalmas-le-Selvage, Saint-Etienne-de-Tinée (sauf la station d'Auron), Saint-Jeannet, Saint-Martin-Vésubie, Saint-Sauveur-sur-Tinée, La Tour, La Trinité, Utelle, Valdebllore, Venanson ; communes gérées par la Régie métropolitaine dite « Régie historique ».



2) Fonctionnement du service clientèle jusqu'au 31/12/2016

Secteur Littoral (Nice et les quatre communes de l'Est)

Sur le littoral, VEOLIA Eau assure jusqu'au terme du marché transitoire :

- ▶ la mise à disposition d'un système d'information client, incluant la gestion du parc matériel et des applications,
- ▶ la fourniture d'une assistance aux utilisateurs du SI (système d'information) clients de la Régie EAU D'AZUR,
- ▶ la gestion du centre d'appel et de l'accueil téléphonique des usagers,
- ▶ la facturation des abonnés du service,
- ▶ le recouvrement des factures jusqu'à 50 jours après l'émission de la facture,
- ▶ la gestion au quotidien de la régie de recettes et d'avances,
- ▶ la communication des données de facturation, de recouvrement, de relance et de réclamation à la Régie,
- ▶ l'envoi des courriers standardisés aux abonnés,
- ▶ la préparation des courriers personnalisés,
- ▶ le développement d'un site internet avec la création d'une agence en ligne,
- ▶ la réalisation des actes courants sur les contrats d'abonnement,
- ▶ l'accompagnement de la communication sur la mise en place de la Régie EAU D'AZUR.

EAU D'AZUR instruit, quant à elle, les réclamations complexes, les impayés au-delà de 50 jours et assure la relève des compteurs.

Le système d'information clientèle en vigueur est celui de VEOLIA Eau, à savoir le logiciel Wat Erp conçu par la filiale de Veolia Eau SOMEI.

Secteur Moyen et Haut Pays

Sur l'ancien secteur en régie, qu'il s'agisse de la régie dite « historique » (La Gaude, Saint-Jeannet, La Trinité, Saint-André-de-la-Roche, Falicon, Utelle et Lantosque) ou des deux vallées, la prestation est assurée dans sa totalité par EAU D'AZUR par les agents implantés respectivement à La Gaude pour la régie historique et la direction de l'agence Moyen/Haut Pays, à Isola et Roquebillière pour les vallées.

Le système d'information est le logiciel Anémone de la société INCOM.

Les agents clientèle sont rattachés à une organisation traditionnelle multitâches (facturation, accueil téléphonique, accueil physique, diverses tâches de secrétariat).

3) Création de la direction clientèle

La création d'une nouvelle organisation clientèle repose sur la décision de la Régie EAU D'AZUR d'assurer, elle-même, la relation avec ses clients à l'issue des marchés transitoires.

Le territoire couvert par la Régie EAU D'AZUR (111.000 clients), les enjeux à venir par l'intégration de nouvelles communes, la volonté d'harmoniser le niveau de qualité de service sur le Moyen et Haut Pays, la poursuite de la maîtrise des charges de fonctionnement sont autant d'arguments qui expliquent la volonté de la Régie d'assurer pleinement les missions de la clientèle.

Il est apparu à EAU D'AZUR la nécessité de mettre en place une organisation clientèle de proximité et à l'écoute de ses clients par une relation clients à taille humaine avec pour ambition une meilleure qualité de service, un meilleur traitement des demandes de ses clients et une plus grande réactivité.

Dans ce cadre, la Régie EAU D'AZUR aura la pleine et entière maîtrise de son patrimoine clients, avec son propre système d'information clientèle (SI) pour assurer avec efficacité la relation clients et la facturation.

En résumé, l'ambition de EAU D'AZUR est de mettre en place une Direction Clientèle garante des fondamentaux du métier clientèle. Cette direction devra s'assurer que les procédures métiers mises en place – lesquelles tiennent compte des spécificités propres à EAU D'AZUR, du territoire (urbain, agricole, montagne), de l'évolution des attentes clients, de la technologie et du métier– soient pleinement déployées au plus près du terrain et des équipes avec le support des managers concernés.

C'est pourquoi, au second semestre 2015, REA a lancé une consultation pour se doter de son propre système d'information clientèle et d'interventions. Début 2016, il a été décidé de créer une Direction Clientèle, directement rattachée à la Direction Générale et le recrutement d'un Directeur Clientèle.



Équipe du Centre Relation Clientèle (CRC) à Nice, autour de Hervé PAUL Président de la Régie Eau d'Azur.

Pour garantir à la fois une meilleure productivité et un niveau de service élevé et homogène, un certain nombre de principes ont été arrêtés :

- ▶ l'adoption d'un système d'information unique pour l'ensemble de la Régie, le logiciel Wat Erp / version régie,
- ▶ le regroupement au siège de la Régie (Crystal Palace) des activités d'accueil téléphonique et de back office pour les secteurs du littoral et du moyen pays, afin de lisser la charge de travail sur l'année et d'homogénéiser le niveau de réponse aux attentes des clients,
- ▶ le maintien de l'organisation délocalisée dans les deux vallées et le Moyen Pays,
- ▶ l'adoption d'un numéro d'appel unique pour l'ensemble de la régie,
- ▶ le maintien d'une adresse courrier unique,
- ▶ la refonte de toutes les procédures clientèles en vue de parvenir à des délais garantis de réaction (réponses aux courriers, délais d'intervention, ...),
- ▶ la révision en particulier du règlement d'eau métropolitain pour s'adapter aux situations contrastées du littoral et de la montagne.

Ainsi, REA disposait d'une année pour :

- ▶ entreprendre le recrutement de l'équipe clientèle dans le cadre de l'accord de méthode,
- ▶ déployer son propre système d'information,
- ▶ déployer son système de téléphonie,
- ▶ implanter la Direction Clientèle et le Centre de Relations Clients.

4) Nouvelle organisation de la direction clientèle

Pour répondre à l'ensemble des enjeux et objectifs, la Direction Clientèle sera organisée à compter du 02/01/2017 autour de 5 pôles :

- ▶ le Centre de Relations Clients,
- ▶ le service Facturation,
- ▶ le service Relève,
- ▶ le service Marketing et Performance,
- ▶ le service Maitrise d'Ouvrage Assistée (MOA) SI Clientèle O'REA et SI Interventions.

Centre de Relations Clients

La mission première du Centre de Relations Clients (CRC) est d'apporter une réponse concrète et immédiate aux questions et aux réclamations des clients.

Au sein de EAU D'AZUR, les chargés de clientèle assurent à la fois les missions de prise d'appels téléphoniques (front office) et aux tâches administratives (back office).

En terme d'organisation, les chargés de clientèle disposent d'un planning établi à l'avance leur précisant leurs horaires de travail. Ce planning tient compte de plages horaires dédiées à la prise d'appels back office et au traitement des courriers. Il y a également des plages de débordement en plus des plages définies précédemment.

Le centre de relations clients est composé de 22 personnes :

- ▶ 1 responsable
- ▶ 3 superviseurs
- ▶ 18 chargés de clientèle dont 5 à l'accueil clients

En termes de fonctionnement, elles ont à leur disposition un bandeau informatique leur permettant d'apprécier la nécessité de connexion à la plateforme des appels entrants en cas de pics d'appels.

Le rôle du superviseur est d'assister les chargés de clientèle dans la maîtrise des flux d'appels et de leur indiquer, le cas échéant, leurs tâches de travail au quotidien.

Les principales missions du chargé de clientèle sont de :

- ▶ traiter les appels entrants
- ▶ traiter les appels sortants
- ▶ traiter les demandes clients avec intervention
- ▶ traiter les demandes clients sans intervention
- ▶ gérer la mise à jour des fiches clients
- ▶ accueillir les clients
- ▶ gérer les redressements de factures, les non-valeurs (NV)
- ▶ gérer les plis non distribués (PND)
- ▶ traiter le courrier entrant
- ▶ répondre aux courriers, mails des clients
- ▶ gérer les réclamations clients

Les activités liées à l'encaissement et au recouvrement des factures sont de la responsabilité de l'Agence Comptable. De ce fait, les chargés de clientèle s'occupent essentiellement des moyens de paiement, tels que la mise en place d'un prélèvement automatique ou la mensualisation, et elles sont en charge de renseigner les clients lors de relance sur une facture impayée.

Concernant les chargés de clientèle du Haut et Moyen pays, il s'ajoute aux missions mentionnées ci-dessus, l'accueil physique de 9h00 à 16h30, le chargement et le déchargement des terminaux portables de relève, ainsi que le traitement des anomalies de relève.

Pour assurer la continuité de service, le Centre de Relation Clients fonctionne:

- ▶ du Lundi au vendredi avec une plage d'ouverture de 8h00 à 19h00,
- ▶ le samedi de 9h00 à 12h00.

Un numéro unique pour le
Centre de Relation Clients :

09 69 36 05 06

Les chargés de clientèle basés à l'accueil de Rimiez, La Gaude/Carros, Isola et Roquebillière, sont sur des plages horaires de 8h00 à 16h30 et l'ouverture aux clients est de 9h00 à 16h30 du lundi au vendredi. Les agences clientèles du Haut et Moyen Pays restent fermées entre 12h00 et 13h30.

Service Facturation

Rattaché directement au Directeur Clientèle, le service Facturation est composé de 5 collaborateurs dont un responsable et quatre agents de facturation.

- ▶ réaliser le planning de facturation et des relances,
- ▶ traiter les anomalies de relèves,
- ▶ vérifier l'application des tarifs,
- ▶ effectuer la facturation de masse,
- ▶ réaliser les décomptes et reversements à la Métropole et à l'agence de l'eau,
- ▶ effectuer le suivi de l'éditique,
- ▶ mettre en place le planning de facturation liée à la segmentation clients.

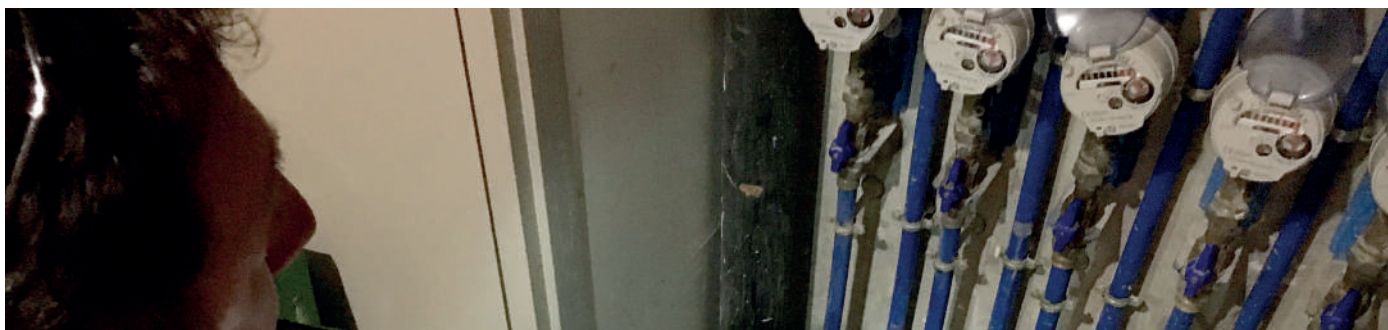


Service Relève

Rattaché directement au Directeur Clientèle, le service Relève est composé de 6 collaborateurs dont un responsable et cinq releveurs.

Leurs principales missions sont :

- ▶ la réalisation du planning de relève,
- ▶ l'optimisation du planning de relève,
- ▶ la gestion des moyens humains pour réaliser la relève,
- ▶ la production de la relève des compteurs,
- ▶ la relation avec les syndicats de copropriétés,
- ▶ l'obtention des dispositifs d'accès aux immeubles collectifs,
- ▶ la mise en place des conventions d'individualisation existantes et à venir,
- ▶ le suivi des conventions d'individualisation.



Service Marketing et Performance

Ce service est composé de deux activités distinctes, chacune animée par une chargée de projets :

- ▶ Marketing et Performances,
- ▶ Segmentation Clients.

Les activités « Marketing & Performances » consistent à :

- ▶ suivre le tableau de bord des indicateurs clientèle,
- ▶ mettre à jour les procédures clientèle,
- ▶ mettre en place l'école relations clients ; l'objectif poursuivi est de permettre à chaque collaborateur de tout horizon professionnel en contact avec la clientèle de se former sur les applications SI clientèle, les activités et le rôle du CRC, les missions de l'accueil clients, et ce, tout au long de l'année en fonction de la demande et des besoins de chacun. La formation serait assurée par des experts internes en fonction des sujets et des situations,
- ▶ marketer les offres clients,
- ▶ innover par de nouveaux services et prestations : comptage de l'Eau Chaude Sanitaire, contrôle des installations incendies en partie privative pour les syndicats et industriels,...),
- ▶ assurer une veille de la concurrence et du marché.

Les activités « Segmentation Clients » consistent à :

- ▶ mettre en place la segmentation clients : gros consommateurs, bâtiments communaux, VIP, grands comptes,
- ▶ piloter l'action clientèle des travaux de pose des compteurs dans le Haut Pays.

Service MOA Système d'Information Clientèle O'REA et intervention G2

Ce service serait animé par une chargée de projets.

A compter du 2 janvier 2017, EAU D'AZUR disposera de son propre SI Clientèle et d'interventions.

► Choix du système d'information Gestion des abonnés

Le 27/05/2015, EAU D'AZUR a lancé un marché sur la conception, la mise en place et support à l'exploitation du Système d'Information pour la gestion des abonnés et la gestion des interventions de la Régie EAU D'AZUR.

Au titre de la gestion des abonnés, le marché a été attribué le 08/12/2015 à SOMEI.

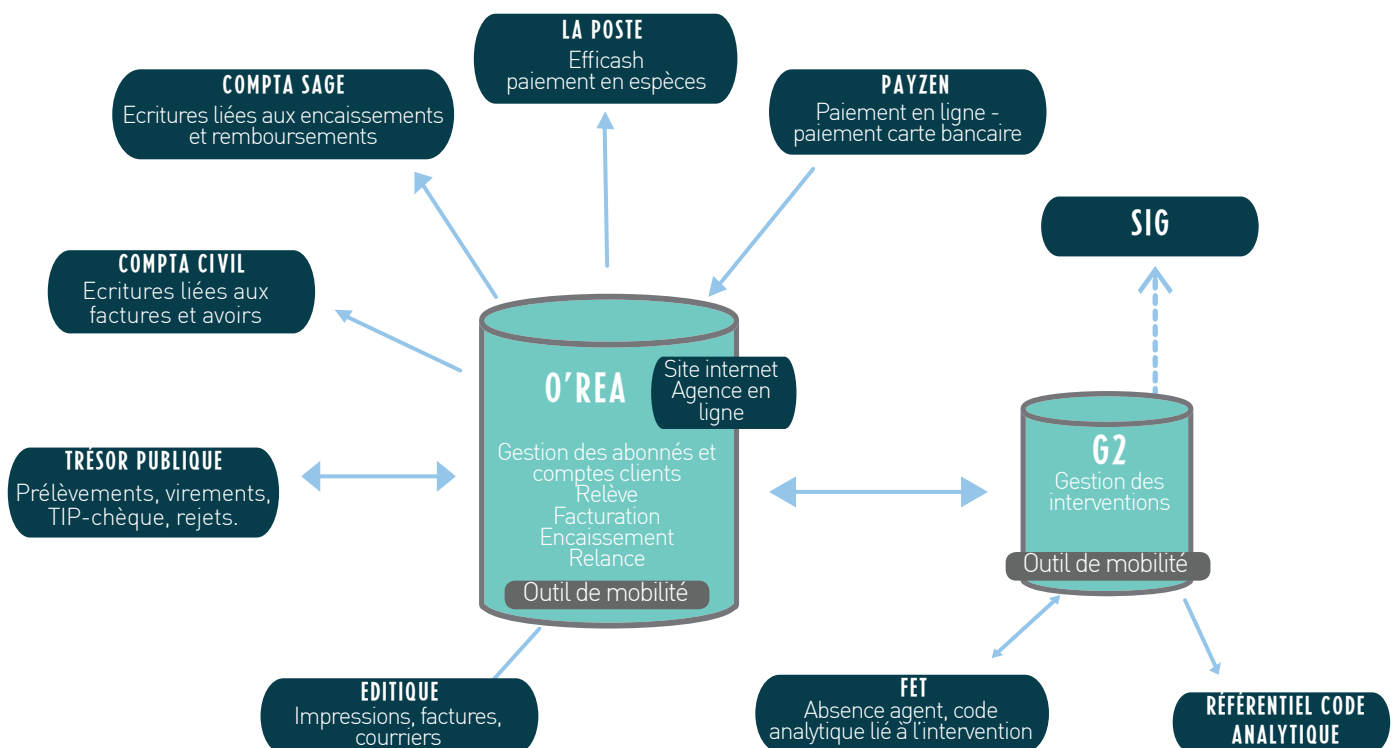
Ce système d'information, Wat Erp Régie, baptisé O'REA permet de couvrir les mêmes fonctionnalités que le logiciel utilisé jusqu'à présent à savoir la gestion :

- des clients
- de la relève et de la facturation
- des encaissements
- des relances
- des travaux

Il est associé au logiciel «G2» pour la gestion des interventions du type technique. Le marché a été attribué le 08/12/2015 à SUEZ.

Le schéma ci-dessous reprend l'ensemble des fonctionnalités du SI Clientèle et d'Interventions et de toutes les interactions avec les autres logiciels métiers qui en découlent.

Schéma 9 : fonctionnement du système d'information



► Choix de la solution téléphonique

Le choix s'est porté sur la solution CISCO. Les principales fonctionnalités sont les suivantes :

- une solution multimédia traitant les appels entrants, les campagnes d'appels sortants, la gestion des E-mail, les chats, vidéo et SMS,
- la gestion des règles métier : segmentation client, priorités,...
- la gestion d'équipe,
- le reporting,
- la gestion des compétences,
- la planification des ressources par rapport aux besoins.

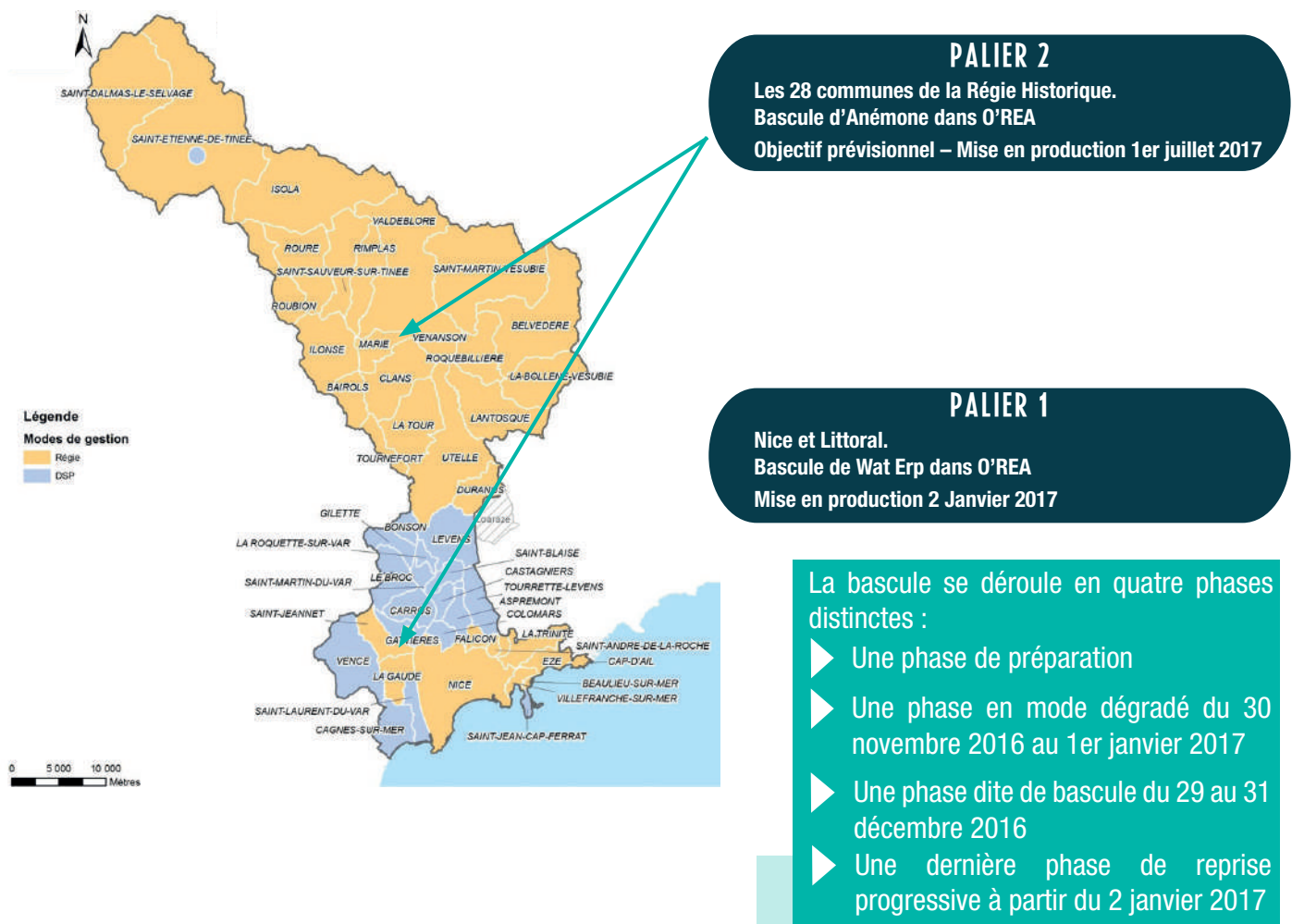
5) Déploiement et transition fin d'année 2016

Pour les raisons présentées précédemment – fin des marchés transitoires au 31 décembre 2016 et arrivée à échéance du marché avec INCOM – le déploiement se ferait en deux temps :

- au 1er Janvier 2017, Nice et les 4 communes de l'est basculeront de Wat Erp sur O'REA,
- au 1er juillet 2017, toutes les autres communes dont la gestion des abonnés est suivie sur Anémone basculeront à leur tour dans O'REA.

Pour s'assurer que ces bascules se réalisent sans difficultés majeures, EAU D'AZUR, en collaboration avec SOMEI, procède à une migration à blanc.

Carte 7 : Déploiement en deux temps du service clientèle, 2016



6) Harmonisation tarifaire au 1er août 2016

La reprise en régie du service de l'eau potable a pour objectif d'en améliorer la qualité, de mutualiser les moyens, et de permettre la mise en œuvre d'un important programme d'investissements, sans précédent, sur l'ensemble du périmètre de la Régie Eau d'Azur afin de préserver la « ressource eau » du territoire.

D'importants travaux ont commencé et d'autres doivent être réalisés pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable des abonnés, l'entretien et la pérennisation des ouvrages, etc... dans le cadre d'un plan patrimonial et d'investissement pluriannuel.

La solidarité métropolitaine vise une harmonisation du coût du service afin d'instaurer une totale équité entre l'ensemble des habitants du territoire.

C'est ainsi que la Métropole et la régie ont établi une harmonisation tarifaire de l'eau potable depuis le 1er août 2016.

Cette disposition a eu pour conséquence, l'alignement des prix des communes du Moyen Pays sur celui de Nice.

Tarification 2016 (usage domestique) Prix du mètre cube d'eau pour une consommation annuelle type de 120 m² Service de l'eau des communes gérées par REA et équipées de compteurs

PERIMETRE DU SERVICE	COMMUNES	EAU POTABLE							ASSAINISSEMENT						PRIX TOTAL EAU ET ASSAINISSEMENT (€/m ³)		
		PART REGIE EAU D'AZUR		Total HORS TAXES (€/m ³)	REDEVANCES AGENCE DE L'EAU		TVA 5,5%	Total TTC (€/m ³) Indicateur D102	PART METROPOLITAINE		PART EXPLOITANT		Total HORS TAXES (€/m ³)	Redevance AGENCE DE L'EAU Modernisation réseaux de collecte (€/m ³)		TVA 10%	Total TTC (€/m ³) Indicateur D204
		Part fixe annuelle (€)	Part variable (€/m ³)		Préservation de la ressource (€/m ³)	Lutte contre la pollution (€/m ³)			Part fixe annuelle (€)	Part variable (€/m ³)	Part fixe annuelle (€)	Part variable (€/m ³)					
LITTORAL	Nice	47,87	0,8864	1,29	0,0700	0,2900	0,0908	1,74	0	1,6600	0	0	1,66	0,1550	0,1815	2,00	3,74
	Falicon <i>(partie en régie)</i>																
	La Trinité	47,87	0,8864	1,29	0,0700	0,2900	0,0908	1,74	0	1,6600	0	0	1,66	0,1550	0,1815	2,00	3,74
	Saint-André-de-la-Roche																
	Beaulieu-sur-Mer																
	Cap d'Ail	58,22	0,8864	1,37	0,0700	0,2900	0,0952	1,83	0	1,6600	0	0	1,66	0,1550	0,1815	2,00	3,83
	Eze																
MOYEN-PAYS	La Gaude	47,87	0,8864	1,29	0,0700	0,2900	0,0908	1,74	0	1,6600	0	0	1,66	0,1550	0,1815	2,00	3,74
	Saint-Jeannet																
	Gattières <i>(partie en régie)</i>	47,87	0,8864	1,29	0,0700	0,2900	0,0908	1,74	0	1,3200	0	0	1,32	0,1550	0,1475	1,62	3,36
HAUT-PAYS : VALLEE DE LA TINEE	Clans	50,00	0,4500	0,87	0,0700	0,2900	0,0677	1,30	0	0,5600	0	0	0,56	0,1550	0,0715	0,79	2,09
	Ilonse (hors Irougne)	46,00	0,7000	1,08	0,0700	0,2900	0,0792	1,52	0	0,9000	0	0	0,90	0,1550	0,1055	1,16	2,68
	Saint-Sauveur-Sur-Tinée	20,00	0,7000	0,87	0,0700	0,2900	0,0677	1,30	0	0,6000	0	0	0,60	0,1550	0,0755	0,83	2,13
	Station Isola 2000 <i>(commune d'Isola)</i>	43,50	1,1500	1,51	0,0700	0,2900	0,1029	1,97	0	1,6600	0	0	1,66	0,1550	0,1815	2,00	3,97
HAUT-PAYS : VALLEE DE LA VESUBIE	La Bollène-Vésubie	70,00	0,5500	1,13	0,0700	0,2900	0,0820	1,57	0	0,5000	0	0	0,50	0,1550	0,0655	0,72	2,29
	Duranus	47,87	0,8864	1,29	0,0700	0,2900	0,0908	1,74	0	1,6600	0	0	1,66	0,1550	0,1815	2,00	3,74
	Roquebillière	58,40	0,7700	1,26	0,0700	0,2900	0,0891	1,71	0	0,8600	0	0	0,86	0,1550	0,1015	1,12	2,83

L'harmonisation des tarifs au 01/08/2016 entraîne, selon le référentiel INSEE, d'une consommation de 120 m3 :

Communes de l'ex Régie Historique :

une augmentation globale de la facture eau + assainissement de 4,2% contre 7,8% en moyenne depuis 2011,

Gattières :

une diminution globale de la facture eau + assainissement de 4,8%,

Soit : **17,94 € TTC par an**
Et : **1,50 € TTC par mois.**

Soit : **22,53€ TTC par an.**

Tarification 2016 (usage domestique)
Prix du mètre cube d'eau pour les communes du Haut-Pays dont le mode de facturation est au forfait
Service de l'eau des communes gérées par REA et équipées de compteurs

PERIMETRE DU SERVICE	COMMUNES	EAU POTABLE							ASSAINISSEMENT							PRIX TOTAL EAU ET ASSAINISSEMENT (€/m ³)	
		PART REGIE EAU D'AZUR		Total HORS TAXES (€/m ³)	REDEVANCES AGENCE DE L'EAU		TVA 5,5%	Total TTC (€/m ³) <i>Indicateur D102</i>	PART METROPOLITAINE		PART EXPLOITANT		Total HORS TAXES (€/m ³)	Redevance AGENCE DE L'EAU Modernisation réseaux de collecte (€/m ³)	TVA 10%		Total TTC (€/m ³) <i>Indicateur D204</i>
		Part fixe annuelle (€)	Part variable (€/m ³)		Préservation de la ressource (€/m ³)	Lutte contre la pollution (€/m ³)			Part fixe annuelle (€)	Part variable (€/m ³)	Part fixe annuelle (€)	Part variable (€/m ³)					
FORFAIT ANNUEL DE CONSOMMATION (forfait unique / par type de consommateur / par tranche de consommation)																	
HAUT-PAYS : VALLEE DE LA TINÉE	Bairols	0	0,8200	0,82	0,07	0,3700	0,0693	1,33	0	0,5000	0	0	0,50	0,1800	0,0180	0,70	2,03
	Ilonse - Irougne	0	0,7000	0,70	0,07	0,2800	0,0578	1,11	0	1,5000	0	0	1,50	0,1500	0,0150	1,67	2,78
	La Tour	0	0,9700	0,97	0,07	0,3500	0,0765	1,47	0	0,9700	0	0	0,97	0,1400	0,0140	1,12	2,59
	Marie	0	0,7000	0,70	0,07	0,2500	0,0561	1,08	0	0,5000	0	0	0,50	0,1200	0,0120	0,63	1,71
	Roubion	0	0,7000	0,70	0,07	0,2000	0,0534	1,02	0	0,3750	0	0	0,38	0,1000	0,0100	0,49	1,51
	Roure	0	0,7000	0,70	0,07	0,2900	0,0583	1,12	0	0,5000	0	0	0,50	0,1500	0,0150	0,67	1,79
	Tournefort Courbaisse	0	0,6000	0,60	0,07	0,1900	0,0473	0,91	0	0,5250	0	0	0,53	0,1300	0,0130	0,67	1,58
Tournefort Village	0	0,6000	0,60	0,07	0,1900	0,0473	0,91	0	0,5250	0	0	0,53	0,1300	0,0130	0,67	1,58	
HAUT-PAYS : VALLEE DE LA VESUBIE	Lantosque	0	0,9400	0,94	0,07	0,3900	0,0770	1,48	0	1,6600	0	0	1,66	0,2500	0,0250	1,94	3,42
	Utelle	0	1,4200	1,42	0,07	0,2900	0,0979	1,88	0	1,6600	0	0	1,66	0,1600	0,0160	1,84	3,72
FORFAIT ANNUEL DE CONSOMMATION (au nombre et par type de robinet)																	
HAUT-PAYS : VALLEE DE LA TINÉE	Isola Village	0	0,7000	0,70	0,07	0,2000	0,0534	1,02	0	0,5000	0	0	0,50	0,1100	0,0110	0,62	1,64
	Rimplas	0	0,7000	0,70	0,07	0,3000	0,0589	1,13	0	0,5000	0	0	0,50	0,1400	0,0140	0,65	1,78
	Saint-Dalmas-Le-Selvage	0	0,8000	0,80	0,07	0,3500	0,0671	1,29	0	0,5000	0	0	0,50	0,1500	0,0150	0,67	1,96
	Saint-Etienne-De-Tinée (hors Auron)	0	0,8400	0,84	0,07	0,1800	0,0600	1,15	0	0,6000	0	0	0,60	0,0600	0,0060	0,67	1,82
HAUT-PAYS : VALLEE DE LA VESUBIE	Belvedere	0	0,7900	0,79	0,07	0,2000	0,0583	1,12	0	0,6900	0	0	0,69	0,1000	0,0100	0,80	1,92
	Saint-Martin-Vésubie	0	0,7000	0,70	0,07	0,1700	0,0517	0,99	0	0,5000	0	0	0,50	0,1200	0,0120	0,63	1,62
	Valdeblore	0	0,7000	0,70	0,07	0,2600	0,0567	1,09	0	0,7500	0	0	0,75	0,1200	0,0120	0,88	1,97
	Venanson	0	0,7000	0,70	0,07	0,2500	0,0561	1,08	0	0,5000	0	0	0,50	0,1200	0,0120	0,63	1,71

* La notion de prix pour une facture de 120 m3 n'est pas applicable pour ces communes.
Les tarifs indiqués ici sont conformes à ceux délibérés par le Conseil d'Administration de la Régie Eau d'Azur et le Conseil Métropolitain de Nice Côte d'Azur.



09

ECONOMIE DU SERVICE

The image features a light blue background with a large, dark blue triangle pointing downwards from the top right. A smaller, grey triangle is positioned below the dark blue one, overlapping its bottom edge. The text 'ECONOMIE DU SERVICE' is centered in the upper half of the image in a bold, white, sans-serif font.

09 | Economie du service

Les chiffres au 31 décembre 2016:

- Près de 415 000 habitants desservis
- Près de 112 000 abonnés
- 311 collaborateurs au 31 décembre 2016
(329 au 1er janvier 2017/ transferts)

Le rapport financier :

2016 est la première année pour laquelle le rapport financier relate les opérations financières sur une période annuelle complète, du 1er janvier au 31 décembre 2016 et relatives à l'exploitation et aux investissements sur la totalité du périmètre de la Régie au 31/12/2016 (dans l'ordre chronologique) :

- ▶ 4 communes du littoral est (Beaulieu-sur-Mer, Cap d'Ail, Eze, Villefranche-sur-Mer),
- ▶ 28 communes exploitées en gestion directe par la Métropole (Haut et Moyen pays),
- ▶ Nice.

Il a été adopté, à l'unanimité des membres présents, lors du conseil d'administration du 29 juin 2017.

1) Les enjeux relevés en 2016

▶ Fin des marchés transitoires avec Veolia Eau :

- ▶ paramétrage, installation, mise en œuvre du logiciel client.
- ▶ transfert des personnels.
- ▶ installation de la direction clientèle.
- ▶ déploiement des nouveaux outils d'ordonnement.
- ▶ clôture de la régie de recettes confiée à Veolia Eau.
- ▶ organisation pour le recouvrement des recettes.
- ▶ organisation pour le recouvrement des recettes.

▶ Emprunt 2016 :

Une consultation réalisée en fin d'année a permis d'emprunter 13,169 M€, comme prévu au budget, à des conditions intéressantes. Durée de remboursement sur 15 ans, taux fixe 1,28%, échéances trimestrielles, commission de 0,1%.

- ▶ La passation et la mise en œuvre des conventions de mutualisation entre la Régie et la Métropole pour les prestations suivantes.

- ▶ La Régie intervient au bénéfice de la Métropole :
 - ▶ assainissement dans le Haut Pays.
 - ▶ eau potable : assistance à maîtrise d'ouvrage dans plusieurs domaines, maîtrise d'œuvre, contrôle des délégations de service public, activités liées à la clientèle.
 - ▶ défense incendie : maîtrise d'œuvre.
- ▶ La Métropole intervient au bénéfice de la Régie : informatique.
- ▶ **L'avancée des négociations avec le SIECL concernant le prix de vente d'eau en gros produite à partir de l'usine Jean Favre.** Règlement intervenu pour la période du 15/09/2015 au 31/12/2016 à hauteur de 0,25 €HT/m³ pour la part « exploitation » et 0,05 €HT/m³ au titre de la redevance préservation de la ressource.
- ▶ **Analyse stratégique et d'orientations de la Régie en matière d'investissements. 4 axes prioritaires adoptés par le Conseil d'administration du 21 février 2017.**
 - ▶ Structurer et organiser la Régie afin de lui donner les moyens humains et techniques pour agir, aussi bien dans l'exploitation des ouvrages que dans l'adaptation du service aux enjeux futurs.
 - ▶ Mettre en conformité les infrastructures de production et de distribution d'eau avec les impératifs réglementaires et environnementaux. essentiellement au niveau des communes du Haut Pays,
 - ▶ Protéger les infrastructures majeures de production d'eau potable contre les principaux risques d'indisponibilité d'origine naturelle ou malveillante.
 - ▶ Améliorer la connaissance des ouvrages et de leurs fonctionnements, en particulier au niveau des réseaux du Haut Pays, afin de disposer des données nécessaires à toute étude ou définition de travaux structurants.
- ▶ **Une première expérience de marché passé en groupement avec les membres de France Eau Publique**
 - ▶ Objet : acquisition des compteurs et fournitures associées.
 - ▶ Plateforme d'achats via l'UGAP.
- ▶ **Des chantiers importants et structurants :**
 - ▶ Conformité dans le haut pays : traitement et pose des compteurs.
 - ▶ Canal de la Vésubie – Tunnel de la Roquette.
 - ▶ Microcentrale hydroélectrique du Roguez à Castagniers.
 - ▶ Station de pompage de la Passerelle à Nice.
 - ▶ Sûreté usine Jean Favre, champs captants des Prairies et des Sagnes, à Nice.
- ▶ A perduré tout au long de 2016, la problématique soulevée en 2015 concernant la coexistence de systèmes différents pour la facturation, la comptabilisation et l'encaissement des redevances :
 - ▶ un système récupéré de NCA pour le moyen et le haut pays (recettes comptabilisées au moment de la facturation),
 - ▶ une sous-traitance à Veolia pour le littoral (comptabilisation des recettes en partie dans le cadre d'une régie de recettes pendant 50 jours puis transfert des impayés à l'agent comptable).

Ces systèmes différents et néanmoins complexes à faire coexister ont provoqué une surcharge de travail très importante pour les équipes concernées, de grandes difficultés organisationnelles, des retards de comptabilisation et un manque de visibilité sur les prévisions et les données comptables.

2) Les recettes d'exploitation

RECETTES D'EXPLOITATION					
Chapitre	Libellé	Crédits votés	Titres émis	Produits rattachés	Totaux
013	Atténuations de charges	344 800,00 €	183 307,49 €		183 307,49 €
70	Vente de produits, prestations	113 524 621,04 €	96 755 455,54 €	2 430 309,94 €	99 185 765,48 €
73	Produits issus de la fiscalité				0,00 €
74	Subventions d'exploitation		411 686,70 €		411 686,70 €
75	Autres produits de gestion courante	731 193,59 €	31 847,61 €	960 973,07 €	992 820,68 €
76	Produits financiers				0,00 €
77	Produits exceptionnels	577 830,19 €	2 628 815,67 €		2 628 815,67 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations				0,00 €
Total recettes réelles d'exploitation		115 178 444,82 €	100 011 113,01 €	3 391 283,01 €	103 402 396,02 €
042	Op ordre transfert entre sections	3 010 000,00 €	2 113 147,00 €		2 113 147,00 €
043	Op ordre à l'intérieur section fonctionnt				0,00 €
Total recettes d'ordre		3 010 000,00 €	2 113 147,00 €	0,00 €	2 113 147,00 €
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		118 188 444,82 €	102 124 260,01 €	3 391 283,01 €	105 515 543,02 €
Excédent antérieur reporté		12 138 546,43 €	12 138 543,43 €		12 138 543,43 €
TOTAL CUMULE		130 326 991,25 €	114 262 803,44 €	3 391 283,01 €	117 654 086,45 €

Les recettes réelles

Chapitre 013 - Atténuations de produits 183.307,49 €

Ces sommes concernent des régularisations et remboursements relatifs aux rémunérations et charges (CPAM, prévoyance, ...) qui sont difficilement estimables et potentiellement très fluctuantes, particulièrement en période de démarrage et de reprise d'activité c'est-à-dire sans antériorité.

Chapitre 70 - Vente de produits 99.185.765,48 €

Le chapitre 70 est le chapitre prépondérant en matière de recettes d'exploitation.

Les ventes d'eau aux abonnés (38,325 M€ réalisés / 40 M€ prévus). Il s'agit du produit des ventes d'eau aux abonnés :

- ▶ encaissées et impayées au-delà de 50 jours, pour la partie littorale (Nice et 4 communes),
- ▶ facturées pour la partie moyen et haut pays.

Cette différence de comptabilisation provient de l'explication déjà mise en exergue pour 2015 et reprise en préambule sur les systèmes de facturation et de comptabilisation différents qui coexistent. Ces recettes sont également variables en fonction du climat et des volumes consommés par les abonnés. En 2016, les montants ici comptabilisés ont été moins importants que les prévisions et que les comptabilisations 2015 ; à ceci, plusieurs raisons :

- ▶ le fonctionnement de la régie de recettes confiée à Veolia Eau dans le cadre du marché transitoire ne permettait pas de dater finement les recettes reversées par le régisseur à la Régie, ainsi, les reversements faits pendant la journée complémentaire 2015 (janvier 2016) ont été comptabilisés sur l'exercice comptable 2015 mais ils contenaient certainement des recettes relatives à l'exercice 2016, il était alors impossible de les identifier.
- ▶ pour les abonnés des 4 communes du littoral Est, le recalage de la facturation de leur consommation (auparavant facturée par avance et désormais à terme échu) a été réalisé début 2016 et a provoqué un manque de recettes sur cet exercice estimé à 1,360 M€.

Les ventes d'eau en gros (3,710 M€ / 3,400 M€ prévus). Il s'agit des ventes suivantes :

- ▶ eau potable à la Métropole pour l'alimentation de Saint-Jean-Cap-Ferrat.
- ▶ eau potable au SIECL (pour la part exploitation seulement).
- ▶ eau brute, à la ville de Nice (arrosage) et à la Métropole (nettoyage des rues, poteau d'incendie).

Les redevances collectées.

Elles ne font que « transiter » sur le budget de la Régie, elles sont collectées pour le compte de l'Agence de l'eau et pour le compte de la Métropole. Le reversement de ces redevances est prévu en dépenses d'exploitation (chapitres 014 et 011).

- ▶ Pour le compte de l'agence de l'eau :
 - ▶ prélèvement (2,746 M€).
 - ▶ redevance pour pollution d'origine domestique (7,469 M€).
 - ▶ redevance pour modernisation des réseaux de collecte (3,848 M€).
- ▶ Pour le compte de la Métropole :
 - ▶ assainissement collectif (40,321 M€).

Concernant les redevances collectées, les mêmes explications que celles faites ci-dessus au titre des ventes d'eau aux abonnés sont également valables (recalage de facturation et décalage de comptabilisation 2015/2016). La différence importante, au niveau du chapitre 70 (99,185 M€ réalisés / 113,524 M€ prévus) provient essentiellement de la redevance assainissement. La Régie, au moment de l'élaboration de ses budgets, ne disposait pas d'informations précises mais étant donné qu'une somme équivalente est prévue en dépenses et en recettes et que de ce fait, une évaluation haute ne compromettrait pas l'équilibre financier de la section de fonctionnement, le postulat a été pris de prévoir un montant plus élevé pour éviter un manque éventuel de crédits pour les reversements ce qui aurait généré des retards de reversement.

Les autres produits d'un montant moins significatif.

- ▶ Vente d'électricité (0,859 M€) : ces recettes concernent les panneaux photovoltaïques à Carros et la picocentrale à Saint-Etienne-de-Tinée pour 2016, les microturbines à Nice au titre de 2015 et 2016.
- ▶ Interventions et branchements, à la demande des abonnés (0,761 M€).
- ▶ Prestations en matière d'assainissement réalisées par la Régie pour le compte de la Métropole en 2016 (0,682 M€).
- ▶ Rémunération par la Métropole (budget assainissement) pour la gestion de la clientèle, la relève, l'émission de factures, l'encaissement, la gestion et le reversement des redevances et taxes (0,363 M€).
- ▶ Redevances liées à la présence d'antennes sur les ouvrages du service de l'eau (0,099 M€). Certaines conventions seront régularisées en 2017.

Chapitre 74 – Subventions d'exploitation 411.686,70 €

Il s'agit d'encaissements de subventions liées à des dépenses d'exploitation :

- ▶ 0,221 M€, premier acompte de la subvention accordée par l'agence au titre de la « structuration du service d'eau potable et la planification des investissements », le montant total de la subvention s'élève à 0,736 M€.
- ▶ 0,190 M€, premier acompte de la subvention accordée par l'agence de l'eau pour la réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable métropolitain, pour lequel une première consultation va être lancée prochainement pour le secteur en rive gauche (17 communes), le montant total de la subvention s'élève à 0,636 M€.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante 992.820,68 €

L'essentiel des recettes comptabilisées dans ce chapitre concerne pour 0,961 M€ la régularisation de la rémunération des prestations réalisées en 2015 et 2016 par la Régie pour le compte de la Métropole en matière d'assainissement, d'eau potable, d'eau brute, de défense incendie, jusqu'à la conclusion des conventions définitives. Sont également comptabilisés dans le chapitre 75, le loyer versé par le SIEVI depuis début avril 2016, les remboursements des fournisseurs pour résiliation de contrats ou remises commerciales régularisées.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels 2.628.815,67 €

Les recettes liées aux frais d'accès au service et aux frais appliqués aux abonnés (relance, ouverture, fermeture, ...) sont ici comptabilisées pour 0,647 M€.

Egalement imputées dans ce chapitre, les recettes relatives aux remboursements pour divers sinistres, des annulations de mandats et de rattachements non utilisés de l'exercice antérieurs (1,894 M€), une sortie d'actif pour un véhicule remboursé par l'assurance.

Les recettes d'ordre :

Chapitre 042 - Opération d'ordre/Transfert entre sections 2.113.147,00 €

La production immobilisée est ici comptabilisée pour 2.103.799 € : il s'agit de la valorisation en investissement des opérations réalisées « en régie » par les équipes travaux et le service études et travaux de la Régie. Cette écriture s'équilibre en recettes d'exploitation et en dépenses d'investissement.

L'amortissement des subventions d'investissement est également comptabilisé dans ce chapitre pour 0,010 M€.

3) Les dépenses d'exploitation

DEPENSES D'EXPLOITATION					
Chapitre	Libellé	Crédits votés	Mandats émis	Charges rattachées	Totaux
011	Charges à caractère général	70 662 511,56 €	39 429 465,61 €	16 977 054,09 €	56 406 519,70 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	19 785 500,00 €	17 945 228,49 €	106 919,67 €	18 052 148,16 €
014	Atténuations de produits	13 875 000,00 €	9 428 710,00 €	3 000 000,00 €	12 428 710,00 €
65	Autres charges de gestion courante	200 000,00 €	33 671,26 €		33 671,26 €
66	Charges financières	572 819,00 €	511 400,32 €		511 400,32 €
67	Charges exceptionnelles	994 000,00 €	798 772,62 €	19 288,00 €	818 060,62 €
68	Dotations aux provisions	10 850 000,00 €	10 850 000,00 €		10 850 000,00 €
022	Dépenses imprévues				0,00 €
Total dépenses réelles d'exploitation		116 939 830,56 €	78 997 248,30 €	20 103 261,76 €	99 100 510,06 €
023	Virement à la section d'investissement	11 677 160,69 €			0,00 €
042	Op ordre transfert entre sections	1 710 000,00 €	1 645 737,32 €		1 645 737,32 €
043	Op ordre à l'intérieur section fonctionnt				0,00 €
Total dépenses d'ordre		13 387 160,69 €	1 645 737,32 €	0,00 €	1 645 737,32 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		130 326 991,25 €	80 642 985,62 €	20 103 261,76 €	100 746 247,38 €
Déficit antérieur reporté		0,00 €	0,00 €		0,00 €
TOTAL CUMULE		130 326 991,25 €	80 642 985,62 €	20 103 261,76 €	100 746 247,38 €

Les dépenses réelles :

Chapitre 011 - Charges à caractère général **56.406.519,70 €**

Les charges rattachées sur ce chapitre sont importantes (16,977 M€) : elles concernent, pour les sommes les plus significatives, les reversements de la redevance prélèvement de l'agence de l'eau et de la redevance assainissement métropolitaine pour un total de 15,970 M€, ainsi que diverses commandes de fournitures et prestations livrées ou exécutées mais non réglées et donc rattachées à 2016 (1,007 M€, dont 0,501 M€ dus à la Métropole pour les prestations informatiques).

Sur les 56,406 M€ de charges à caractère général réalisés en 2016, 41,783 M€ (comptes 6371 et 6378) sont constitués par les redevances collectées à reverser. Il en résulte que les charges à caractère général qui ont été nécessaires à l'exploitation du service de l'eau sur les 33 communes et au fonctionnement des services de la Régie (fournitures, services, ...) se sont donc élevées à 14,623 M€. Cette somme ainsi calculée augmente par rapport à 2015, année au cours de laquelle ces mêmes charges s'élevaient à 10,598 M€ (+ 38%).

A ce stade, il convient de préciser que 2015 était une année d'exploitation incomplète et d'activité moindre dans les premiers mois du début d'exploitation à Nice.

Quelques sommes significatives parmi les dépenses imputées au chapitre 011 :

- ▶ les achats d'énergie pour 1,699 M€ (en hausse pour 0,356 M€),
- ▶ les frais de sous-traitance pour 4,894 M€ (en hausse de 0,860 M€),
- ▶ les fournitures d'entretien et de petit équipement pour 2,030 M€ (en hausse de 0,767 M€),
- ▶ les dépenses liées à l'entretien et à la réparation des bâtiments et des réseaux (comptes 61521, 61523, 61528) pour 1,658 M€ (en hausse de 1,420 M€).

Les autres augmentations sont moins significatives et résultent essentiellement du fait de passer de 10,8 mois de dépenses d'exploitation, en 2015, à 12 mois, en 2016, sur le secteur le plus dense, à savoir Nice. Il est également utile de préciser que les réparations de fuites sont imputées en exploitation, celles-ci parfois importantes peuvent s'avérer très coûteuses particulièrement en milieu urbain.

Chapitre 012 - Charges de personnel **18.052.148,16 €**

Sont comptabilisés dans ce chapitre les salaires et charges afférentes pour les salariés de la Régie Eau d'Azur ainsi que le remboursement à la Métropole des salaires et charges afférentes pour les agents mis à disposition, les différentes taxes et participations, la dotation au comité d'entreprise... L'augmentation des dépenses imputées sur ce chapitre par rapport à 2015, est de 3,216 M€ (+21%). Elle résulte :

- ▶ de 12 mois de rémunération au lieu de 10,8 mois pour l'essentiel des salariés, au même titre que le chapitre précédent,
- ▶ de l'embauche d'une trentaine de collaborateurs sur des postes vacants ou liés à la prise en charge de nouvelles compétences ou de nouveaux secteurs ou nécessaires pour anticiper la fin des marchés transitoires,
- ▶ de l'application des NAO et de l'impact du GVT,
- ▶ du paiement ou de l'augmentation de certaines taxes, la Régie n'en est plus exonérée (fin des délais d'exonération ou dépassement du seuil de l'effectif).

Chapitre 014 – Atténuations de produits **12.428.710,00 €**

Il s'agit des redevances pour pollution domestique et pour modernisation des réseaux de collecte reversées à l'agence de l'eau. Les charges rattachées représentent la part de ces redevances qui seront reversées en 2017.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante 33.671,26 €

Il s'agit de la constatation comptable de créances d'abonnés éteintes ou irrécouvrables admises en non-valeur en 2016.

Chapitre 66 - Charges financières 511.400,32 €

Il s'agit des intérêts du remboursement des emprunts et des intérêts courus non échus comptabilisés en 2016 et des frais financiers liés aux nouveaux emprunts.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles 818.060,62 €

- ▶ Des annulations de titres des exercices antérieurs pour des réductions de factures ou des abonnés à rembourser pour 0,527 M€.
- ▶ L'indemnité versée au SIEVI dans le cadre de la reprise du bâtiment de Carros et le remboursement des annuités d'emprunt afférentes pour 0,234 M€.
- ▶ Diverses autres indemnités ou pénalités pour un total de 0,057 M€ (sinistres, travaux, servitudes, intérêts moratoires).

Chapitre 68 – Dotations aux provisions 10.850.000,00 €

Les provisions, prévues aux budgets primitif et supplémentaire ci-dessous listées ont été constituées :

- ▶ Provisions règlementées : 650.000 euros, provisions 2016 pour les retraites des salariés ex-CT1.
- ▶ Provisions pour risques et charges d'exploitation : 2.200.000 euros pour risque de non encaissement de recettes 2015 et 2016, compte tenu d'un contentieux en cours.
- ▶ Provisions pour risques et charges d'exploitation : 8.000.000 euros pour le non amortissement des immobilisations en l'absence du transfert de celles-ci de la Métropole vers la Régie Eau d'Azur.

Les dépenses d'ordre :

Chapitre 042 – Opérations d'ordre transfert entre sections 1.645.737,32 €

Les amortissements 2016, basés sur l'actif comptabilisé jusqu'au 31 décembre 2015, sont ici imputés.

Ce montant est faible au regard de la valeur du patrimoine de la Régie, en effet, les biens relatifs au service eau potable sur les 33 communes de son périmètre actuel n'ont pas été encore été intégrés à l'actif de la Régie. Ces intégrations se feront, par transfert des immobilisations présentes à l'actif de la Métropole (sur son budget annexe de l'eau), puis par reconstitution après une étude qui reste à mener.

Ainsi les amortissements constatés en 2015 et 2016, mais également ceux prévus au budget primitif pour 2017, sont insuffisants si l'on s'en réfère à des structures de même importance.

Ainsi, depuis la décision du conseil d'administration lors du vote du budget supplémentaire 2016, 4 M€ sont provisionnés au titre de chaque exercice au cours desquels l'amortissement est estimé comme non suffisant et non proportionnel au patrimoine de la Régie et dans l'attente du transfert des immobilisations présentes à l'actif de la Métropole . A fin 2016, 8 M€ ont déjà été provisionnés à cet effet.

4) Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	Crédits votés	Titres émis	Restes à réaliser	Totaux
13	Subventions d'investissement	1 884 259,96 €	1 805 562,38 €	345 708,06 €	2 151 270,44 €
16	Emprunts et dettes assimilées	13 169 524,81 €	13 169 076,64 €		13 169 076,64 €
20	Immobilisations incorporelles				0,00 €
21	Immobilisations corporelles	11 500,00 €	11 580,07 €		11 580,07 €
22	Immobilisations reçues en affectation				0,00 €
23	Immobilisations en cours				0,00 €
1068	Réserves (couverture déficit)	5 581 667,97 €	5 581 667,97 €		5 581 667,97 €
18	Compte de liaison : affectation...				0,00 €
26	Participations, créances rattach particip				0,00 €
27	Autres immobilisations financières				0,00 €
4582	Opérations pour compte de tiers	541 000,00 €			0,00 €
Total recettes réelles d'investissement		21 187 952,74 €	20 567 887,06 €	345 708,06 €	20 913 595,12 €
021	Virement de la section d'exploitation	11 677 160,69 €			0,00 €
040	Op ordre transfert entre sections	1 710 000,00 €	1 645 737,32 €		1 645 737,32 €
041	Opérations patrimoniales	500 000,00 €	111 087,69 €		111 087,69 €
Total recettes d'ordre		13 887 160,69 €	1 756 825,01 €	0,00 €	1 756 825,01 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		35 075 113,43 €	22 324 712,07 €	345 708,06 €	22 670 420,13 €
Excédent antérieur reporté		0,00 €	0,00 €		0,00 €
TOTAL CUMULE		35 075 113,43 €	22 324 712,07 €	345 708,06 €	22 670 420,13 €

Les recettes réelles :

Chapitre 13 - Subventions d'investissement **2.151.270,44 € (*)**

(*) 1.805.562,38 € réalisés et 345.708,06 € de reste à réaliser.

Le décalage entre la réalisation des travaux et le versement des subventions correspondantes est souvent important et provoque des décalages de comptabilisation, 1,805 M€ de subventions ont pu être encaissés en 2016.

Des restes à réaliser ont été comptabilisés pour 0,345 M€ pour des acomptes dont le versement a été sollicité fin 2016 et à percevoir en 2017.

Il est rappelé que concernant les opérations qui ont été commencées et financées partiellement par la Métropole puis poursuivies et terminées par la Régie, la répartition entre la Métropole et la Régie des aides perçues se fera au prorata des dépenses d'investissement acquittées ; une convention a été passée en ce sens (conseil d'administration du 1er mars 2016).

Ce même principe sera appliqué pour les subventions relatives aux travaux en cours sur le secteur des 10 communes en rive gauche du Var, à partir du 7 novembre 2017.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées **13.169.076,64 €**

La somme totale prévue au budget (13,169 M€) a été empruntée. Les conditions et taux obtenus, après mise en concurrence, sont intéressants :

- ▶ durée de remboursement sur 15 ans,
- ▶ taux fixe 1,28%,
- ▶ échéances trimestrielles,
- ▶ commission 0,1%.

Les 76,64 € sont une régularisation d'échéance erronée.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles 11.580,07 €

Une révision de prix négative sur un marché de travaux a été comptabilisée par l'émission d'un titre de recettes sur le chapitre 21.

Compte 1068 – Réserves (couverture du déficit) 5.581.667,97 €

Il s'agit de la couverture obligatoire et prioritaire du besoin de financement de la section d'investissement antérieur.

Les recettes d'ordre :

Chapitre 040 - Opérations d'ordre transfert entre sections 1.645.737,32 €

Voir les commentaires exprimés pour les dépenses d'exploitation (chapitre 042).

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales 111.087,69 €

Il s'agit de l'opération d'ordre liée à la constatation des remboursements d'avances sur marché. Cette opération se retrouve en dépenses d'investissement pour la même somme.

5) Les dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	Crédits votés	Mandats émis	Restes à réaliser	Totaux
20	Immobilisations incorporelles	2 268 624,80 €	1 632 545,55 €	500 852,74 €	2 133 398,29 €
21	Immobilisations corporelles	23 259 370,42 €	18 577 012,25 €	3 512 918,85 €	22 089 931,10 €
22	Immobilisations reçues en affectation				0,00 €
23	Immobilisations en cours	388 501,74 €	382 842,56 €		382 842,56 €
10	Dotations, fonds divers, réserves				0,00 €
13	Subventions d'investissement	197 626,00 €	197 626,00 €		197 626,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 748 383,39 €	1 748 240,52 €		1 748 240,52 €
18	Compte de liaison : affectation...				0,00 €
26	Participations, créances rattach particip				0,00 €
27	Autres immobilisations financières	35 500,00 €	5 352,00 €	30 100,00 €	35 452,00 €
4581	Opérations pour compte de tiers	541 000,00 €			0,00 €
020	Dépenses imprévues				0,00 €
Total dépenses réelles d'investissement		28 439 006,35 €	22 543 618,88 €	4 043 871,59 €	26 587 490,47 €
040	Op ordre transfert entre sections	3 010 000,00 €	2 113 147,00 €		2 113 147,00 €
041	Opérations patrimoniales	500 000,00 €	111 087,69 €		111 087,69 €
Total dépenses d'ordre		3 510 000,00 €	2 224 234,69 €	0,00 €	2 224 234,69 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		31 949 006,35 €	24 767 853,57 €	4 043 871,59 €	28 811 725,16 €
Déficit antérieur reporté		3 126 107,08 €	3 126 107,08 €		3 126 107,08 €
TOTAL CUMULE		35 075 113,43 €	27 893 960,65 €	4 043 871,59 €	31 937 832,24 €

Les dépenses réelles :

Chapitre 20 - Immobilisations Incorporelles 2.133.398,29 € (*)

Chapitre 21 - Immobilisation corporelles 22.089.931,10 € (*)

Chapitre 23 - Immobilisation en cours 382.842,56 € (*)

(*)dont les restes à réaliser ci-dessus détaillés dans le tableau.

Dans ces trois chapitres, sont comptabilisées les dépenses relatives à la réalisation du programme d'investissement 2016. Le montant total des réalisations et des restes à réaliser s'élève à 24,606 M€ (94,9% par rapport aux prévisions) et se répartissent ainsi :

- ▶ Constructions, bâtiments d'exploitation, acquisition de terrains : 0,074 M€ réalisés.
- ▶ Logiciels : 1,631 M€ réalisés et 0,501 M€ de restes à réaliser = 2,132 M€.
- ▶ Divers : matériels (de bureau et informatique, mobilier, de transport,...), frais d'insertion : 0,387 M€ réalisés et 0,336 M€ de restes à réaliser = 0,723 M€.
- ▶ Matériel spécifique d'exploitation, outillages et matériels industriels : 1,845 M€ réalisés et 0,286 M€ de restes à réaliser = 2,131 M€
- ▶ Travaux réseaux et usines : 16,055 M€ réalisés et 2,708 M€ de restes à réaliser = 18,763 M€.

Chapitre 13 - Subventions d'investissement **197.626,00 €**

Il s'agit du reversement d'une subvention perçue par la Régie pour un projet dont les dépenses avaient été financées en totalité par la Métropole, sur son budget annexe de l'eau. Conformément à la convention passée entre les deux établissements, celle-ci a été reversée.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées **1.748.240,52 €**

Il s'agit de la part capital du remboursement des emprunts et de 1/5° de l'avance octroyée en 2014 par la Métropole (sur 5 ans).

Les emprunts attachés aux ouvrages du service de l'eau des communes dont la Régie a la charge et comptabilisés sur le budget annexe de l'eau de la Métropole ont été transférés vers la Régie, ou font l'objet de remboursements pour une quote-part d'emprunts globaux (clé de répartition basée sur les travaux qu'ils ont financés).

Au 7 novembre 2017, de nouveaux emprunts seront transférés et les quote-parts devront être revues, au titre du secteur des 10 communes en rive gauche du Var.

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières **35.452,00 € (*)**

(*) dont les restes à réaliser.

Il s'agit de la caution versée pour la location du deuxième étage au Crystal Palace, 369/371 Promenade des Anglais, locaux nécessaires notamment à l'installation de la direction clientèle.

Les dépenses d'ordre :

Chapitre 040 – Opérations d'ordre transfert entre sections **2.113.147,00 €**

Voir les commentaires exprimés pour les recettes d'exploitation (chapitre 042).

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales **111.087,69 €**

Voir les commentaires exprimés pour les recettes d'exploitation (chapitre 041).

6) Le Résultat

Le résultat de d'exploitation (épargne brute) s'élève à	4.769.295,64 €
Le solde de la section d'investissement fait apparaître un déficit d'un montant de	2.443.141,50 €
Les restes à réaliser en dépenses d'investissement, à fin 2016, s'élèvent à	4.043.871,59 €
Les restes à réaliser en recettes d'investissement, à fin 2016, s'élèvent à	345.708,06 €
Le déficit antérieur d'investissement (2015) s'élève à	3.126.107,08 €
L'excédent antérieur d'exploitation (2015) s'élève à	12.138.546,43 €
Après intégration des restes à réaliser, la section d'investissement se clôture donc par un déficit de	9.267.412,11 €
qu'il convient de couvrir par l'excédent d'exploitation	
Par conséquent, après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le résultat 2015 de la Régie Eau d'Azur est le suivant : excédent, libre d'affectation de	7.640.429,96 €

Ce résultat devra être affecté au budget supplémentaire 2017 de la Régie.

7) La dette de la Régie à fin 2016

En 2016, les annuités de la dette de la Régie Eau d'Azur représentent 2.262.878,12 euros, dont 1.748.240,52 euros au titre du capital et 514.637,60 euros au titre des intérêts.

L'encours de la dette au 31 décembre 2016 est de 33.614.647,64 euros.

Les écritures du compte financier 2016 :

- ▶ recettes réelles de fonctionnement : 103.402.396,02 euros,
- ▶ dépenses réelles de fonctionnement : 99.100.510,06 euros,
- ▶ épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement) : 4.301.885,96 euros.

La durée d'extinction de la dette, rapport de l'encours de la dette et l'épargne brute, est de : **7,8 ans**.

Cette durée est supérieure aux perspectives réalisées lors de la création de la Régie.

Il faut cependant préciser qu'en 2016, les recettes ont été moins importantes que prévu (voir les commentaires du chapitre 70) ; sans les régularisations et problématiques de recettes rencontrées en 2016, cette durée serait de **5,6 ans**.

Il convient tout de même d'être attentif en se fixant des objectifs d'optimisation :

- ▶ des dépenses, cela passe notamment par l'efficacité des mises en concurrence et des marchés, la mutualisation des achats ou des activités (inhouse), la reconfiguration des marchés existants dès que cela est possible,
- ▶ des recettes, cela passe par le renforcement des actions en vue de limiter les volumes non comptés et/ou non facturés, la mise en place d'une politique énergique de renouvellement des compteurs qui concernent des volumes significatifs, une vigilance qualitative accrue sur la gestion des abonnements (action forte sur les résiliés non repris) et de la base abonné.



10

INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES 2016



10 Indicateurs réglementaires 2016

L'Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement fixe l'obligation de produire chaque année des données et indicateurs de performance.

Ces derniers sont mentionnés aux annexes V et VI du code général des collectivités territoriales et définis en annexe I et II de l'arrêté du 2 mai 2017.

Parmi ceux-ci, des indicateurs de performance ont été définis afin de permettre les comparaisons d'une année sur l'autre et entre services similaires.

Ils constituent la base des informations collectées au sein de l'Observatoire National des services d'eau et d'assainissement (ONEMA).

Les indicateurs du service de l'eau potable sont au nombre de 17, dont 3 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvement jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'utilisateur. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, du captage à la distribution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

Le portail <http://www.services.eaufrance.fr/> permet de télécharger les fiches descriptives de chaque indicateur.



N° de Fiche	INDICATEURS DE PERFORMANCE	REA	LITTORAL Nice, 4 communes Est, Falicon, St André, La Trinité	Moyen pays La Gaude, St Jeannet, Gattières	Haut pays Vallées Tinée et Vésubie
Accès à l'eau et qualité du service à l'abonné					
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	409 620	381 692	14 894	13 034
D102.1	prix TTC du m3 pour 120 m3 au 1er janvier 2016 (eau potable)	voir détail par commune	voir détail par commune	voir détail par commune	voir détail par commune
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 jour ouvré	1 jour ouvré	1 jour ouvré	1 jour ouvré
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)	100%	100%	100%	100%
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (u/1000 abonnés)	2,59	1,61	4,08	8,71
P155.1	Taux de réclamations écrites : nbre/1000 abonnés	1,80	1,25	2,11	5,55
Gestion financière					
P109.9	Montant des abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (€)	34 936	détail non disponible	détail non disponible	détail non disponible
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente*	3,04	détail non disponible	détail non disponible	détail non disponible
P153.2	durée d'extinction de la dette	7,8 ans			
Qualité de l'eau et protection des ressources					
P101.1	taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire (microbiologie)	99,3%	100,0%	100,0%	97,7%
P102.1	taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire (physico-chimie)	98,5%	99,7%	98,6%	96,3%
P108.3	indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	45,7%	47,0%	69,7%	25,8%
Performance environnementale					
P104.3	rendement du réseau de distribution	non représentatif	81,2%	69,5%	non représentatif
P106.3	indice linéaire de pertes en réseau ILP (m3/j/km)	non représentatif	22,49	13,49	non représentatif
P105.3	indice linéaire des volumes non comptés ILVNC (m3/j/km)	non représentatif	23,98	13,91	non représentatif
	indice linéaire de consommation ILC (m3/km/j)**	non représentatif	96,84	30,72	non représentatif
Gestion patrimoniale					
P107.2	taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (sur 2 ans)	0,81%	0,73%	0,86%	1,44%
P103.2B	indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	107	113	98	91

** indicateur demandé par l'Agence de l'Eau hors arrêté du 2 mai 2007



11

ANNEXES



11 | Liste des annexes

1) Détails par communes des volumes prélevés, produits, mis en distribution, consommés et du nombre d'habitants.....	114
2) Indice d'avancement de la ressource en eau.....	115
3) Détail par communes des canalisations et des compteurs.....	116
4) Tarif de l'eau.....	117
5) Données clientèle 2016 pour Nice et les 4 communes.....	117
6) Liste des abréviations.....	119

1) Détails par communes des volumes prélevés, produits, mis en distribution, consommés et du nombre d'habitants

secteur	année 2016 COMMUNES	en m3/an				en nombre	
		PRELEVEMENT D'EAU RESSOURCE	PRODUCTION D'EAU POTABLE	DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	VOLUME CONSOMME	HABITANTS DESSERVIS	ABONNES
Littoral	4 COMMUNES LITTORAL (Beauieu, Cap d'Ail, Eze, Villefranche)	10 858 703	10 324 466	4 068 067	3 000 590	16 308	8 975
Ht pays	BAIROLS	62 433	20 437	20 437	non comptabilisé	106	82
Ht pays	BELVEDERE	383 435	194 178	194 178	non comptabilisé	652	966
Ht pays	CLANS	262 787	187 441	187 441	38 025	599	616
Ht pays	DURANUS	21224	21224	21 224	16 733	140	99
Littoral	FALICON	-	-	137 259	118 739	2 002	748
Moyen pays	GATTIERES	378 813	253 116	347 510	221 169	4 161	1 358
Ht pays	ILONSE (vol conso sans Irougne)	22 177	22 177	6 875	1 681	187	115
Ht pays	ISOLA (vol conso Isola2000 seul)	474 861	474 153	474 153	89 754	702	645
Ht pays	LA-BOLLENE-VESUBIE	269 784	213 200	213 200	46 955	565	578
Moyen pays	LA-GAUDE	338 208	338 208	869 182	692 760	6 600	3 257
Ht pays	LANTOSQUE	258 498	232 258	232 258	non comptabilisé	1 323	888
Ht pays	LA-TOUR-SUR-TINEE	198 229	198 229	198 229	non comptabilisé	581	361
Littoral	LA-TRINITE	-	-	1 165 973	571 204	10 242	2 735
Ht pays	MARIE	20 558	13 741	13 741	non comptabilisé	111	96
Littoral	NICE	37 159 988	35 241 708	33 361 703	25 672 472	347 636	77 312
Ht pays	RIMPLAS	89 987	46 427	46 427	non comptabilisé	133	129
Ht pays	ROQUEBILLIERE	908 872	813 058	813 058	172 457	1 835	1 390
Ht pays	ROUBION	297 567	282 402	282 402	non comptabilisé	123	349
Ht pays	ROURE	51 283	45 248	45 248	non comptabilisé	204	170
Littoral	SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE	-	-	535 017	295 671	5 504	1 273
Ht pays	SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE	27 456	14 163	14 163	non comptabilisé	124	157
Ht pays	SAINT-ETIENNE-DE-TINEE	1 215 916	878 697	878 697	non comptabilisé	1 552	1 127
Moyen pays	SAINT-JEANNET	778 939	778 939	807 070	450 093	4 133	2 978
Ht pays	SAINT-MARTIN-VESUBIE	1 918 187	985 247	985 247	non comptabilisé	1 397	2 096
Ht pays	SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE	31 650	31 650	31 650	8 418	450	354
Ht pays	TOURNEFORT	95 445	33 895	33 895	13 282	156	116
Ht pays	UTELLE	165 479	165 479	165 479	non comptabilisé	816	678
Ht pays	VALDEBLORE	584 577	584 577	584 577	non comptabilisé	1 125	1 362
Ht pays	VENANSON	158 137	52 704	52 704	non comptabilisé	153	248
	TOTAL	57 033 193	52 447 022	46 787 065	31 410 003	409 620	111 258

2) Indice d'avancement de la ressource en eau

Détail des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau (fiche Onema n°P108.3)

Détail par ressource	IAPR 2016 (%)	Volumes 2016 produits achetés importés
4 communes Littoral	40%	10 924 598
Divers Veolia	22%	260 080
Vésubie	40%	10 664 518
BAIROLS	60%	20 437
Source de la Serre	60%	20 437
BELVEDERE	60%	194 178
Source Valette	60%	2 584
Sources Luccio-Roubine	60%	2 095
Sources Lauza	60%	189 499
CLANS	20%	187 441
Source du Brusquet	20%	172 495
Source du Pape	20%	14 946
DURANUS	60%	21 224
Sources Concas&Font Deyros	60%	781
Sources Peira&St Pierre	60%	20 443
FALICON	40%	137 259
Vésubie	40%	137 259
GATTIERES	51%	347 510
canal de la Gravière	80%	94 394
Source Fondeirasse	40%	178 076
Source St Martin	40%	75 040
ILONSE	0%	22 177
Source Rio	0%	6 875
Irougne	0%	15 302
ISOLA	40%	474 153
Source du Prae	40%	241 569
vallon du Chastillon	40%	232 584
LA BOLLENE-VESUBIE	20%	213 200
Source du Blave	20%	7 714
Source du Praï	20%	165 119
Canal St Roch	20%	37 386
Forage de Turini	20%	2 981
LA GAUDE	80%	941 552
canal de la Gravière	80%	603 344
Sources Meynier	80%	338 208
LA TOUR	60%	198 229
Puits de la Condamine	60%	23 548
sources Bois Noirs et Perthus	60%	174 681
LA TRINITE	38%	1 165 973
Divers Veolia	22%	147 431
Vésubie	40%	1 018 543
LANTOSQUE	0%	232 258
Canal de la Cerisière	0%	10 332
Canal du Seuil	0%	66 772
source de la Mairie	0%	32 113
sources Pélasque	0%	3 507
Vallon Mairis	0%	29 660
canal du Riou Frei	0%	26 236
source Henriette	0%	41 829
source de la Sarce-canal Sarce	0%	20 481
source Pical	0%	1 328
MARIE	10%	13 741
sources Lauzette-Fontette-Peire	20%	6 882
Forage de la Bolinette	0%	6 859
NICE	50%	33 315 793
Divers Veolia	22%	126 745
Prairies	80%	1 062 701
Prise superficielle du Roguez	40%	340
Sagnes	80%	7 051 197
Vésubie	40%	25 074 809

Détail par ressource	IAPR 2016 (%)	Volumes 2016 produits achetés importés
RIMPLAS	40%	46 427
Sources Roagnes	40%	46 427
ROQUEBILLIERE	6%	813 058
Sources Lanciour&Barra	0%	43 165
Source de la Fondasse	0%	32 996
Source des Fontans	40%	124 410
Source des Imberts	0%	12 420
Source Rieux (Ruès)	0%	600 067
ROUBION	60%	282 402
Source Barbéons Valdeblore	60%	31 386
Sources Content	60%	34 565
Sources Démants	60%	216 451
ROURE	0%	45 248
Source Rougios Sup	0%	45 248
SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE	43%	14 163
Source de l'Agourre	60%	10 206
Source du Pra	0%	3 957
SAINT-ETIENNE-DE-TINEE	0%	878 697
Source du Bourguet	0%	79 204
Source du Cialancier	0%	11 916
Sources Clai	0%	641 298
Source de Douans	0%	51 306
Source Fuons Albes dei Badin	0%	14 654
Source de La Blâche	0%	4 887
Source du Tolondet	0%	75 432
SAINT-JEANNET	66%	807 070
canal de la Gravière	80%	28 131
Mélange des 3 Sources	40%	284 582
Source Feraud	80%	494 357
SAINT-MARTIN-VESUBIE	60%	985 247
Source Encouana	60%	49 931
Source Fuont St Martin	60%	223 810
Source Serra Cremau	60%	471 396
Source Saleize	60%	240 110
SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE	60%	31 650
Source des plans	60%	31 650
ST ANDRE DE LA ROCHE	42%	588 682
Divers Veolia	22%	31 536
Vésubie	40%	557 146
TOURNEFORT	16%	33 895
source Perthus	0%	20 064
Font Fraye-Courbaisse	40%	13 831
UTELLE	0%	165 479
Source Guillet-Blaquet	0%	6 154
Source du Curé (Imberguet)	0%	14 986
forage Nappe du var - Le Chaudan	0%	7 330
Source Ginart	0%	8 193
Source Gramaçon	0%	54 123
pompage Vésubie	0%	28 600
Source Roubi	0%	4 562
Source des Thueis	0%	5 432
Source Ste Thérèse	0%	36 099
VALDEBLORE	0%	584 577
Sources Minière-Pentacros-Mitenc	0%	345 080
Source Cabane Vieille	0%	239 497
VENANSON	60%	52 704
Sources Naidjes-Graves	60%	52 704
Total général	46%	53 739 022

3)Détail par communes des canalisations et compteurs

secteur	année 2016	en mètres				en nombre			
	COMMUNES	LINEAIRE CANALISATION ADDUCTION	LINEAIRE CANALISATION DISTRIBUTION	LINEAIRE CANALISATION TOTAL	LINEAIRE CANALISATION RENOUVELE	BRANCHEMENTS PLOMB SUPPRIMES	BRANCHEMENTS RENOUVELES	COMPTEURS NEUFS	COMPTEURS REMPACES
Littoral	4 COMMUNES LITTORAL (Beaulieu, Cap d'Ail, Eze, Villefranche)	-	186 143	186 143	1 878	6	96	90	261
Ht pays	BAIROLS	3 706	2 306	6 012	-	-	11	79	-
Ht pays	BELVEDERE	2 501	21 566	24 068	330	52	30	-	-
Ht pays	CLANS	8 088	15 657	23 745	78	-	6	3	26
Ht pays	DURANUS	6 369	2 446	8 815	-	-	-	2	2
Littoral	FALICON	-	14 127	14 127	-	-	2	14	69
Moyen pays	GATTIERES	43	21 655	21 699	250	44	9	14	196
Ht pays	ILONSE	369	1 615	1 984	-	-	-	3	1
Ht pays	ISOLA	2 565	17 826	20 391	-	-	-	-	-
Ht pays	LA-BOLLENE-VESUBIE	11 044	18 071	29 115	-	11	51	8	104
Moyen pays	LA-GAUDE	-	59 698	59 698	645	-	15	46	284
Ht pays	LANTOSQUE	13 577	43 323	56 899	2 091	176	133	660	-
Ht pays	LA-TOUR-SUR-TINEE	10 512	10 516	21 028	-	65	-	-	-
Littoral	LA-TRINITE	-	54 166	54 166	30	-	2	16	217
Ht pays	MARIE	2 556	1 153	3 709	60	-	2	-	-
Littoral	NICE	43 348	828 642	871 991	9 215	27	171	762	2 041
Ht pays	RIMPLAS	3 700	1 626	5 325	150	5	23	-	-
Ht pays	ROQUEBILLIERE	12 663	38 007	50 670	110	-	2	42	82
Ht pays	ROUBION	13 484	9 111	22 594	-	11	-	199	-
Ht pays	ROURE	5 206	1 469	6 675	100	87	18	186	-
Littoral	SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE	-	28 572	28 572	131	-	7	9	51
Ht pays	SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE	1 329	4 241	5 570	50	-	-	-	-
Ht pays	SAINT-ETIENNE-DE-TINEE	20 389	38 911	59 300	500	-	19	-	-
Moyen pays	SAINT-JEANNET	4 668	48 544	53 212	299	-	34	16	166
Ht pays	SAINT-MARTIN-VESUBIE	5 826	36 884	42 710	200	-	9	-	-
Ht pays	SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE	1 453	3 179	4 632	-	-	-	-	-
Ht pays	TOURNEFORT	3 414	4 724	8 138	-	-	-	9	12
Ht pays	UTELLE	3 357	25 724	29 081	139	18	7	-	-
Ht pays	VALDEBLORE	13 093	30 322	43 415	-	46	58	400	-
Ht pays	VENANSON	2 921	4 625	7 546	-	-	4	-	-
	TOTAL	193 248	1 574 849	1 771 032	16 256	548	709	2 558	3 512

4) Tarifs de l'eau

Le service de l'eau	<i>prix du service de l'eau (€TTC/m3)</i>	
BAIROLS	1,33	au forfait
BEAULIEU-SUR-MER	1,83	
BELVEDERE	1,12	au forfait
CAP-D'AIL	1,83	
CLANS	1,29	
DURANUS	1,74	
EZE	1,83	
FALICON	1,74	
GATTIERES	1,74	
ILONSE	1,52	Ilonse Irougne au forfait 1,11€ TTC
ISOLA	1,98	Isola Village au forfait 1,02 € TTC
LA-BOLLENE-VESUBIE	1,58	
LA-GAUDE	1,74	
LANTOSQUE	1,49	au forfait
LA-TOUR-SUR-TINEE	1,47	au forfait
LA-TRINITE	1,74	
MARIE	1,08	au forfait
NICE	1,74	
RIMPLAS	1,13	au forfait
ROQUEBILLIERE	1,71	
ROUBION	1,02	au forfait
ROURE	1,12	au forfait
SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE	1,74	
SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE	1,29	au forfait
SAINT-ETIENNE-DE-TINEE	1,15	au forfait
SAINT-JEANNET	1,75	
SAINT-MARTIN-VESUBIE	0,99	au forfait
SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE	1,29	
TOURNEFORT	0,91	au forfait
UTELLE	1,9	au forfait
VALDEBLORE	1,09	au forfait
VENANSON	1,08	au forfait
VILLEFRANCHE-SUR-MER	1,83	

5)Données clientèles 2016, pour Nice et les cinq communes

	NICE	BEAULIEU	CAP D'AIL	EZE	VILLEFRANCHE	ST MARTIN VESUBIE
NOMBRE ABONNES	76 286	1 571	2 176	1 910	3 219	53
M3 CONSOMMÉS	25 672 472	549 594	737 971	604 952	1 062 174	6 315
M3 FACTURES	25 474 946	549 594	727 818	598 537	1 059 557	6 315
dont M3 NON DOMESTIQUES	576 562	0	2 952	0	4 437	0
dont SANS COMPTAGE	23 044	204	4 431	21 407	24 970	6 315
Poids moyen	30/06/2016	29/04/2016	29/10/2016	10/09/2016	26/02/2016	15/06/2016
Frais accès au service 01/01/2016	56 €					
Nombre de compteurs	74709	1510	2080	1895	3003	
Nombre de compteurs remplacés (dt télérelève)	2041 (226)	51 (1)	50 (4)	69 (3)	91 (8)	
Nombre de compteurs neufs (dont en individualisation)	762 (263)	11	42 (29)	15 (1)	22 (1)	



6) Liste des abreviations



AEMRC : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse.
ARS : Agence Régionale de Santé
ASTEE : Association Scientifique et technique pour l'eau et l'Environnement
COT : Carbone Organique Total
CVM : Chlorure de Vinyle Monomère
DATI : Dispositif d'Alarme pour Travailleur Isolé
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques
DSP : Délégation de Service Public
DUP : Déclaration d'Utilité Publique
EPIC : Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
FEP : France Eau Publique
FNCCR : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies
GEH : Granules d'oxy-Hydroxyde de Fer
GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GWh : Gigawattheures
ILC : Indice Linéaire de Consommation
ILP : Indice Linéaire de Perte en réseau
ILVNC : Indice Linéaire des Volumes Non Comptés
IP : Internet Protocol
MW : Mégawatt
NCA : Nice Côte d'Azur (Métropole)
ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
pH : Potentiel Hydrogène
PIV : Point d'Importance Vitale
PNV : Plis Non Distribués
PVC : Polychlorure de Vinyle
REA : Régie Eau d'Azur
SDS : Schéma Directeur Sécurité
SI : Système d'Information
SIECL : Syndicat Intercommunal des Eaux des Corniches du Littoral
SIEVI : Syndicat Intercommunal de l'Estéron et du Var Inférieurs
SIG : Système d'Information Géographique
SILCEN : Syndicat Intercommunal des Cantons de Levens, Contes, l'Escarène et Nice
UV : Ultraviolet



Crédits photos : Régie Eau d'Azur - Métropole NCA - Ville de Nice

Impression : Nis Photoffset

Siège Social :

Régie Eau d'Azur, Crystal Palace,
369/371 promenade des Anglais
06200 Nice

contact@eaudazur.com

